



**UFR Lettres, Sciences Humaines, Culture  
Département Métiers de la Culture**

Licence professionnelle  
Métiers des bibliothèques et de la documentation

**LE RÔLE DES BIBLIOTHÈQUES  
DANS LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME EN FRANCE**

**Auteurs du Rapport collectif  
BLONDEL-BRAGUIER Valérie, PLAGNE Mariette et VEILLAULT Fanny**

**Directeur du rapport  
ROUQUET Isabelle**

**Année universitaire : 2017/2018**



**UFR Lettres, Sciences Humaines, Culture  
Département Métiers de la Culture**

Licence professionnelle  
Métiers des bibliothèques et de la documentation

**LE RÔLE DES BIBLIOTHÈQUES  
DANS LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME EN FRANCE**

**Un état des lieux réalisé dans sept départements : Cher, Creuse, Dordogne, Gard,  
Gironde, Hérault, Pyrénées-Orientales.**

**Auteurs du Rapport collectif  
BLONDEL-BRAGUIER Valérie, PLAGNE Mariette et VEILLAULT Fanny**

**Directeur du rapport  
ROUQUET Isabelle**

**Rapport soutenu le 04 juillet 2018 à Clermont-Ferrand**

**Année universitaire : 2017/2018**

## Remerciements

*Nous tenons à remercier vivement notre Directrice de rapport, Isabelle Rouquet, Responsable pédagogique de cette Licence professionnelle, Formatrice indépendante auprès des personnels de bibliothèques et Maître de conférences associée, pour ses conseils avisés tout au long de la rédaction de notre rapport.*

*Nous remercions également toutes les bibliothèques qui ont pris le temps de répondre à notre questionnaire. Sans ces précieuses réponses notre état des lieux présenté en partie II aurait été impossible.*

*Nos remerciements vont également aux directeurs de quatre bibliothèques départementales dont certains sont membres de l'Association des Bibliothèques de France (ABF) : Viviane Olivier pour la Bibliothèque de la Creuse, Jean Rémi François pour la Bibliothèque des Ardennes, Yann Aoustin pour la bibliothèque du Cher et Catherine Lepeinteur, responsable de la mission Formation Animation à la Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine qui nous ont accordé un ou plusieurs entretiens téléphoniques et fait partager leur expertise.*

*Pour nous avoir accordé avec gentillesse un entretien, il nous faut remercier Monsieur Erik Brossard, Professeur de l'université de Perpignan Via Domitia intervenant dans le domaine du Français Langues étrangères et spécialiste des questions d'analphabétisme et d'illettrisme en France.*

## TABLE DES MATIERES

Remerciements	1
TABLE DES MATIERES	3
TABLE DES SIGLES	5
TABLE DES ILLUSTRATIONS	6
Introduction	7
1. UNE LUTTE CARACTÉRISÉE PAR UNE RÉFLEXION RÉCENTE SUR L'ILLETTRISME	9
1.1. La connaissance de l'illettrisme en France	9
1.1.1. Les chiffres de l'illettrisme	9
1.1.2. Les causes de l'illettrisme	10
1.1.3. L'évolution de l'approche sociologique de l'illettrisme	11
1.2. Le contexte institutionnel et les principaux acteurs de la lutte contre l'illettrisme	12
1.2.1. L'action des pouvoirs publics dans le domaine	12
1.2.2. Une lutte institutionnalisée avec l'ANLCI	12
1.2.3. Ses relais locaux : les Centres de Ressources Illettrisme	13
1.2.4. Une structure dédiée aux bibliothèques dans la lutte contre l'illettrisme : l'ABF	13
1.3. La question de la légitimité des bibliothèques dans la lutte contre l'illettrisme	14
1.3.1. Un projet lié au développement du rôle social des bibliothèques et à ses limites	14
1.3.2. Quel rôle des bibliothèques dans la lutte contre l'illettrisme	16
1.4. Différents constats autour de l'illettrisme	17
1.4.1. Les disparités d'actions	17
1.4.1.1. <i>Les disparités territoriales dans la lutte contre l'illettrisme</i>	17
1.4.1.2. <i>Une disparité dans les initiatives</i>	18
1.4.1.3. <i>La lutte contre l'illettrisme à l'étranger : l'exemple de l'Ecosse</i>	18
1.4.2. Un public difficile à appréhender	19
1.4.2.1. <i>Un public difficilement identifiable</i>	19
1.4.2.2. <i>Un public englobé</i>	19
1.4.3. Un public doublement pénalisé avec l'apparition des nouvelles technologies	20
1.4.4. Des partenariats primordiaux pour la lutte contre l'illettrisme en bibliothèque	21
2. L'ÉCHANTILLONNAGE: REFLET D'UNE LUTTE MULTIPLE ET DISPARATE EN BIBLIOTHÈQUE	24
2.1. Des actions marquées par leur disparité territoriale et d'initiative	25
2.1.1. Une disparité d'actions menées	25
2.1.2. Le constat d'une disparité territoriale	27
2.1.3. Disparité d'initiatives	29
2.2. Un public difficile à appréhender	31
2.2.1. Un public difficilement identifiable	31
2.2.2. Le problème de la généralisation du public	34
2.2.3. Un public doublement pénalisé avec le développement du numérique : l'illectronisme	35
2.3. La difficulté du partenariat et de la mise en place des actions contre l'illettrisme	38
2.3.1. Une lutte inscrite dans le temps avec des partenariats	38
2.3.2. Des actions simples proposées par l'échantillonnage	41
2.3.4. Des besoins relevés pour la mise en place de la lutte contre l'illettrisme	43
3. PROPOSITION D' ACTIONS À METTRE EN OEUVRE DANS LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME EN BIBLIOTHÈQUE	46
3.1. En direction des bibliothèques	46
3.1.1. La sensibilisation	46
3.1.2. La formation	47
3.2. Le rôle de la prévention de l'illettrisme en direction des publics	48

3.2.1. La définition de la prévention de l'illettrisme	48
3.2.1.1 Des dispositifs de prévention	49
3.2.1.1.2. Le dispositif « <i>Livres et bébés</i> »	49
3.2.1.1.2. <i>Le dispositif</i> « <i>Premières pages</i> »	50
3.2.1.1.3. Le dispositif « <i>Des livres à soi</i> »	50
3.2.1.2. <i>Une collaboration modèle : le CREFOR et l'ARL</i>	51
3.2.1.3. <i>Des associations très actives</i>	51
3.2.1.3.1. L'AFEV	51
3.2.1.3.2 ATD Quart Monde	51
3.2.1.3.3 Lire et Faire Lire	52
3.2.1.3. <i>Une action intéressante en direction des publics éloignés</i>	52
3.3. Actions simples à mettre en place pour lutter contre l'illettrisme	52
3.3.1. Solutions proposées pour repérer les personnes en situation d'illettrisme	52
3.3.2. Adapter les collections au public en situation d'illettrisme	53
3.3.3. Les animations en direction d'un public en situation d'illettrisme	55
3.3.4. Les actions pour lutter contre l'illectronisme	57
Conclusion	58
BIBLIOGRAPHIE	59
ANNEXES	65
ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE ADRESSÉ AUX BIBLIOTHÈQUES	65
ANNEXE 2 : LISTES DES BIBLIOTHÈQUES AUXQUELLES LE QUESTIONNAIRE A ÉTÉ ENVOYÉ	72
ANNEXE 3 : ENTRETIENS RÉALISÉS EN MAI 2018 AVEC LES DIRECTEURS DE BIBLIOTHÈQUES DÉPARTEMENTALES	90
ANNEXE 4:ENTRETIEN AVEC MONSIEUR ERIK BROSSARD, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN (FLE, ANALPHABETISME, ILLETTRISME)	93
ANNEXE 5 : LE COLLECTIF AGIR CONTRE L'ILLETTRISME	94
ANNEXE 6 : BIBLIOTHÈQUES COMPOSANT NOTRE PANEL D'EXPERTS	96
ANNEXE 7 : LISTE DES BIBLIOTHEQUES AYANT REPONDU AU QUESTIONNAIRE	97
ANNEXE 8 : BIBLIOTHÈQUES DE NOTRE ÉCHANTILLONNAGE PROPOSANT DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME	99

## **TABLE DES SIGLES**

ABF : Association des Bibliothèques de France  
ACCES : Action Culturelle Contre les Exclusions et les Ségrégations  
AFEV : Association de la Fondation Étudiante pour la Ville  
ANLCI : Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme  
ARL : Agence Régionale du Livre et de la Lecture  
ATD : Aide à toute détresse  
CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale  
CNFPTLV : Conseil national de la formation professionnelle tout au Long de la Vie  
CREFOR : Centre de Ressources Emploi Formation  
CRI : Centre de Ressources Illettrisme  
Drac : Directions régionales des affaires culturelles  
Ehpad : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes  
Enssib : École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques  
GIP : Groupement d'Intérêt Public  
GPLI : Groupement permanent de lutte contre l'illettrisme  
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques  
IREPS : Instances régionales d'éducation et de promotion de la santé  
JAPD : Journée d'Appel de Préparation à la Défense  
JNACL: Journée nationale d'actions contre l'illettrisme  
JDC : Journée Défense et Citoyenneté  
UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : Nombre de réponses recueillies au questionnaire	25
Illustration 2 : L'implication des bibliothèques dans la lutte contre l'illettrisme	25
Illustration 3 : Les différentes actions menées par les bibliothèques	26
Illustration 4 : Localisation et nombre d'habitants des bibliothèques menant des actions	27
Illustration 5 : Réponses apportées au questionnaire par département	28
Illustration 6 : Existe-t-il des initiatives de lutte contre l'illettrisme au niveau local ?	29
Illustration 7 : L'origine des actions de lutte contre l'illettrisme	30
Illustration 8 : Positionnement des bibliothèques n'identifiant pas le public en situation d'illettrisme	32
Illustration 9 : Rapport entre le nombre de bibliothèques ciblant ce public et le nombre d'habitants	32
Illustration 11 : Localisation des bibliothèques identifiant le public en situation d'illettrisme	33
Illustration 13 : Les bibliothèques menant des actions contre l'illectronisme	36
Illustration 14 : Répartition des actions des bibliothèques pour combattre L'illettrisme en direction du public en situation d'illettrisme	37
Illustration 15 : Localisation des bibliothèques proposant des actions pour combattre l'illectronisme en direction du public en situation d'illettrisme	38
Illustration 16 : Proportion des partenariats	38
Illustration 17 : Partenariats noués avec le panel d'experts	39
Illustration 18 : Localisation et nombre d'habitants des bibliothèques proposant des partenariats	40
Illustration 19 : Panel d'experts	41
Illustration 20 : Actions simples proposées	42
Illustration 21 : Les bibliothèques veulent-elles être sensibilisées ?	43
Illustration 22: Logo « Facile à lire » en Bretagne	54
Illustration 23 : Livres de la médiathèque de Carnac en Bretagne avec le logo « facile à lire »	54
Illustration 24 : L'espace « facile à lire » de la médiathèque de Carnac	55

## Introduction

« *L'illettrisme est un mal invisible mais prégnant dans nos sociétés*<sup>1</sup> ». Ce sont les mots de Cécile Ladjali qui publiait en 2016 son roman *Illettré*<sup>2</sup>. La discrétion de cette publication fait écho à celle de la situation des personnes illettrées en France comme l'explique Philippe Münsch<sup>3</sup>. Ils représentent un non-dit : ceux qui sont exclus de la culture, celle du livre et de l'écrit. De plus en plus de bibliothèques aujourd'hui sont entrées dans la lutte contre l'illettrisme. Pourtant, ce combat suscite encore de nombreux débats.

Pour mieux comprendre ce phénomène, il est important de bien définir ce qu'est l'illettrisme afin d'éviter tout amalgame avec d'autres problématiques telles que l'analphabétisme ou le Français Langue Étrangère. « *On parle d'illettrisme pour des personnes qui, après avoir été scolarisées en France, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. Il s'agit pour elles de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit, avec les formations de base, dans le cadre de la politique de lutte contre l'illettrisme*<sup>4</sup> ». L'analphabétisme, terme souvent utilisé à tort, désigne quant à lui des personnes qui n'ont jamais été scolarisées. Il s'agit pour elles d'entrer dans un premier niveau d'apprentissage. Par manque d'information sur la question de l'illettrisme, cette dernière est également apparentée au domaine du Français Langue Étrangère qui dans ce cas-là concerne les nouveaux arrivants d'un pays dont ils ne parlent pas la langue. Il s'agit pour eux d'apprendre la langue du pays dans lequel ils résident. Avec l'apparition des nouvelles technologies dès le milieu des années 1990 naît une forme nouvelle d'illettrisme représentée sous le terme d'« illectronisme ». Elisabeth Noel définit ce néologisme comme « *l'équivalent de l'illettrisme dans le domaine du numérique*<sup>5</sup> ». Il s'agit d'un manque de connaissance pour l'utilisation des ressources électroniques qui s'exprime soit par la pratique et la manipulation de ces nouveaux outils, soit par des difficultés liées au contenu et à la vérification des informations véhiculées.

Nos expériences personnelles tant dans le domaine professionnel que privé nous ont amenées à nous questionner plus profondément sur la question des personnes en situation d'illettrisme. De ces premières interrogations est né un désir d'orienter nos recherches vers la lutte contre l'illettrisme par les bibliothèques de lecture publique en France métropolitaine. L'analyse du territoire délimité à la métropole s'est quelque peu imposé à nous simplement par manque d'informations et de données précises relatives aux différents territoires d'outre-mer.

En 2013, la lutte contre l'illettrisme a été présentée comme « *Grande cause nationale*<sup>6</sup> ». L'ensemble des acteurs dans ce domaine sont alors invités à participer à ce combat. Parmi ces acteurs, les bibliothèques de lecture publique par l'essence même de leur domaine d'activité sont souvent confrontées à des personnes en situation d'illettrisme. Cependant, le peu de moyens et le manque de temps nous amènent au constat que seul un petit nombre de ces structures mettent en place des actions de lutte contre l'illettrisme. En effet, nous avons interrogé à ce sujet plusieurs bibliothèques dans différents départements. Seul un quart d'entre

---

<sup>1</sup> Actes Sud, « Illettré », consulté le 1er juin 2018, [actes-sud.fr](http://actes-sud.fr), <https://www.actes-sud.fr/catalogue/litterature/illettre>

<sup>2</sup> Ladjali, Cécile, *Illettré*, Paris, Actes Sud, 2016, 224 p.

<sup>3</sup> Münsch, Philippe, *Combattre l'illettrisme en bibliothèque*, Mémoire d'étude : diplôme de conservateur d'Etat, Villeurbanne, Enssib, 2017, p. 17.

<sup>4</sup> ANLCI, « Les Définitions », consulté le 15 mai 2018, [anlci.gouv.fr](http://www.anlci.gouv.fr), <http://www.anlci.gouv.fr/Illettrisme/De-quoi-parle-t-on/Les-definitions>

<sup>5</sup> Desjardins, Jérémie, « Les Bibliothèques contre l'« illectronisme » », Paris, *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2000, n° 4, p. 120.

<sup>6</sup> ANLCI, « L'Illettrisme, Grande cause nationale », consulté le 15 mai 2018, [anlci.gouv.fr](http://www.anlci.gouv.fr), <http://www.anlci.gouv.fr/Actualites/Culture-societe/L-illettrisme-Grande-cause-nationale-2013>

elles mènent des actions alors que paradoxalement 77 % des structures en question souhaiteraient être sensibilisées à cette problématique.

Par conséquent nous nous demandons comment et dans quelle mesure les bibliothèques de lecture publique en France participent à la lutte contre l'illettrisme et quelles actions peuvent être proposées pour aider les bibliothèques à lutter contre l'illettrisme.

Après avoir proposé un état des lieux de l'illettrisme en France dans un premier temps, la deuxième partie sera consacrée à l'exploitation de notre questionnaire à destination des bibliothèques des huit départements étudiés<sup>7</sup>. Enfin, après avoir rappelé le rôle essentiel de la sensibilisation et de la formation à destination des bibliothèques, nous proposerons, en nous appuyant sur des initiatives déjà existantes, des actions simples à mettre en place pour lutter contre l'illettrisme.

## **Méthodologie**

Afin d'illustrer de données précises nos lectures, nous avons procédé à une étude quantitative et qualitative à travers la réalisation d'un questionnaire à destination des bibliothèques de lecture publique des départements proches de nos lieux de résidence respectifs<sup>8</sup>. Les départements interrogés ont été les suivants : le Cher, la Creuse, la Dordogne, le Gard, la Gironde, l'Hérault et les Pyrénées-Orientales. Ce questionnaire nous a permis d'établir un état des lieux sur un échantillon de départements peu étudiés ou ignorés dans les précédentes études sur le sujet.

Par ailleurs, nous avons eu des entretiens avec les directeurs des Bibliothèques départementales des Ardennes, du Cher et de la Creuse<sup>9</sup> et d'Ille-et-Villaine, dont certains sont membres de l'ABF. Ils nous ont permis de connaître leurs actions dans ce domaine, notamment en direction des bibliothèques du réseau.

---

<sup>7</sup> cf. Annexe 1: « Questionnaire adressé aux bibliothèques », p.66.

<sup>8</sup> cf. Annexe 2: « Listes des bibliothèques auxquelles le questionnaire a été envoyé », p.73.

<sup>9</sup> cf. Annexe 3: « Entretiens réalisés avec les directeurs de bibliothèques départementales », p. 91.

# 1. UNE LUTTE CARACTÉRISÉE PAR UNE RÉFLEXION RÉCENTE SUR L'ILLETTRISME

La lutte contre l'illettrisme est récente en France. L'illettrisme est mieux connu dans ses chiffres, mais aussi concernant ses caractéristiques si complexes. Aujourd'hui, la lutte contre l'illettrisme est encadrée par l'Etat incarné par des acteurs institutionnels qui s'y consacrent. Cette lutte récente reste en construction aujourd'hui et interroge sur le rôle des bibliothèques et leur légitimité dans ce domaine.

## 1.1. La connaissance de l'illettrisme en France

### 1.1.1. Les chiffres de l'illettrisme

Pendant longtemps, les enquêtes statistiques concernant la problématique de l'illettrisme ont été faussées par un traitement des données englobant à la fois les notions d'analphabetisme et d'illettrisme. En 1958 l'Unesco définissait la personne analphabète comme « *toute personne incapable de lire et d'écrire, en le comprenant, un exposé simple et bref de faits en rapport avec la vie quotidienne*<sup>10</sup> ». Pour rappel, la personne en situation d'illettrisme a quant à elle suivi un enseignement scolaire de base lui délivrant les codes d'apprentissage de la langue. Par la suite, ces codes n'ont pas été approfondis et maîtrisés ce qui a entraîné une incompréhension du sens et par conséquent un abandon de l'apprentissage.

C'est au début des années 2000 que l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) dispose pour la première fois de données recueillies par l'INSEE lui permettant d'établir un constat précis concernant la problématique de l'illettrisme. Cette enquête qui porte le nom « *d'enquête Information Vie Quotidienne (IVQ) 2002-2005*<sup>11</sup> » a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 10 000 personnes de la population âgée de 18 à 65 ans vivant en France métropolitaine.

Les résultats de cette première enquête réalisée de **2002 à 2005** sont les suivants : 9 % de la population âgée de 18 à 65 ans résidant en France métropolitaine et ayant été scolarisée en France, est en situation d'illettrisme (soit 3 100 000 personnes). L'enquête a été menée en prenant en compte différents champs :

L'âge : Si l'on prend en compte les groupes d'âge, plus de la moitié des personnes touchées par l'illettrisme a plus de 45 ans. En effet, 13 % des personnes ont entre 46 et 55 ans et 14 % entre 56 et 65 ans.

Le sexe : les hommes sont plus nombreux à être confrontés à cette problématique. 59 % sont des hommes, 41 % sont des femmes.

Le territoire : Une moitié des personnes en situation d'illettrisme vit en zone faiblement peuplée (28 % en zone rurale et 21 % dans des villes de moins de 20 000 habitants) et l'autre moitié dans des zones urbaines (17 % dans les villes de plus de 20 000 habitants, 24 % dans les villes de plus de 100 000 habitants, 10 % en région parisienne)

L'emploi : 57 % des personnes en situation d'illettrisme ont un emploi. Il ressort toutefois que 26 % des allocataires du RMI sont en situation d'illettrisme.

La langue maternelle : 74 % des personnes en situation d'illettrisme utilisaient exclusivement le français à la maison à l'âge de 5 ans<sup>12</sup>.

---

<sup>10</sup>UNESCO, Alphabétisation et alphabétisme, quelques définitions. In *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous*, consulté le 15 mai 2018, unesco.org, [http://www.unesco.org/education/GMR2006/full/chap6\\_fr.pdf](http://www.unesco.org/education/GMR2006/full/chap6_fr.pdf)

<sup>11</sup> ANLCI, « L'Enquête Information et vie quotidienne », consulté le 15 mai 2018, [anlci.gouv.fr](http://www.anlci.gouv.fr),

<http://www.anlci.gouv.fr/Illettrisme/Les-chiffres/Niveau-national/L-enquete-Information-et-Vie-Quotidienne>

<sup>12</sup> *Ibid.*

Cette enquête a été renouvelée en **2011-2012** et réalisée auprès d'un échantillon de 13 750 personnes âgées de 18 à 65 ans vivant en France métropolitaine. Cette mise à jour nous permet aujourd'hui de disposer de chiffres fiables et précis et d'établir une comparaison avec les résultats obtenus en 2005. Les derniers chiffres montrent une évolution favorable de cette problématique. En effet, en 2011 le taux d'illettrisme est de 7 % contre 9 % en 2004. Ce sont alors 2 500 000 personnes âgées de 18 à 65 ans et scolarisées en France qui sont touchées par l'illettrisme contre 3 100 000 en 2005<sup>13</sup>. Quant aux différentes caractéristiques analysées les statistiques récentes restent dans la tendance de celles obtenues dans l'enquête précédente. En effet, les personnes les plus touchées sont âgées de 56 à 65 ans et les hommes sont toujours majoritairement en situation d'illettrisme (60.5 % en 2012). Plus de la moitié ont un emploi et 10 % de la population globale de demandeurs d'emploi y sont confrontés en 2012. Concernant la langue maternelle, l'enquête de 2011-2012 révèle que 71 % des personnes en situation d'illettrisme utilisaient régulièrement le français à la maison à l'âge de 5 ans.

Les chiffres de l'illettrisme suite à l'enquête de 2011-2012 sont également disponibles pour certaines régions<sup>14</sup>. Les situations les plus préoccupantes se rencontrent en région Nord-Pas-de-Calais (11%), Picardie (11 %) (regroupées depuis la réforme territoriale promulguée en 2015 en une seule région renommée les Hauts-de-France) et Haute-Normandie (8 %) aujourd'hui fusionnée avec la Basse-Normandie ne formant ainsi qu'une seule région, la Normandie.

D'autres sources de données sont utilisées afin d'établir des statistiques sur une population déterminée. Par exemple la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) appelée jusqu'en 2011 la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) permet de mettre en évidence les difficultés scolaires auxquelles les jeunes de moins de 18 ans sont confrontés. En effet, mise en place en 1998 cette journée prévoit un test de dépistage dans la maîtrise du français écrit. La session est organisée en deux épreuves, l'une de vocabulaire et l'autre de compréhension de texte. En 2014, près de 4 % des jeunes ont été repérés comme étant en situation d'illettrisme<sup>15</sup>. Les résultats obtenus par l'INSEE et ceux de la JDC restent eux aussi cohérents.

Les chiffres obtenus permettent d'établir aujourd'hui un état des lieux précis concernant la problématique de l'illettrisme notamment en France métropolitaine. Toutefois, les causes sont encore difficiles à identifier clairement et par conséquent à énoncer de manière catégorique.

### **1.1.2. Les causes de l'illettrisme**

Il serait aisé de pouvoir identifier précisément chacune des causes de l'illettrisme afin d'agir en amont sur ces différents facteurs. Cependant la réalité est tout autre. En effet, la multiplicité des causes rend difficile la mise en place d'actions de terrain ciblées et efficaces à long terme.

Par l'intermédiaire des personnes exerçant sur le terrain, l'ANLCI met en évidence les facteurs ayant un impact néfaste et entraînant un développement de l'illettrisme<sup>16</sup>. La cause principale est celle d'un parcours scolaire difficile. En effet, dans ce cas de figure le socle de

---

<sup>13</sup> Délégué interministériel à la langue française pour la cohésion sociale, «Etat des lieux. Les données et chiffres clés », consulté le 15 mai 2018, gouvernement. fr, [https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2017/10/pour\\_aller\\_plus\\_loin\\_-\\_les\\_chiffres\\_cles.pdf](https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2017/10/pour_aller_plus_loin_-_les_chiffres_cles.pdf)

<sup>14</sup> ANLCI, « Niveau régional, les chiffres », consulté le 15 mai 2018, anlcigouv.fr, <http://www.anlcigouv.fr/Illettrisme/Les-chiffres/Niveau-regional>

<sup>15</sup> Délégué interministériel à la langue française pour la cohésion sociale, *Op. cit.*, p. 2.

<sup>16</sup> ANLCI, « De quoi parle-t-on. Les causes de l'illettrisme », consulté le 15 mai 2018, anlcigouv.fr, <http://www.anlcigouv.fr/Illettrisme/De-quoi-parle-t-on/Les-causes-de-l-illettrisme>

connaissances de base permettant de déchiffrer les codes de lecture et d'écriture n'a pas été acquis. Le temps passe et il est de plus en plus difficile de rattraper le retard ce qui entraîne nécessairement une perte de la motivation puis un abandon total de l'apprentissage. À ce sujet, les recherches récentes en neurosciences affirment qu'il est indispensable pour l'enfant de maîtriser le code afin de réaliser des opérations de bas niveau. L'enfant illettré quant à lui ne le maîtrise qu'à peu près, dès lors il ne comprend pas le sens puis abandonne<sup>17</sup>. Parfois, de manière indépendante ou cumulative, vont intervenir des difficultés familiales, sociales ou professionnelles.

Des facteurs socio-culturels entrent aussi en compte. L'éloignement des personnes à la pratique de la communication écrite par exemple.

L'ensemble de ces différents facteurs ne permet pas de cibler une population spécifique car chacun d'entre nous peut être confronté à une situation de rupture au cours de sa vie. Le public illettré n'est pas un public homogène et de surcroît son existence a longtemps été niée par les pouvoirs publics.

### 1.1.3. L'évolution de l'approche sociologique de l'illettrisme

Dans les années 1960 et 1970, les personnes en situation d'illettrisme désignées comme telles n'existent pas<sup>18</sup>. ATD (Aide à Toute Détresse) Quart-Monde aujourd'hui renommée « *Agir tous pour la Dignité* » créée en 1957 par le père Joseph Wresinski et ayant pour objectif l'éradication de l'extrême pauvreté, a prononcé pour la première fois en 1977 le terme « *illettrisme* » dans un document intitulé *Le défi du Quart-Monde*<sup>19</sup>. L'année 1984 voit la naissance du Groupe permanent contre l'illettrisme qui sera remplacé en 2000 par l'ANLCI<sup>20</sup>. Le mot illettrisme entre dans le dictionnaire en 1985. Le petit Robert date l'apparition du mot en 1983, date à laquelle l'État demande un rapport sur cette question. Ledit rapport est intitulé *Des illettrés en France*<sup>21</sup>.

Le public en situation d'illettrisme n'a été pris en considération que très tardivement. Plusieurs étapes notamment celles citées précédemment ont été nécessaires afin que les pouvoirs publics prennent conscience de cette problématique. Encore aujourd'hui, la question de la lutte contre l'illettrisme malgré les apparences n'est pas une priorité gouvernementale. L'illettrisme reste encore de nos jours un facteur d'exclusion. La personne en situation d'illettrisme se trouve confrontée à des difficultés lorsqu'il s'agit d'accéder à la formation ou à l'emploi. Dans la majorité des cas, la personne illettrée éprouve un sentiment de honte qui entraîne inévitablement une perte de la confiance en soi. Il devient alors indispensable de trouver un accompagnement adapté qui permette à la personne de reprendre confiance en elle.

L'échange et le partenariat sont des éléments essentiels pour une lutte efficace.

Lors de sa conférence en juin 2015 sur la question des « pratiques culturelles et personnes en situation d'illettrisme<sup>22</sup> », Edris Abdel-Sayed docteur en Sciences de l'éducation évoque le pédagogue Reuven Feuerstein. Ce dernier explique-t-il remet en question l'idée d'irréversibilité du développement et considère que chaque être humain a un potentiel

---

<sup>17</sup> Cf. Annexe 4 : « Entretien avec monsieur Erik Brossard, professeur à l'université de Perpignan (FLE, analphabétisme, illettrisme) », p.98.

<sup>18</sup> Abdel Sayed, Edris, « Approche sociologique de l'illettrisme », consulté le 16 mai 2018, illettrisme-ressources.com, <http://www.illettrisme-ressources.com/wp-content/uploads/2016/05/Conf--rence-E-Abdel-Sayed.pdf>

<sup>19</sup> Abdel Sayed, Edris, *Ibid.*

<sup>20</sup> Abdel Sayed, Edris, *Ibid.*

<sup>21</sup> Abdel Sayed, Edris, *Ibid.*

<sup>22</sup> Abdel Sayed, Edris, *Ibid.*

d'apprentissage, une capacité de changement que ce soit de son fonctionnement mental, émotionnel ou comportemental à condition qu'une médiation soit mise en place.

## **1.2. Le contexte institutionnel et les principaux acteurs de la lutte contre l'illettrisme**

### **1.2.1. L'action des pouvoirs publics dans le domaine**

L'illettrisme est un concept récent qui a émergé il y a une quarantaine d'années. Ce néologisme a été créé en 1981 par ATD Quart monde qui détecte cette carence parmi la population défavorisée. En 2013, l'illettrisme a été déclaré **Grande Cause Nationale** par le premier ministre Jean Marc Ayrault<sup>23</sup>. Ce label a été attribué au collectif « *Agir ensemble contre l'illettrisme* », constitué aujourd'hui de plus de soixante-sept organisations<sup>24</sup>, fédéré par l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI).

Faire de l'illettrisme une Grande Cause Nationale a marqué une étape importante dans la mobilisation des organisateurs et associations, dans la sensibilisation de l'opinion quant à la réalité à laquelle ces personnes sont confrontées et dans le renforcement de l'information sur les outils existants démontrant que ce problème n'est pas irréversible. En effet, ce label a permis d'une part de fédérer plus de 5 000 acteurs et décideurs lors des assises régionales et nationales de l'illettrisme et d'autre part de mener pour la première fois en France une vaste campagne d'informations sur les médias télé, radio et presse. Enfin, il faut noter qu'un rapport demandé par le gouvernement au Conseil National de la Formation Tout au Long de la Vie (CNFPTLV) a été remis fin décembre 2013 en vue de fixer des orientations et objectifs stratégiques en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme qui soient partagés entre l'Etat, les partenaires sociaux et les collectivités territoriales.

L'année 2013 a été déterminante pour la lutte contre l'illettrisme car elle a permis outre l'impact fédérateur et mobilisateur d'impulser une dynamique nouvelle auprès des différents acteurs et notamment l'ANLCI.

### **1.2.2. Une lutte institutionnalisée avec l'ANLCI**

L'ANLCI créée en 2000 est située à Lyon. Elle vient en remplacement du GPLI, le Groupe Permanent de Lutte contre l'Illettrisme et est constituée en Groupement d'Intérêt Public (GIP<sup>25</sup>). Elle est structurée autour d'un conseil d'administration qui rassemble des ministères, organismes publics, entreprises, et partenaires sociaux pour décider des orientations, d'un comité scientifique et d'évaluation pour éclairer les décisions, d'un comité consultatif pour multiplier les coopérations dont l'ABF, ATD Quart Monde, le CRI (Centre de Ressources Illettrisme), et une kyrielle d'associations. C'est une structure à vocation transversale dont le rôle est de mutualiser les moyens d'action pour combattre l'illettrisme. Elle ne gère pas de crédits d'intervention. Ainsi, ses missions s'articulent autour de trois grands axes qui sont la mesure de l'illettrisme, l'organisation des partenariats et l'élaboration d'outils efficaces recensant les pratiques réussies. Elle agit dans tous les domaines et territoires et à tous les âges de la vie. Son slogan illustre explicitement son action « *Réunir pour mieux agir* ».

Au titre de son cadre d'action, l'ANLCI se dote en 2003 d'un cadre national de référence qui précise son rôle et ses objectifs. De plus, elle s'appuie sur la mise en place de plans

---

<sup>23</sup> ANLCI, « L'Illettrisme, Grande cause nationale 2013! », *Op. cit.*

<sup>24</sup> Cf. Annexe 5 : « Le Collectif agir contre l'illettrisme », p.95.

<sup>25</sup> Groupement d'Intérêt Public : Le Groupement d'intérêt public (GIP) permet à des partenaires publics et privés de mettre en commun des moyens pour la mise en œuvre de missions d'intérêt général.

régionaux pour rendre plus lisibles les partenariats. Ces plans pilotés par des chargés de mission régionaux, sont des déclinaisons du cadre de référence.

Pour poursuivre la dynamique générée par le label Grande Cause Nationale 2013, l'ANLCI et ses partenaires ont initié les Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme<sup>26</sup>. Elles se déroulent depuis 2014 chaque année sur une semaine et débutent symboliquement le 8 septembre, journée internationale de l'alphabétisation de l'UNESCO, Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture. Elles visent à mieux faire connaître la problématique spécifique de l'illettrisme, à changer de regard sur ce phénomène invisible souvent sous-estimé et à valoriser ceux qui agissent dans cette lutte autour d'environ trois cents manifestations locales sur tous les territoires. De plus, elle a labellisé dans le cadre de ces journées plusieurs opérations partenariales animées par les équipes de médiathèques et bibliothèques.

Outre l'ANLCI, d'autres acteurs sont impliqués dans le combat contre l'illettrisme et plus particulièrement les CRI.

### **1.2.3. Ses relais locaux : les Centres de Ressources Illettrisme**

Il existe 45 CRI répartis en France métropolitaine et ultramarine<sup>27</sup>. Ils ont émergé à l'occasion de la création du GPLI constitué en 1984 et remplacé depuis par l'ANLCI. Ces centres offrent des services et un soutien de proximité aux acteurs qui œuvrent contre l'illettrisme s'articulant autour de la formation, l'information et l'appui technique. Ils se chargent également de mutualiser leurs ressources, de favoriser les réseaux et organisent des journées de repérage et de sensibilisation. Ils sont membres du comité consultatif de l'ANLCI ainsi que partenaires.

Bien que l'ANLCI et les CRI soient les principaux acteurs qui œuvrent contre l'illettrisme il faut se réjouir de l'apparition de l'ABF, Association des Bibliothèques de France, au comité consultatif de l'ANLCI.

### **1.2.4. Une structure dédiée aux bibliothèques dans la lutte contre l'illettrisme : l'ABF**

Le Conseil national de l'ABF est partenaire et membre du comité consultatif de l'ANLCI depuis le 21 novembre 2017<sup>28</sup>. Soutenue par le ministère de la Culture et la Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France, l'ABF a créé pour répondre à ces nouvelles missions un groupe dédié à l'illettrisme composé de six professionnels des bibliothèques dont notamment M. Jean-Rémi François coordinateur et directeur de la Bibliothèque départementale des Ardennes, Mme Viviane Olivier, directrice de la bibliothèque départementale de la Creuse et Philippe Münsch qui est l'auteur du mémoire *Combattre l'illettrisme* et directeur adjoint de la médiathèque Jean-Pierre Melville à Paris. L'objectif de ce

---

<sup>26</sup> ANLCI, « Les Journées nationales d'action contre l'illettrisme, c'est parti! », consulté le 17 mai 2018, <http://www.anlci.gouv.fr/Actualites/Agir-ensemble-contre-l-illettrisme/Les-Journees-nationales-d-action-contre-l-illettrisme-c-est-parti>

<sup>27</sup> ANLCI, « Des Centres de Ressources Illettrisme », consulté le 17 mai 2018, <http://www.anlci.gouv.fr/L-ANLCI/Les-partenaires-federes-par-l-ANLCI/Un-vaste-reseau/Des-Centres-de-Ressources-Illettrisme>

<sup>28</sup> ANLCI, « Communiqué de presse - l'Association des bibliothécaires de France (ABF) entre au comité consultatif de l'ANLCI » consulté le 17 mai 2018, <http://www.anlci.gouv.fr/Actualites/Culture-societe/Communique-presse-l-Association-des-bibliothecaires-de-France-ABF-entre-au-comite-consultatif-de-l-ANLCI>

groupe est de sensibiliser les bibliothécaires et de mobiliser les bibliothèques sur ce phénomène tout en leur proposant des ressources.

Nous allons à présent nous interroger sur le rôle joué par les bibliothèques dans cette lutte.

### **1.3. La question de la légitimité des bibliothèques dans la lutte contre l'illettrisme**

Au cours de notre étude, nous nous sommes aperçues que les bibliothèques n'étaient pas automatiquement considérées comme légitimes dans leur action contre l'illettrisme. Au sein même de la profession, cet investissement fait débat. En effet, elle fait écho à d'autres dissensions autour du développement du champ social au sein des bibliothèques de lecture publique mais aussi à l'évolution encore floue des missions des bibliothèques. C'est pourquoi il nous semblait essentiel d'aborder cette problématique.

#### **1.3.1. Un projet lié au développement du rôle social des bibliothèques et à ses limites**

Afin de mieux comprendre le débat autour de la place des bibliothèques dans la lutte contre l'illettrisme, il convient d'abord d'explicitier le développement de leur rôle social. Les bibliothèques ont connu de nombreux bouleversements. Suite à des études sur les pratiques culturelles, la démocratisation culturelle a montré ses limites<sup>29</sup>. Malgré les efforts de développement d'un réseau de bibliothèques sur le territoire dans les années 1980, du développement des offres culturelles, d'animation et de la gratuité, les publics des bibliothèques restent sensiblement les mêmes.

Les bibliothèques ont alors réfléchi à la manière de réduire autrement les inégalités d'accès au savoir et à la culture. Leurs missions se sont développées dans le champ du social. Elles ne se sont pas imposées en tant qu'actrices du social mais comme créatrices de lien<sup>30</sup>. Il existe en effet une vocation de contribuer au lien social en faisant des bibliothèques un « troisième lieu ».

Le rapport Orsenna mentionne cette nouvelle vision de la bibliothèque<sup>31</sup> : un lieu de vie en plus du lieu de travail et du domicile. Cette tendance a été largement développée à l'étranger notamment dans les pays anglo-saxons. En période de crise économique, les médias américains se sont interrogés sur la place des bibliothèques dans la cité. Pourtant, dans le cas des bibliothèques françaises, il ne s'agit pas d'une nouveauté mais plutôt d'une évolution dont l'origine serait liée à l'influence de l'éducation populaire au XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>32</sup>. Il est malgré tout difficile de délimiter le rôle social des bibliothèques. Les nouvelles missions sont mises en place pour atteindre les publics éloignés de ces structures dont les personnes en situation d'illettrisme. Parmi ces missions, on compte notamment davantage d'inclusion, d'accessibilité et d'ouverture. La bibliothèque n'est plus alors qu'un simple lieu d'accès à des collections.

---

<sup>29</sup> Bourion, Yoann. « Le Rôle social des bibliothèques dans la ville », Paris, *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2011, n° 4, p. 100.

<sup>30</sup> Münsch, Philippe. *Op. cit.*, p. 57.

<sup>31</sup> Orsenna, Erik, Corbin, Noël, *Voyage au pays des bibliothèques. Lire aujourd'hui, lire demain*, consulté le 16 mai 2018, culture.gouv.fr., p.17. Téléchargeable à l'adresse : <http://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Voyage-au-pays-des-bibliotheques.-Lire-aujourd-hui-lire-demain>

<sup>32</sup> Chambon, Fabrice, *Le Rôle social des bibliothèques : quels terrains d'action et stratégies d'alliances pour la réduction des inégalités d'accès au savoir ?*, mémoire d'étude : diplôme de conservateur d'Etat, Villeurbanne, Enssib, 2010, p. 15.

Or, le flou conceptuel autour du rôle social des bibliothèques a pour conséquence une hésitation de la part de nombreuses bibliothèques de suivre ces nouvelles missions. Avec le manque de reconnaissance dans le domaine social, il peut être difficile pour les bibliothèques d'établir des partenariats avec des structures sociales, d'autant plus qu'il n'existe pas de cadre national précis.

Les bibliothèques peuvent être alors perçues comme des concurrents dans ces projets.

Les missions des bibliothèques ne sont pas énoncées de manière explicite. Seuls deux textes officiels en font mention : le Manifeste de l'UNESCO de 1994 et la Charte des bibliothèques de France de 1991. Cette présentation tardive des objectifs s'explique par la profonde mutation des bibliothèques en France.

L'objectif premier des bibliothèques est de rendre la culture accessible au public. Or, elles ont pu en constater les limites. Malgré leurs efforts d'ouverture, notamment la gratuité et un réseau fort de bibliothèques, certains publics restent exclus. C'est pourquoi, les bibliothèques tentent de se rapprocher de ces publics dits « empêchés » pour assurer leur mission de démocratisation culturelle.

Ainsi, le Manifeste de l'UNESCO indique que les bibliothèques doivent assurer un égal accès à tous, encourager un dialogue interculturel et promouvoir la diversité culturelle<sup>33</sup>. Cette mission est devenue l'essence même du travail des bibliothécaires, illustrée par la formule de la directrice de la médiathèque de Brest : « *Nous sommes des machines à intégrer*<sup>34</sup> ».

L'illettrisme est une des formes d'exclusion à la culture et à la société<sup>35</sup>. En effet, notre société est fondée sur la culture de l'écrit et du livre. Une personne en situation d'illettrisme rencontre des difficultés pour se former, trouver un travail ou encore faire des démarches administratives.

Pourtant, le champ culturel n'était pas intégré au départ dans la lutte contre l'illettrisme. En effet, il semblait plus logique de passer uniquement par la formation. C'est pourquoi l'action des bibliothèques ne semble pas légitime de prime abord. Or, il est admis aujourd'hui que chaque citoyen dispose de droits culturels. En ce sens, l'homme est un être culturel. Cette prise de conscience a élargi les perspectives de la lutte vers les institutions culturelles.

Pour autant, cette idée que les bibliothèques ont un rôle à jouer dans la lutte contre l'illettrisme fait encore débat. L'ABF semble y avoir mis un terme en intégrant le comité consultatif de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme<sup>36</sup>. Il s'agit donc d'une reconnaissance récente liée à la mutation des bibliothèques comme acteur du lien social.

Certaines bibliothèques considèrent pourtant qu'elles n'ont pas de rôle à jouer dans cette lutte car elles pensent qu'il n'existe pas de personnes en situation d'illettrisme dans leur commune. Cependant, cette logique ne semble pas tenir pour Catherine Lepeinteur, responsable de la mission Formation Animation à la Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine<sup>37</sup>. La Bretagne est la région la moins touchée par l'illettrisme mais présente le plus d'actions contre l'illettrisme en bibliothèque. Ce type d'action est pour Mme Lepeinteur une évidence. Il s'agit de personnes marginalisées qu'il convient de faire venir à la bibliothèque. Cette lutte serait pour

---

<sup>33</sup> Miroir Vagabond et Collectif Alpha, *L'Outil bibliothèque. Pour favoriser l'intégration des personnes éloignées de l'écriture et de la lecture et des populations étrangères dans les bibliothèques*, Bruxelles, Communauté française de Belgique, 2009, pp. 7-8.

<sup>34</sup> Orsenna, Erik et Corbin, Noël, *Op. cit.*, p. 32.

<sup>35</sup> Bordeaux, Marie-Christine, Burgos, Martine, et Guinchard, Christian, *Action culturelle et lutte contre l'illettrisme*, Paris, Ed. De l'Aube, 2006, p.140.

<sup>36</sup> Orsenna, Erik, Corbin, Noël, *Op. cit.*, p. 37.

<sup>37</sup> Cf. Annexe 3 : « Entretiens réalisés en mai 2018 avec les directeurs de bibliothèques départementales », p.91.

elle un mouvement de fonds et pourrait se généraliser dans l'ensemble des bibliothèques de lecture publique dans les prochaines années. Philippe Münsch partage cet avis. Il rappelle en effet que la tenue du séminaire organisé à la fin de l'année 2015, à la Charité sur Loire dans la Nièvre, marquerait le début de cette tendance<sup>38</sup>.

Ainsi, suite au nouveau découpage, la région Nouvelle-Aquitaine va établir une nouvelle feuille de route, reprenant les plans de lutte contre l'illettrisme de l'Aquitaine et du Limousin et destinée à identifier les priorités d'action. La bibliothèque départementale de la Creuse fait partie des structures missionnées par la Région dans ce projet<sup>39</sup>.

Pour autant, on peut se demander si les bibliothèques sont un élément clef de la lutte contre l'illettrisme ou au contraire un obstacle.

### 1.3.2. Quel rôle des bibliothèques dans la lutte contre l'illettrisme

Les bibliothèques permettent un accès à la culture et à l'intégration de pratiques culturelles. Or, dans notre société, la culture est celle de l'écrit<sup>40</sup>. L'illettrisme constitue donc une marginalisation de notre culture et de notre société. Les bibliothèques, en tant que vecteur de celle-ci, ont donc un rôle-clef dans la lutte contre l'illettrisme. Elles sont aussi des lieux de pratiques culturelles. Selon le sociologue Edris Abdel Sayed, elles rendent familier le rapport à l'écrit et favorisent la construction identitaire<sup>41</sup>. En effet, comme l'explique Yvonne Johannot : « *Écrire, c'est se donner et trouver une place dans l'espace, c'est-à-dire un sens, un peu comme notre culture s'est inscrite dans l'espace de nos bibliothèques*<sup>42</sup> ». Une personne illettrée a donc besoin de se réconcilier avec son histoire en passant par l'écrit et donc la culture. Enfin, les pratiques culturelles jouent un rôle intégrateur au sein de la société.

Les bibliothèques, quelle que soit leur taille, peuvent contribuer à la lutte contre l'illettrisme.

Il semble que les bibliothèques départementales aient un rôle à jouer dans la sensibilisation, la formation et l'accompagnement des bibliothèques de lecture publique dans la lutte contre l'illettrisme. Monsieur Jean-Rémi François, coordinateur du groupe illettrisme de l'ABF et directeur de la Bibliothèque départementale des Ardennes insiste sur l'importance de la sensibilisation des bibliothécaires. Sans cette démarche, les bibliothèques ne s'investissent pas dans la lutte. C'est pourquoi la Bibliothèque départementale des Ardennes organise une journée de sensibilisation au mois d'octobre prochain.

Cependant, il existe un certain nombre d'obstacles pour les bibliothèques qui souhaitent s'investir dans la lutte contre l'illettrisme. Il existe d'abord des limites économiques et matérielles. Les bibliothèques rencontrent des faiblesses d'équipements, des locaux inadaptés, des horaires d'ouverture restreints, mais aussi un manque de personnel. En outre, certaines communes comme en Gironde ont encore des zones blanches. La connexion internet n'étant pas assurée, il est difficile pour les bibliothèques rurales de lutter contre l'illectronisme et la fracture numérique.

De plus, il persiste encore un obstacle d'ordre symbolique<sup>43</sup> tant pour le public que pour les bibliothécaires. L'image des bibliothèques éloignent les publics les plus marginalisés. Elles sont perçues comme des temples du savoir et de l'écrit. Leur architecture monumentale peut

---

<sup>38</sup> Münsch, Philippe, *Op. cit.*, p. 72.

<sup>39</sup> Cf. Annexe 3 : « Entretiens réalisés en mai 2018 avec les directeurs de bibliothèques départementales », p.91.

<sup>40</sup> Johannot, Yvonne, *Illettrisme et rapport à l'écrit*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1994, p.11.

<sup>41</sup> Abdel Sayed, Edris, *Op.cit.*, p. 4.

<sup>42</sup> Johannot, Yvonne et Giret, Clothilde, « Autour de l'Écrit et de sa maîtrise, Agir contre l'illettrisme à Grenoble », Paris, *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1998, n°5, p.2.

<sup>43</sup> Blanc-Montmayeur, Martine, « Illettrisme et publics empêchés », Paris, *L'Observatoire*, n° 2007/2, n° 32, p. 60.

nourrir cette vision<sup>44</sup>. Cette distance symbolique s'explique par le fait que l'écrit est sacralisé dans notre culture. C'est pourquoi, il est difficile pour les personnes en situation d'illettrisme de franchir le seuil de cette institution<sup>45</sup>. Le bibliothécaire peut aussi rappeler la figure d'autorité ou de référence du professeur et raviver des souvenirs douloureux de leur scolarité. En outre, certains professionnels peuvent avoir des difficultés à ouvrir une telle institution. La bibliothèque symbolise aussi l'institution qui a permis une ascension sociale<sup>46</sup>. Les missions d'ordre social et l'investissement dans la lutte contre l'illettrisme peuvent donner l'impression à certains bibliothécaires que la bibliothèque perd son identité. Elle ne serait plus une institution culturelle et du savoir.

## **1.4 Différents constats autour de l'illettrisme**

Au sein même de cette lutte commune contre l'illettrisme, il existe une disparité dans les actions menées. En effet, ce contraste est le fruit de déséquilibres territoriaux et d'initiatives.

### **1.4.1 Les disparités d'actions**

#### **1.4.1.1 Les disparités territoriales dans la lutte contre l'illettrisme**

Le point de départ est étatique notamment par la dotation de budget. Chaque année, l'Etat débloque une enveloppe d'environ 160 millions d'euros. Ce budget est alloué en priorité aux actions de prévention et de lutte menées par le ministère de l'Education Nationale. Somme toujours trop faible au regard de l'ampleur de cette problématique qui rappelle le concerne 7 % de la population âgée de 18 à 65 ans en France métropolitaine. Paradoxalement, les pouvoirs publics, conscients des problèmes que soulève cette question considèrent dans la théorie la lutte contre l'illettrisme comme une priorité nationale. C'est sous la présidence de Nicolas Sarkozy (2007-2012) que la lutte contre l'illettrisme est réapparue sur le devant de la scène notamment par l'engagement de sa femme Carla Bruni-Sarkozy avec la création en 2009 de sa fondation portant son nom et destinée à promouvoir l'accès à la culture et à la connaissance pour tous. Après son mandat, sous la présidence de François Hollande (2012-2017) a été mis en place en 2013 le dispositif « *Agir contre l'illettrisme* » porté essentiellement sur la prévention et la sensibilisation.

Dans la majorité des cas, les actions de lutte semblent être issues d'initiatives locales (Commune, département, région). En 2010, ont été créés les Contrats Territoire Lecture (CTL) afin d'instaurer des partenariats entre les collectivités territoriales et l'Etat autour de projets de développement de la lecture. À Brest par exemple, un CTL a été mis en place de 2016 à 2018 dans le but de produire un travail commun entre la bibliothèque et les centres sociaux permettant de développer des espaces « *Faciles à lire* » à destination d'un public lisant avec difficulté.

En 2011, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a lancé un plan d'action régional de lutte contre l'illettrisme « *Pour l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base* ». La région Auvergne-Rhône-Alpes est également très dynamique dans ce domaine. En 2013 cette région (ancienne région Rhône-Alpes) a lancé son plan régional programmé jusqu'en

---

<sup>44</sup> Münsch, Philippe, *Op. cit.*, p. 52.

<sup>45</sup> Bordeaux, Marie-Christine, Burgos, Martine, et Guinchard, Christian, *Op. cit.*, p.140.

<sup>46</sup> Münsch, Philippe, *Op. cit.*

2016. En 2017, le CRI Auvergne a célébré ses 25 années d'existence pendant lesquelles de nombreuses actions ont été menées en tenant compte des évolutions techniques et sociales<sup>47</sup>.

À l'échelle locale, toujours dans la même région, la ville de Clermont-Ferrand est particulièrement engagée dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme<sup>48</sup>. En Île-de-France, un nouveau plan d'action régional prévention et lutte contre l'illettrisme a été signé le 10 octobre 2017.

Toutefois, de nombreuses régions sont laissées de côté sans aucune mise à jour de leur plan d'action. « *Ce qui frappe d'office, c'est l'obsolescence d'une majorité absolument écrasante de ces plans*<sup>49</sup> ». En effet en France métropolitaine, vingt-cinq plans régionaux ont été mis en place. Aujourd'hui un seul est encore valable, le plan régional de Bretagne. En Haute-Normandie et en Pays de la Loire les plans sont caducs depuis 2007. Les disparités régionales viennent s'ajouter à ce problème d'obsolescence. Cette difficulté est engendrée principalement par l'absence de délégué de l'ANLCI dans de nombreuses régions. La fusion des régions est également venue compliquer la mise en place d'actions de lutte. Le constat est clair, « *la question régionale représente bel et bien le point de fragilité, voire le talon d'Achille des dispositifs de la lutte tels qu'ils ont été élaborés par l'ANLCI*<sup>50</sup> ».

#### **1.4.1.2 Une disparité dans les initiatives**

Outre les inégalités territoriales, s'ajoute le problème de l'harmonisation des différentes actions menées. En effet, celles-ci découlent le plus souvent du niveau d'engagement de la personne qui en est à l'initiative. L'implication est également à appréhender vis-à-vis des « missions » dévolues aux bibliothèques de lecture publique sur cette problématique. En effet, la difficulté réside dans l'absence de cadre relatif à ces missions pourtant omniprésentes au sein de la profession. Par ce défaut d'encadrement, la mise en place d'actions est alors dépendante du bon vouloir des acteurs exerçant au sein de ces structures de lecture publique et de l'engagement des politiques.

#### **1.4.1.3 La lutte contre l'illettrisme à l'étranger : l'exemple de l'Ecosse**

À l'étranger, la lutte contre l'illettrisme prend également de l'ampleur. Lors d'un entretien téléphonique avec M. Jean-Rémi François, coordinateur du groupe illettrisme de l'ABF et directeur de la bibliothèque départementale des Ardennes ce dernier abordait l'exemple de l'Ecosse. Dans ce pays la question de la lutte contre l'illettrisme est appréhendée sur deux niveaux. En 2010, le gouvernement écossais a mis en place un plan d'action qu'il a appelé « *Literacy Action Plan* ». Ce plan est organisé selon deux niveaux d'action en lecture publique. Le premier niveau d'actions doit permettre à tous d'accéder à un premier palier de savoirs de base : la lecture, l'écriture et la communication. Le second niveau vise à développer

---

<sup>47</sup> Bourges, Anne, « Lutte contre l'illettrisme en Auvergne : il reste beaucoup à faire », consulté le 5 février 2018, lamontagne.fr, [https://www.lamontagne.fr/clermont-ferrand/social/puy-de-dome/2017/12/20/lutte-contre-l-illettrisme-en-auvergne-il-reste-encore-beaucoup-a-faire\\_12675190.html](https://www.lamontagne.fr/clermont-ferrand/social/puy-de-dome/2017/12/20/lutte-contre-l-illettrisme-en-auvergne-il-reste-encore-beaucoup-a-faire_12675190.html)

<sup>48</sup> Cros, Philippe, « La Ville de Clermont met en place un plan de formation contre l'illettrisme », consulté le 5 février 2018, lamontagne.fr, [https://www.lamontagne.fr/clermont-ferrand/institutions/education/2017/02/02/la-ville-de-clermont-met-en-place-un-plan-de-formation-contre-l-illettrisme\\_12267519.html](https://www.lamontagne.fr/clermont-ferrand/institutions/education/2017/02/02/la-ville-de-clermont-met-en-place-un-plan-de-formation-contre-l-illettrisme_12267519.html)

<sup>49</sup> Münsch, Philippe, *Op. cit.*, p. 47.

<sup>50</sup> Münsch, Philippe, *Ibid.*

les capacités d'analyse et l'esprit critique. Il est important de noter qu'il existe en Ecosse une obligation et une responsabilité des employeurs vis-à-vis de leurs salariés.

En 2014, naît la Scottish Reading Strategy<sup>51</sup> dans le but de promouvoir la lecture pour tous les groupes d'âge. Cette stratégie a ensuite été intégrée dans l'objectif « *Ambition et Opportunité* » 2015-2020<sup>52</sup>. Cette initiative comprend alors six objectifs stratégiques. Les principes fondateurs des actions peuvent se résumer ainsi « *Les bibliothèques publiques ont un rôle de guide dans la mission de connecter notre population aux possibilités et opportunités partout dans le monde*<sup>53</sup> ». De plus, « *les bibliothèques publiques d'Ecosse sont au cœur d'une ambition civique partagée d'aider les individus et les communautés à s'épanouir et à réaliser leur potentiel. La littératie intègre l'alphabétisation et la lutte contre l'illettrisme. La manière d'appréhender les actions est différente : on travaille sur les compétences à partir de thématique, comme l'histoire des femmes, sans dire qu'on travaille à sortir les personnes de l'illettrisme*<sup>54</sup> ».

Afin de donner une logique à cette lutte par thématique, l'Ecosse propose un classement des documents non pas par classification Dewey mais par centre d'intérêt<sup>55</sup>.

## **1.4.2 Un public difficile à appréhender**

### **1.4.2.1 Un public difficilement identifiable**

Les personnes souffrant d'illettrisme sont difficilement identifiables pour plusieurs raisons. Tout d'abord, elles dissimulent leur handicap souvent vécu comme une honte en employant des stratégies de contournement. Philippe Münsch indique : « *Que seuls 3 à 5 % des hommes et des femmes touchés par l'illettrisme font un pas en avant pour sortir de leur état en s'engageant volontairement dans une formation ou un atelier*<sup>56</sup> ». Ensuite, comme le montre l'article d'Eric Nédélec<sup>57</sup>, le personnel des bibliothèques n'est pas suffisamment informé de l'ampleur du problème d'où un manque de formation pour repérer les premiers indices laissant présager une situation d'illettrisme. Enfin un des obstacles majeurs à leur identification est que ces personnes sont très peu présentes dans les bibliothèques et les institutions culturelles comme l'indique Marie-Christine Bordeaux, Martine Burgos et Christian Guinchard<sup>58</sup>. Ce public est souvent apparenté au non-public des bibliothèques.

### **1.4.2.2 Un public englobé**

La question qui s'impose est de savoir pourquoi en règle générale les actions proposées englobent un public plus large. D'aucuns mettent en avant le souci de ne pas stigmatiser ce public en le ciblant, Sylvie Tomic clarifie : « *L'important est de parvenir à toucher les personnes exclues en général parmi lesquelles se trouveront très certainement des personnes*

---

<sup>51</sup> ou Stratégie Écossaise de Lecture en français.

<sup>52</sup> Ambition and Opportunity : A national Strategy for public Libraries 2015-2020.

<sup>53</sup> Carolan, Claire, « Literacy, une approche écossaise, *Bibliothèque(s)*, Paris, décembre 2017, n°90-91, p.70.

<sup>54</sup> Carolan, Claire, *Op.cit.*, p.71.

<sup>55</sup> Johannot, Yvonne et Giret, Clothilde, *Op.cit.*, p.3.

<sup>56</sup> Münsch, Philippe. *Op. cit.* p. 58.

<sup>57</sup> Nédélec, Eric, « Illettrisme: des clichés à la réalité », *Bibliothèque(s)*, *Op. cit.*, p 22.

<sup>58</sup> Bordeaux, Marie-Christine, Burgos, Martine, et Guinchard, Christian, *Op. cit.*, p. 140.

*souffrant d'illettrisme*<sup>59</sup> ». Ainsi bien souvent les actions mises en place par les bibliothèques s'adressent à la fois au public en situation d'illettrisme, aux apprenants en alphabétisation et en FLE. Néanmoins, il existe d'autres cas de figure comme le montre l'exemple de la médiathèque de la Communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac : une commande politique lui avait été adressée pour mener ce combat en direction spécifiquement du public en situation d'illettrisme et différents partenaires avaient été associés. Deux années plus tard le projet initial a subi de façon inexorable une transformation vers un travail sur l'inclusion<sup>60</sup>. En outre, cela peut s'expliquer aussi par la méconnaissance du sujet, Philippe Münsch affirme qu'il y a « *une méconnaissance des publics potentiels dans toute leur diversité*<sup>61</sup> ». Enfin, nous avons constaté un fait assez révélateur de cette situation dans le rapport « *Voyage aux pays des bibliothèques* » dans lequel un chapitre dédié à ce phénomène est intitulé de façon englobante : « *Un réseau (les bibliothèques) engagé pour lutter contre l'analphabétisme et l'illettrisme*<sup>62</sup> ».

### 1.4.3 Un public doublement pénalisé avec l'apparition des nouvelles technologies

L'ordinateur et le numérique sont très présents dans la vie des Français et nécessitent de savoir lire et écrire. En outre, il ne faut pas oublier que les contenus du web sont dans une large proportion textuels. Par conséquent, aider les personnes en situation d'illettrisme qui se voient doublement pénalisées par cette situation est devenu primordial. En effet, non seulement elles rencontrent des difficultés à se servir des nouvelles technologies mais ne peuvent par conséquent pas accéder à leurs contenus. Or, les bibliothèques développent l'accès aux outils et ressources numériques et pourraient donc jouer un rôle important pour résorber ce phénomène. Toutefois cette situation peut être nuancée car il semblerait que le numérique soit un levier efficace d'acquisition des compétences de base pour les personnes en situation d'illettrisme. Mathieu Perrichet constate que « *les nouvelles technologies pourraient finalement s'avérer être un remède à l'illettrisme*<sup>63</sup> ». Sylvie Tomic nous montre qu'avoir recours au numérique : « *permet de travailler sur l'autonomie et propose une autre manière d'apprendre à des personnes qui sont parfois en situation de blocage vis-à-vis des méthodes plus scolaires*<sup>64</sup> ».

Néanmoins, force est de constater que les initiatives des bibliothèques dans ce domaine en direction du public en situation d'illettrisme restent encore trop timides. Il y a fort à parier que ce problème sera pris à bras le corps par le gouvernement et les différents acteurs dans les années futures. D'ailleurs, ils ont déjà impulsé plusieurs initiatives. Il s'agit entre-autres des JNACL qui se sont déroulées en 2016 et qui avaient pour mot d'ordre : « ***Pour que le numérique profite à tous, mobilisons-nous contre l'illettrisme*** ». On compte aussi l'audition du directeur de l'ANLCI, M. Hervé Fernandez, et du CRI Auvergne<sup>65</sup> par M. Mounir Mahjoubi, secrétaire d'état chargé du numérique, dans le cadre du rapport « *Ensemble pour un numérique*

---

<sup>59</sup> Tomic, Sylvie, *Le Rôle des bibliothèques Le rôle des bibliothèques publiques dans la lutte contre l'illettrisme*, Mémoire d'étude: diplôme de conservateur d'Etat, Villeurbanne, Enssib, 2009, p. 39.

<sup>60</sup> Segura, Julien, Aspert, Danielle, « On fait de la lutte contre l'illettrisme, là? On (r)éveille un désir ? », *Bibliothèque(s)*, *Op. cit.*, p.32.

<sup>61</sup> Münsch, Philippe, *Op. cit.* p. 80.

<sup>62</sup> Orsenna, Erik, Corbin, Noël, *Op. cit.*, p 15.

<sup>63</sup> Perrichet, Mathieu, « L'Illectronisme, nouvelle grande cause nationale ? », consulté le 20 mai 2018, slate.fr, <https://www.slate.fr/story/71745/illectronisme-illettrisme-grande-cause-nationale>

<sup>64</sup> Tomic, Sylvie, *Op. cit.*, p. 53.

<sup>65</sup> Représenté par Danielle Aspert, directrice, et Stéphane Gardé, chargé de projets.

*inclusif*<sup>66</sup> ». Erik Orsenna et Noël Corbin y dénoncent notamment l'ampleur du problème et confirment le rôle important que les bibliothèques auront à jouer<sup>67</sup>.

#### 1.4.4 Des partenariats primordiaux pour la lutte contre l'illettrisme en bibliothèque

Le travail en partenariat est devenu indispensable pour toute bibliothèque qui souhaite participer à la lutte contre l'illettrisme. En effet, comme nous l'avons expliqué précédemment, les personnes en situation d'illettrisme ne viennent pas d'elles-mêmes à la bibliothèque. Cela nécessite donc un partenariat avec les structures en contact avec ce public<sup>68</sup>.

Sylvie Tomic et Catherine Jackson distinguent différents partenaires<sup>69</sup>. Tout d'abord, les initiatives avec des partenaires institutionnels sont rares. L'ANLCI est chargée depuis l'an 2000 de coordonner au niveau national des actions de lutte contre l'illettrisme. Chaque région doit donc mettre en place un plan de lutte contre l'illettrisme à savoir les axes et les partenaires à privilégier<sup>70</sup>. Dans le cas du Nord-Pas-de-Calais (aujourd'hui région Hauts-de-France), la ville de Roubaix avait constitué un réseau de la lutte contre l'illettrisme qui mobilise de nombreux acteurs institutionnels tels que la Drac, le Conseil régional, les Directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, la direction générale de la ville renouvelée et de la culture de Roubaix. Ensemble, ils forment le réseau « *Lire réussir ensemble*<sup>71</sup> ». Pourtant, ce projet ne fait pas partie des engagements dans le Plan-Région de 2002 à 2006<sup>72</sup>. La ville de Grenoble travaille quant à elle étroitement avec l'ANLCI, le CRI de l'Isère (IRIS), le LEFOP, l'IREPS de Rhône-Alpes et la mission locale de la ville<sup>73</sup>.

De plus, les départements jouent un rôle très important dans cette lutte<sup>74</sup>. Ils ont en effet des compétences relatives à l'action et à l'aide sociale conformément à la loi NOTRe<sup>75</sup> du 7 août 2015. Ce sont donc des acteurs essentiels en milieu rural et périurbain. Ainsi, le département de l'Ain a institutionnalisé la lutte contre l'illettrisme. Les bibliothèques y sont intégrées. Un délégué départemental s'occupe du pilotage de ce projet, fondé sur une coordination emploi-formation<sup>76</sup>. En outre, la collaboration des Bibliothèques départementales peut être efficace car elles forment et aident les bibliothèques du territoire à monter des projets de lutte contre l'illettrisme. À cette échelle se trouvent aussi les centres de ressources illettrisme (CRI) qui sont en charge d'informer le public et de former des professionnels. De plus, les intercommunalités travaillent à la mutualisation des moyens humains, matériels et financiers<sup>77</sup>.

---

<sup>66</sup> L'Agence du numérique, « Ensemble pour un numérique inclusif », consulté le 21 mai 2018, [agencedunumerique.gouv.fr](https://agencedunumerique.gouv.fr), <https://agencedunumerique.gouv.fr/wp-content/uploads/2016/10/DP-Numerique-inclusif.pdf>

<sup>67</sup> Orsenna, Erik, Corbin, Noël, *Op. cit.*, p. 65.

<sup>68</sup> Tomic, Sylvie, *Op. cit.*, p.46.

<sup>69</sup> Jackson, Catherine, Tomic, Sylvie, « Les Bibliothèques dans la lutte contre l'illettrisme : brève typologie des actions possibles ». In Perrin Georges (dir.), *Favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi: les atouts des bibliothèques*, Villeurbanne, Presses de l'enssib, 2013, p. 49.

<sup>70</sup> *Ibid.*

<sup>71</sup> Bordeaux, Marie-Christine, Burgos, Martine, et Guinchard, Christian, *Op. cit.*, p. 113.

<sup>72</sup> *Ibid.*, p. 115.

<sup>73</sup> Münsch, Philippe, *Op. cit.* p. 81.

<sup>74</sup> *Ibid.*, p. 88.

<sup>75</sup> Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

<sup>76</sup> Bordeaux, Marie-Christine, Burgos, Martine, et Guinchard, Christian, *Op. cit.*, pp. 46-47.

<sup>77</sup> Münsch, Philippe, *Op. cit.* p. 88.

L'essentiel des partenariats sont donc locaux. Il s'agit d'associations locales ou d'acteurs sociaux présents sur le territoire<sup>78</sup>. Il s'agit le plus souvent d'associations reconnues d'utilité publique comme ATD-Quart-Monde en Bretagne, le Secours populaire ou encore le Secours catholique. Les centres sociaux, les maisons des jeunes et de la culture sont aussi sollicités.

Les travailleurs sociaux, tels que Pôle emploi ou les missions locales repèrent et orientent les personnes en situation d'illettrisme. Par exemple, dans la Vienne, les bibliothèques de quartier sont installées dans les centres sociaux.

Dans le cadre de la prévention de l'illettrisme, des partenariats existent soit avec les écoles, des assistantes maternelles ou encore des associations spécialisées auprès des tout-petits. Ainsi, Philippe Münsch relève qu'à Epinay sur Seine, un partenariat existe entre les bibliothèques de la ville, les écoles maternelles et l'association ACCES. Ses membres se rendent dans des lieux destinés aux tout-petits (garderies, crèches...) et leur lisent des livres<sup>79</sup>. Les assistantes maternelles ont également un rôle à jouer. Le Relais Assistantes Maternelles de la ville communique aux assistantes maternelles les animations des bibliothèques auprès du jeune public. L'association ACCES les forme aussi à la prévention de l'illettrisme<sup>80</sup>.

Plus rares sont les partenariats avec les organismes de formation. Les bibliothèques étudiées par Sylvie Tomic travaillent en majorité avec des associations du domaine social. Seules les bibliothèques de Villeneuve-Saint-Georges et celle du Plessis-Robinson ont comme partenaires des centres de formations dont l'association GERMAE (Groupe d'études et de recherches de méthodes actives d'éducation<sup>81</sup>). Sylvie Tomic pense que ce phénomène s'explique par le fait que les organismes de formations sont indépendants, nombreux et qu'ils forment un réseau dans le cadre du PLI (Plan local d'insertion). En outre, comme nous l'avons expliqué précédemment, les bibliothèques sont des acteurs relativement récents de la lutte contre l'illettrisme. Les organismes de formations sont historiquement les plus anciens dans ce domaine et semblaient les plus légitimes contrairement aux acteurs culturels.

Les bibliothèques rencontrent cependant des difficultés à créer et à maintenir des partenariats. Les bénévoles sont parfois mal formés ou ne sont pas sensibilisés à l'importance des bibliothèques dans ce type de projet. De plus, il peut y avoir des cas où les intervenants professionnels peuvent se trouver en concurrence avec les associations<sup>82</sup>.

La stabilité et la pérennité des actions et des partenariats peuvent être cependant assurées grâce à une gestion de projet selon Yves Alix<sup>83</sup>, bibliothécaire et directeur de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib) depuis 2015. Il est important que les partenaires et les bibliothèques se connaissent réciproquement, qu'il y ait une identification précise des projets, une définition du rôle du partenariat, une construction, une formalisation, une évaluation du projet ainsi qu'une définition des compétences des acteurs et des outils mis en œuvre.

Il semble que ces dernières années, davantage de collectivités ont été sensibilisées à la lutte contre l'illettrisme. Elles sont donc plus nombreuses à s'être investies dans ce domaine. Cela peut servir de terreau pour les bibliothèques.<sup>84</sup>

---

<sup>78</sup> Tomic, Sylvie, *Op. cit.*, p. 46.

<sup>79</sup> Münsch, Philippe, *Op. cit.* p. 82.

<sup>80</sup> *Ibid.*, p. 83.

<sup>81</sup> Tomic, Sylvie, *Op. cit.*, p. 46.

<sup>82</sup> Giret, Clotilde, Johannot, Yvonne et Teillard, Sylviane, « Autour de l'écrit et de sa maîtrise ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1998, n° 5, p. 30.

<sup>83</sup> Tomic, Sylvie, *Op. cit.*, p. 46.

<sup>84</sup> Jackson, Catherine, Tomic, Sylvie, *Op. cit.*, p. 46.

Pour finir, les contrats territoire-lecture ou CTL sont un outil très prometteur de la lutte contre l'illettrisme<sup>85</sup>. Ils peuvent envisager cette lutte comme un axe et proposer des actions à suivre. Les CTL serviraient alors de cadre pour une lutte plus institutionnalisée en bibliothèques et favoriseraient une stabilité des partenariats.

Ainsi, la lutte contre l'illettrisme est une question récente qui a été récemment organisée par l'Etat. En outre, elle fait écho aux interrogations concernant l'évolution des missions des bibliothèques de lecture publique et à leurs limites. Pourtant, la lutte contre l'illettrisme fait partie intégrante des missions des bibliothèques de lecture publique. Elle reste un levier pour l'accès de tous à la culture.

---

<sup>85</sup> Münsch, Philippe, *Op. cit.* p. 76.

## 2. L'ÉCHANTILLONNAGE : REFLET D'UNE LUTTE MULTIPLE ET DISPARATE EN BIBLIOTHÈQUE

Nous souhaitons étudier un échantillon de bibliothèques sur un territoire donné afin de confronter nos lectures au terrain. Pour cela, nous avons décidé d'étudier nos départements respectifs et certains de leurs départements limitrophes. Ainsi, nous avons étudié les départements du Cher, de la Creuse, de la Dordogne, du Gard, de la Gironde de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales. Comme nous connaissions mieux ces départements, il était plus facile d'entrer en contact avec les structures et de mieux appréhender leur terrain (géographique, sociologique...) pour notre analyse. Il s'agit de départements où nous avons très peu d'informations concernant leur action. Cependant, cela nous offre une vision du terrain, à savoir : les actions ou non en matière d'illettrisme.

Pour mener à bien notre enquête, nous avons envoyé un questionnaire<sup>86</sup> par l'outil Google Form. Nous avons choisi ce logiciel sur les conseils de Mme Rouquet. Ce logiciel présente en effet de nombreux avantages. D'abord, il nous permettait d'avoir un modèle de questionnaire clef-en-main, ergonomique et esthétique. Ces critères nous semblaient importants car ils incitaient à répondre. Il peut être envoyé par lien ou par mail aux différentes structures. De plus, il est possible de connaître en temps réel le nombre de réponses et de modifier au besoin le questionnaire.

Cependant, nous n'avons pas pu envoyer à certaines structures dont les adresses mails étaient obsolètes ou introuvables. Une des structures nous a quant à elle demandé d'envoyer le questionnaire par voie postale.

Ce questionnaire s'adressait à l'ensemble des bibliothèques des départements choisis, menant ou non une action contre l'illettrisme, intéressées ou non par ce sujet. Pour cela, nous avons utilisé les formulaires de contact présents sur les sites des BDP ainsi que des adresses mails indiquées sur les sites des mairies. Nous avons aussi envoyé le questionnaire par message Facebook à plusieurs établissements.

Enfin, nous avons envoyé à cinq bibliothèques qui n'étaient pas situées dans les départements étudiés mais qui menaient des actions contre l'illettrisme<sup>87</sup>. Nous les avons repérés dans nos recherches. Cela nous permettait d'avoir plus d'informations sur leurs actions ainsi qu'un point de comparaison entre notre échantillon et des bibliothèques dynamiques concernant cette problématique.

Au total, nous avons réalisé 544 envois. Nous avons reçu 84 réponses<sup>88</sup>, soit 15% des envois ainsi que 5 réponses de la part des bibliothèques « *panel d'experts* ».

---

<sup>86</sup> cf. Annexe 1: « : Questionnaire adressé aux bibliothèques », p.66.

<sup>87</sup> cf. Annexe 6 : « Bibliothèques composant notre panel d'experts », p.97.

<sup>88</sup> cf. Annexe 7 : « Liste des bibliothèques ayant répondu au questionnaire », p.98.

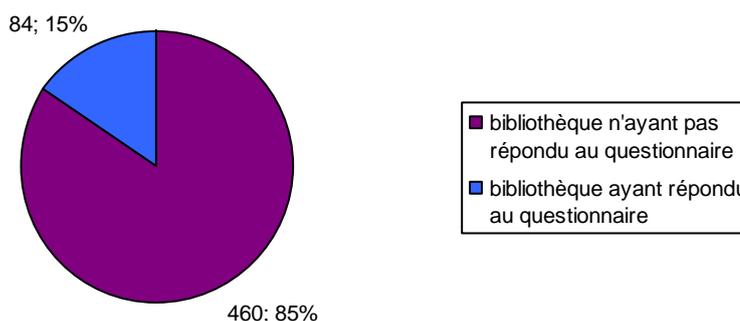
## 2.1. Des actions marquées par leur disparité territoriale et d'initiative

### 2.1.1. Une disparité d'actions menées

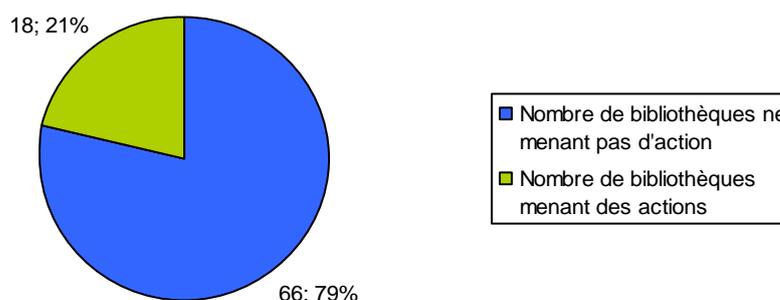
Comme précisé précédemment, nous avons envoyé le questionnaire à 544 bibliothèques qui disposaient d'un délai d'environ trois semaines pour répondre. Sur l'ensemble de ces structures nous avons obtenu 84 réponses (15 %).

460 bibliothèques n'ont pas donné suite à notre sollicitation (85 %).

La proportion entre le nombre de questionnaires envoyés et les bibliothèques menant des actions est de 3.3 % (18/544).



**Illustration 1 : Nombre de réponses recueillies au questionnaire**



**Illustration 2 : L'implication des bibliothèques dans la lutte contre l'illettrisme**

Parmi les réponses que nous avons obtenues, nous pouvons remarquer que très peu de bibliothèques sont impliquées dans la lutte contre l'illettrisme. Seulement 21 % mènent des actions ce qui correspond à 18 des bibliothèques ayant participé au questionnaire<sup>89</sup>. De nombreuses bibliothèques nous ont indiqué qu'elles manquaient de temps pour fournir un travail efficace dans la lutte sur cette question. Lorsque l'on analyse de plus près les réponses données, l'on peut constater que 8 des bibliothèques ne disposent pas d'un temps de travail suffisant pour mettre en place des actions. Ce facteur temps est celui qui apparaît le plus

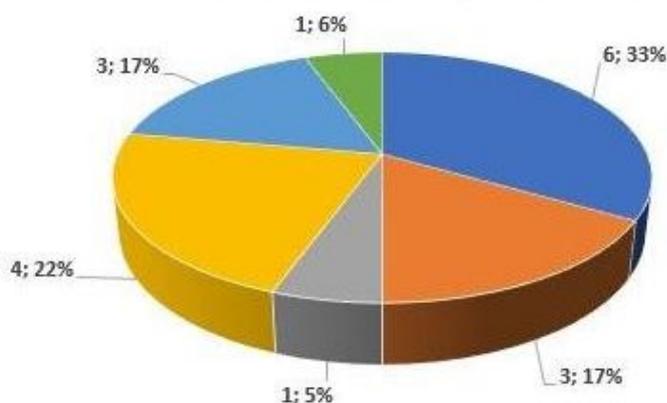
<sup>89</sup>cf. Annexe 7: « Liste des bibliothèques ayant répondu au questionnaire », p.98.

souvent. Cette difficulté émise par les professionnels est alors à rapprocher du manque évident de financement afin d'ouvrir des postes qui permettraient de dégager des plages horaires destinées à la mise en place d'action de lutte contre l'illettrisme. La bibliothèque municipale de Castelnau-de-Médoc dans le département de la Gironde nous a indiqué : « *Nous n'avons pas les moyens humains de réaliser des actions, ni le temps. Nous sommes une équipe de bénévoles* ». La médiathèque municipale de Vasselay dans le département du Cher évoque de la même manière : « *Nous sommes bénévoles et les tâches sont déjà multiples* ».

Ensuite, pour identifier les différentes actions menées par les bibliothèques, nous avons exploité le questionnaire de la façon suivante :

Le questionnaire proposait quatre choix possibles et cumulables :

- Animations autour du livre et de la lecture
- Animations autour de l'écriture
- Un ou plusieurs membres de votre équipe est en charge des publics spécifiques comprenant les personnes en situation d'illettrisme
- Autres



- Animation autour du livre et de la lecture
- Animation proposée par l'équipe de la bibliothèque ciblant un public spécifique comprenant les personnes en situation d'illettrisme
- Animation autour de l'écriture
- Animation autour du livre et de la lecture et Animation autour de l'écriture
- Aucune précision
- Les 3 propositions sont cumulées

### Illustration 3 : Les différentes actions menées par les bibliothèques

Les réponses recueillies concernant les différentes actions menées par les bibliothèques sont les suivantes :

- Animation autour du livre et de la lecture : **6**
- Animation proposée par l'équipe de la bibliothèque ciblant un public spécifique comprenant les personnes en situation d'illettrisme : **3**
- Animation autour de l'écriture : **1**
- Animation autour du livre et de la lecture et Animation autour de l'écriture : **4**
- Aucune précision : **3**

- Une bibliothèque nous précise qu'elle cumule les 3 activités

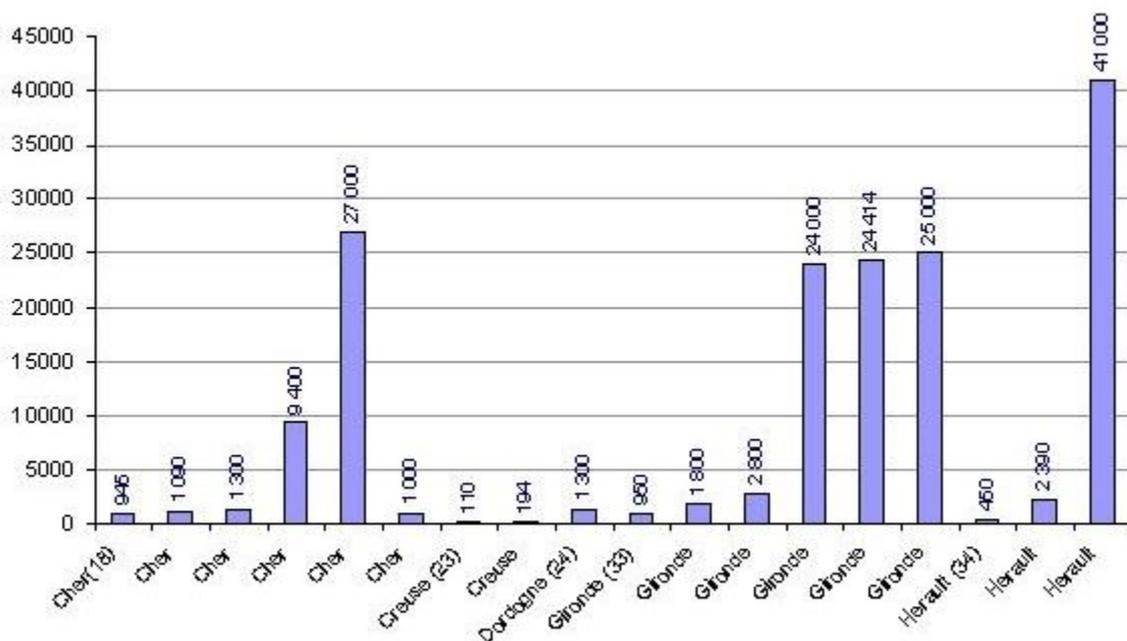
On peut noter également que les bibliothèques avaient la possibilité d'indiquer des actions différentes. Cependant, aucune bibliothèque ne nous a émis des propositions.

*Concernant les quatre propositions du questionnaire nous nous sommes aperçues malheureusement trop tard que nous avons omis de proposer le choix de la prévention. Il s'agit d'une erreur de notre part dont nous voulions rendre compte.*

*Dans ce domaine, nous tenons à préciser que la majorité des bibliothèques proposent des actions de prévention pour les enfants notamment par l'intermédiaire de lecture de conte.*

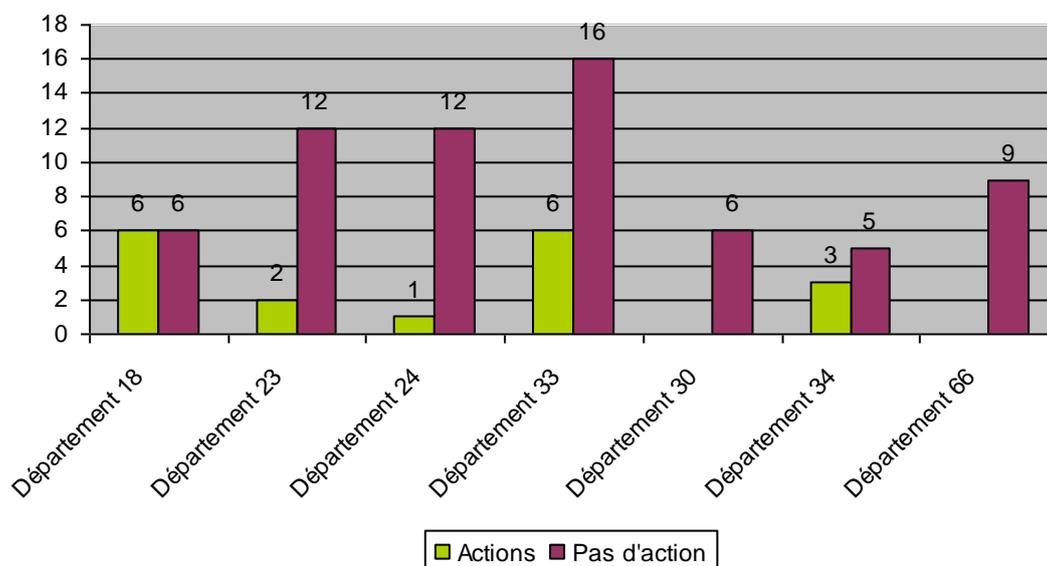
### 2.1.2. Le constat d'une disparité territoriale

Parmi les départements ayant participé au questionnaire, les réponses apportées proviennent en majorité de la région Aquitaine avec en tête la Gironde et la Dordogne, suivies de la Creuse. Malgré le faible taux de réponse de certains départements, nous pouvons avoir une première vue de la réalité du terrain. Nous avons pu remarquer la disparité d'actions en matière d'illettrisme. Le département du Cher serait particulièrement actif. Cela se confirme à l'observation des résultats dans les graphiques ci-dessous. Nous pouvons également noter que ce sont les communes qui comptent le plus d'habitants (plus de 20 000) qui proposent le plus d'actions<sup>90</sup>.



**Illustration 4 : Localisation et nombre d'habitants des bibliothèques menant des actions**

<sup>90</sup> Orsenna, Erik, Corbin, Noël . *Op. cit.*, p.75.



**Illustration 5 : Réponses apportées au questionnaire par département**

Voici les résultats obtenus par département

	<b>Actions</b>	<b>Pas d'action</b>
Département du Cher(18)	6	6
Département de la Creuse(23)	2	12
Département de la Dordogne(24)	1	12
Département de la Gironde(33)	6	16
Département du Gard(30)	0	6
Département de l'Hérault(34)	3	5
Département des Pyrénées-Orientales(66)	0	9

### **Comparaison avec le panel d'experts**

Outre les actions proposées dans notre questionnaire, La bibliothèque municipale de Grenoble propose : « *Pour agir contre l'illettrisme la bibliothèque accompagne les structures recevant des personnes en situation d'illettrisme ( prêt de documents, visites de la bibliothèque, animations diverses permettant de faciliter l'accès à la bibliothèque, etc. ), de plus nous organisons avec ces structures une manifestation dans le cadre des Journées nationales d'action contre l'illettrisme et nous travaillons avec nos agents pour que chacun soit sensibilisé à la question, pour que le rapport à l'écrit soit perçu dans sa complexité, etc. etc. ».*

Le réseau des bibliothèques municipales de Dijon Métropole propose des animations autour du livre et de la lecture et un fonds illettrisme a été constitué. De plus, au sein de l'équipe plusieurs membres sont en charge des publics spécifiques comprenant les personnes en situation d'illettrisme. Enfin, la médiathèque Jean-Pierre Melville dans le 13ème arrondissement de Paris a mis en place des animations autour du livre et de la lecture, des animations autour de l'écriture, des ateliers de conversation ainsi qu'un fonds FàL (Facile à lire).

### 2.1.3. Disparité d'initiatives

Afin d'approfondir nos recherches nous nous sommes également intéressées aux initiatives territoriales concernant la lutte contre l'illettrisme et à ceux qui en étaient les auteurs. Pour cela nous avons interrogé les bibliothèques par le biais du questionnaire au sujet des interventions au niveau local.

La réponse attendue était une réponse ouverte.

À la question « *Existe-t-il des initiatives de lutte contre l'illettrisme au niveau local ?* », parmi les 18 bibliothèques proposant des actions, 9 d'entre elles répondent qu'il existe effectivement des initiatives au niveau local dont 2 précisent que les actions sont initiées avec le milieu associatif. Pour les 9 autres bibliothèques les initiatives sont inexistantes. Ces données peuvent sans doute être expliquées par un manque de communication entre les différentes structures d'un même territoire ou par le fait que les acteurs de terrain ont été mal informés au sujet des différentes missions, des projets ou des actions mis en place par les établissements médico-sociaux ou culturels voisins. Cette tendance pourrait facilement s'inverser car il s'agit dans la majorité des cas d'un défaut de dialogue entre professionnels.

Maintenant, sur les 66 bibliothèques ne proposant pas d'action, 62 % affirment qu'il n'existe pas d'initiatives au niveau local. 23 % d'entre elles répondent que si, 12 % ne savent pas et 2 % ont coché la case « *autre* ».

Les réponses plus précises concernant les initiatives au niveau local sont les suivantes :

- au niveau associatif : **4**
- association d'insertion : **1**
- cours de français animé par la croix rouge : **1**
- secours catholique **1**
- oui, mais pas sûre **1**
- en cours de projet Lire et Faire lire **1**
- en cours de réflexion **1**

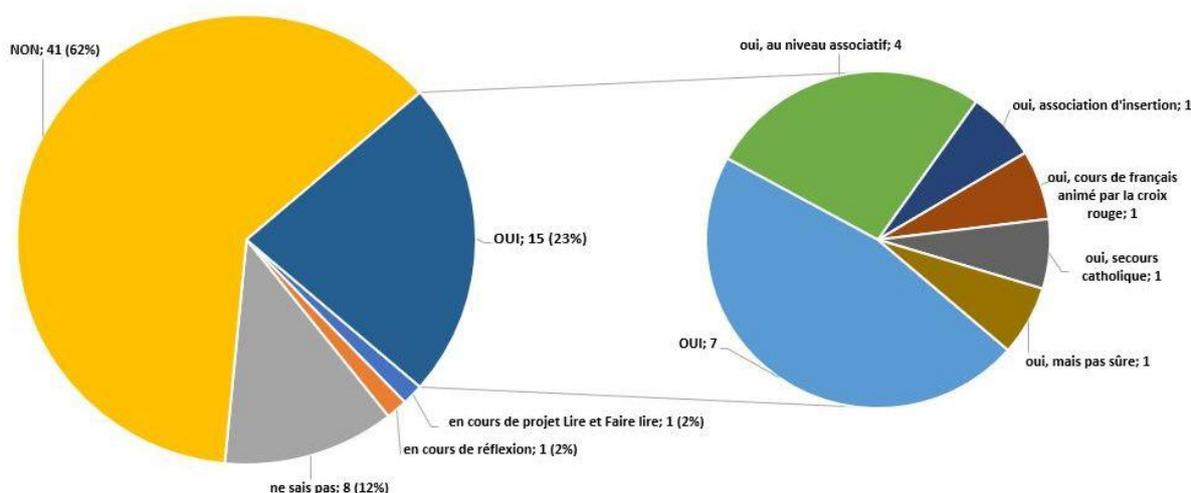


Illustration 6 : Existe-t-il des initiatives de lutte contre l'illettrisme au niveau local ?

Comparaison avec le panel d'experts

L'ensemble des bibliothèques du panel d'experts indiquent qu'il existe des initiatives à l'échelon local. Philippe Münsch de la Médiathèque JP Melville à Paris précise que des initiatives de lutte sont mises en place contre les diverses formes de fragilité linguistique mais ne sont pas dédiées spécifiquement à l'illettrisme.

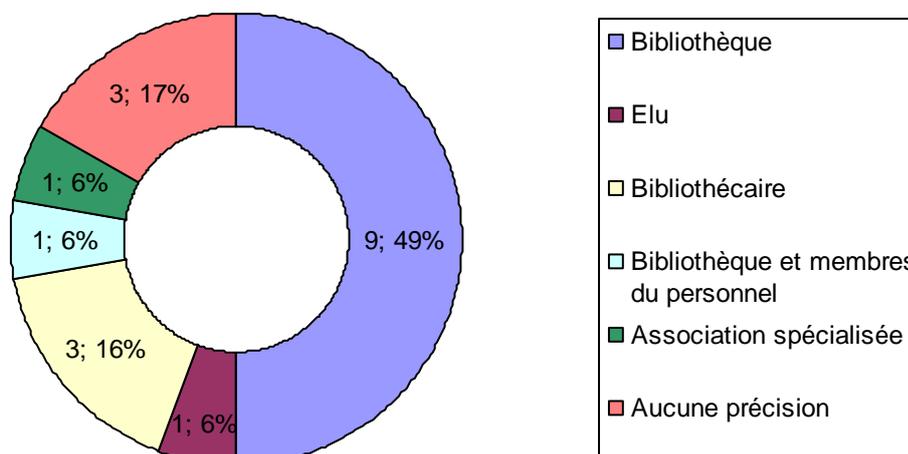
Le réseau de bibliothèques de Dijon Métropole quant à lui travaille également par le biais des CTL afin de créer un réseau de partenaires pour une action plus efficace.

Dès lors, nous nous sommes intéressées à l'origine de ces actions. Le questionnaire abordait cette question et proposait 4 choix de réponse :

- La bibliothèque
- Un bibliothécaire
- Un élu
- Autre

Les résultats sont visibles sur le graphique ci-dessous.

### L'origine des actions de lutte contre l'illettrisme



### Illustration 7 : L'origine des actions de lutte contre l'illettrisme

Parmi les réponses, 1 bibliothèque nous a indiqué que les actions étaient initiées par un élu, 3 autres par un bibliothécaire et 9 par la bibliothèque. 3 bibliothèques ont également répondu à cette question mais sans nous donner de précision.

À cette question, deux bibliothèques ont formulé des réponses qui ne se trouvaient pas parmi les propositions. Deux bibliothèques en Gironde nous indiquent pour l'une que les initiatives d'action ont été prises par une association spécialisée et pour l'autre à la fois par la bibliothèque et les membres du personnel.

Grâce à ces réponses, nous pouvons constater que les pouvoirs publics sont très peu présents voire inexistant dans cette prise d'initiatives concernant la lutte contre l'illettrisme sur le territoire dont ils sont les représentants. Cette remarque révèle-t-elle parallèlement un désengagement des collectivités territoriales.

## 2.2. Un public difficile à appréhender

### 2.2.1. Un public difficilement identifiable

Tout d'abord nous leur avons demandé si elles rencontraient des difficultés pour identifier ce public. La question posée était une question fermée et la réponse attendue proposait deux options : oui ou non.

Une grande majorité des bibliothèques étudiées rencontrent des difficultés pour identifier les personnes en situation d'illettrisme. Ainsi parmi les 84 bibliothèques qui ont répondu à notre questionnaire **seulement 15 réussissent à identifier ce public soit 17 %** et parfois avec difficulté pour certaines<sup>91</sup>. Comme le précise Madame Annie Vuillermoz, conservatrice de la bibliothèque municipale de Grenoble qui fait partie de notre panel d'experts : « *Le repérage est une question majeure en matière d'illettrisme, car les personnes en situation d'illettrisme cachent leurs difficultés. On identifie donc peu de personnes en situation d'illettrisme ce qui ne veut pas dire qu'elles ne sont pas présentes* ». Philippe Münsch ajoute « *qu'une très faible proportion des professionnels et bénévoles des bibliothèques doivent être à même d'effectuer ce repérage à l'heure actuelle*<sup>92</sup> ».

Cependant, on remarque que parmi ces 15 bibliothèques seules 4 mènent des actions contre l'illettrisme sur les 18 bibliothèques identifiées soit 5 %. Nous constatons donc qu'il n'est pas nécessaire de mener des actions contre l'illettrisme pour identifier ces personnes. L'explication qui reste la plus plausible et qui ressort de notre échantillonnage est que la plupart des bibliothèques qui mènent des actions mais qui n'identifient pas ce public ont noué des partenariats qui pourraient se charger en amont du repérage de ce public.

Parmi les 69 bibliothèques n'ayant pas répondu par l'affirmative, quelques commentaires émergent : deux bibliothèques qui mènent des actions contre l'illettrisme ne tranchent pas, ne répondent ni par oui ni par non, mais soulignent, pour la bibliothèque de L'oiseau Lyre à Blancafort dans le Cher : « *difficile d'évaluer avec certitude* » et pour la bibliothèque Jacques Rivière en Gironde qu'elle n'identifie pas spécifiquement ce public.

Une autre bibliothèque fait l'amalgame avec le public FLE.

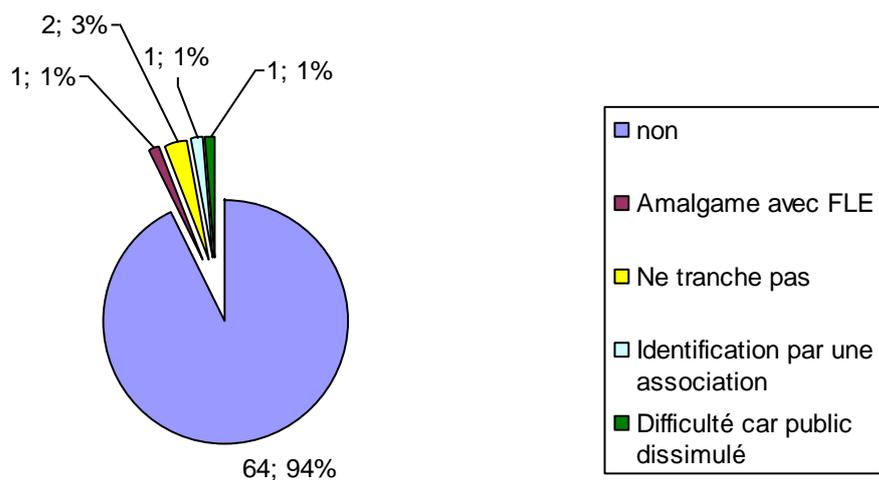
Enfin, deux autres bibliothèques n'identifiant pas ce public et ne menant pas d'action indiquent, pour la médiathèque de Bergerac en Dordogne : « *Non, difficile de répondre. Les personnes atteintes d'un fort « handicap social » ont tendance à le dissimuler (phénomène d'intériorisation de la honte pointé par les sociologues) et ne vont pas se manifester auprès de nous. Sinon, plus globalement, nous ne les avons pas identifiés, mais cela rejoint la problématique des publics empêchés sur laquelle notre médiathèque est encore peu active (mais nous avons bon espoir que cela change)* ». Quant à la médiathèque de Thuir dans les Pyrénées-Orientales l'identification est effectuée par une association.

Le graphique suivant explicite ces commentaires :

---

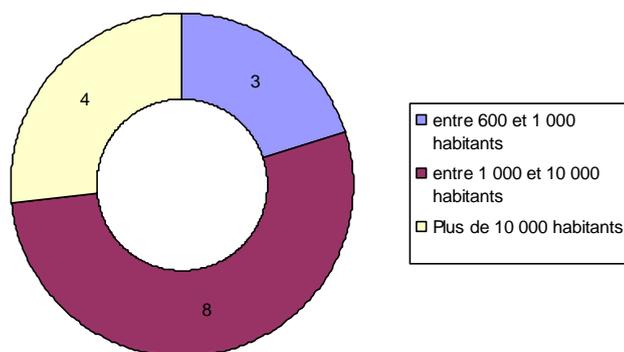
<sup>91</sup> cf. Annexe 8 : « Bibliothèques de notre échantillonnage proposant des actions de lutte contre l'illettrisme », p.104.

<sup>92</sup> Münsch, Philippe, *Op. cit.*, p 59.

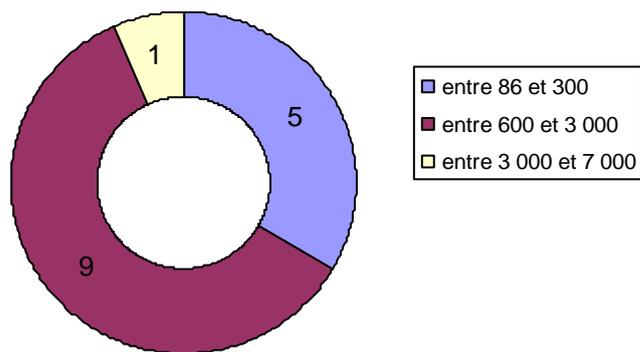


**Illustration 8 : Positionnement des bibliothèques n’identifiant pas le public en situation d’illettrisme**

De plus, il ressort également de ce questionnaire d’une part que les communes comprises entre 1 000 et 10 000 habitants sont les plus nombreuses à cibler les personnes en situation d’illettrisme puisqu’on en dénombre 8 contre 3 pour les bibliothèques qui se situent dans des communes comprises entre 600 et 1 000 habitants et 4 dans les communes de plus de 10 000 habitants. Et d’autre part que les bibliothèques dont le nombre d’inscrits est compris entre 600 et 3 000 personnes sont les plus nombreuses, c’est-à-dire 9 à identifier ce public contre 5 entre 86 et 300, et 1 entre 3 000 et 7 000 inscrits. On en déduit que les structures moyennes de notre échantillonnage situées dans des villes inférieures à 10 000 habitants ont plus de facilité à identifier ce public. Ces résultats sont mis en lumière dans le graphique suivant :

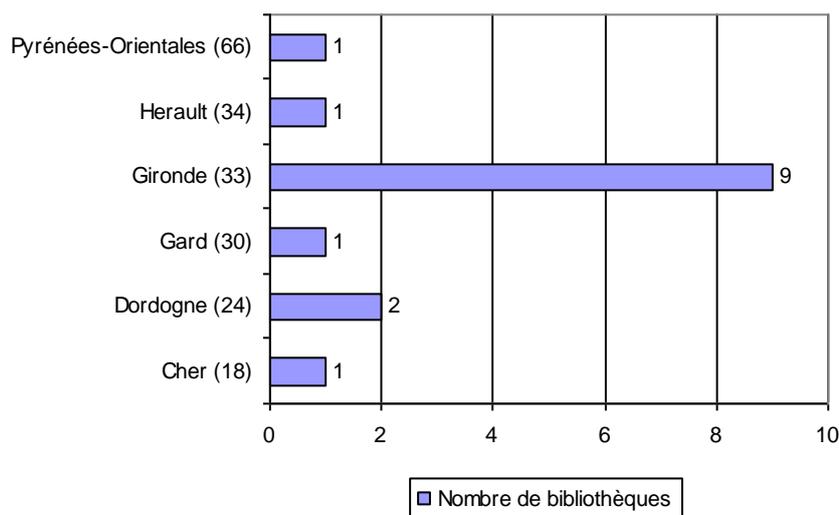


**Illustration 9 : Rapport entre le nombre de bibliothèques ciblant ce public et le nombre d’habitants**



**Illustration 10 : Rapport entre le nombre de bibliothèques ciblant ce public et le nombre d'inscrits**

Enfin, nous remarquons que le département de la Gironde concentre 9 des 15 bibliothèques qui identifient ce public soit 60 % loin devant tous les autres départements qui oscillent entre 1 et 2 bibliothèques. Ces résultats sont explicités dans le graphique suivant :



**Illustration 11 : Localisation des bibliothèques identifiant le public en situation d'illettrisme**

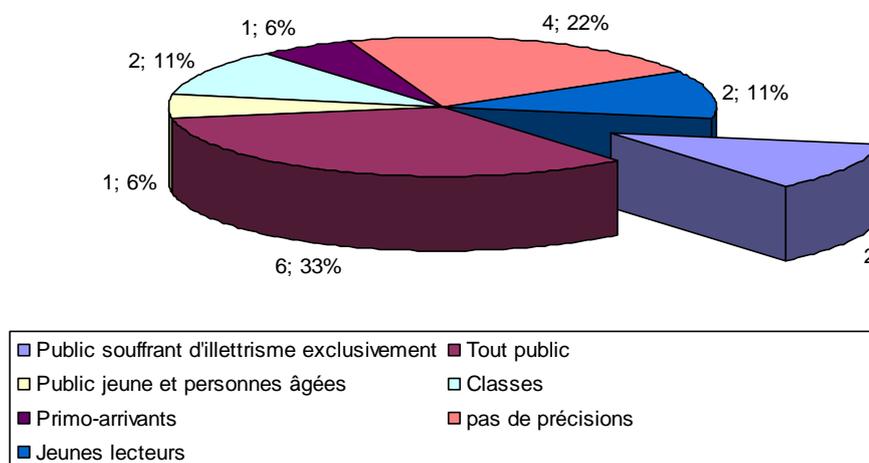
Notre panel d'experts révèle une autre réalité, sur les 5 bibliothèques composant ce panel 4 réussissent à identifier ce public soit 80 %. La structure mise en échec est une petite structure de 280 inscrits en comparaison des autres qui sont comprises entre 2 695 et 24 904 inscrits. Nous en déduisons qu'être expérimenté dans cette lutte et faire partie d'une grosse structure facilite l'identification de ce public.

Néanmoins, il reste toutefois difficile d'appréhender ce public car outre le fait qu'il soit difficilement identifiable il est souvent englobé avec d'autres publics.

## 2.2.2 Le problème de la généralisation du public

Nous avons voulu savoir si leurs actions s'adressaient exclusivement aux personnes en situation d'illettrisme. Pour cela, la question posée était composée de deux étapes : une question fermée proposant deux options : oui ou non et une question supplémentaire ouverte : sinon, à quels autres publics ?

L'analyse du questionnaire nous révèle que **2 bibliothèques sur les 18 qui mènent des actions contre l'illettrisme soit 11 % proposent des actions exclusivement en direction du public souffrant d'illettrisme**. Elles se situent toutes les deux en Gironde (33) et sont installées dans des villes de même taille avoisinant les 25 000 habitants avec un nombre d'inscrits compris entre 5 600 et 7 000. Il s'agit de la bibliothèque de la Source située au Bouscat où les actions sont menées par un bibliothécaire et la Médiathèque Jean Vautrin à Gradignan où les actions sont menées en partenariat avec une association spécialisée, dénommée Alice. Il existe dans ces deux communes des initiatives de lutte contre l'illettrisme au niveau local.



**Illustration 12 : A quel public ces actions s'adressent-elles ?**

En ce qui concerne les 16 autres bibliothèques qui proposent des actions à un public plus large. Nous pouvons noter que ces actions s'adressent pour 6 de ces bibliothèques soit 33 % à tous les publics dont la bibliothèque municipale de Maurice Genevoix à Brinon sur Sauldre dans le Cher (18) qui propose précisément des actions : « *tout public, ayant des difficultés à pouvoir appréhender la lecture ou l'écriture, malvoyants, personnes âgées avec une acuité sur le déclin...* ». De plus, la médiathèque André Malraux à Sète dans l'Hérault (34) propose des actions : « *au public FLE et tous publics en général (mixité des publics, aucune action spécifique à destination du public en situation d'illettrisme)* ». Nous pouvons en déduire qu'elles conduisent leurs actions en direction d'un public en difficulté de manière générale. Une bibliothèque vers les primo-arrivants, quatre bibliothèques n'apportent aucune précision<sup>93</sup>. Ce qui représente onze bibliothèques soit 69 %. Ce constat est donc le même presque dix ans après son mémoire.

<sup>93</sup> Ces résultats sont corroborés par Sylvie Tomic qui explicite : « *Majoritairement, les bibliothèques qui interviennent dans la lutte contre l'illettrisme mettent en place des actions qui s'adressent non pas exclusivement aux personnes en situation d'illettrisme mais bien souvent également aux apprenants en alphabétisation ou en FLE* »<sup>93</sup>

Une autre bibliothèque propose des actions en direction du « *jeune public et des personnes âgées* » tandis que deux bibliothèques en direction « *des classes* » et deux en direction des « *jeunes lecteurs* ». Nous en déduisons donc que ces bibliothèques font l'amalgame avec les actions de prévention.

Il est important de noter que sur ces seize bibliothèques sept ont noué des partenariats soit 43 % et sont situées dans des communes qui proposent dans les mêmes proportions des initiatives locales. Ces partenariats et ces initiatives locales se révèlent être un moteur dans cette lutte.

Notre **panel d'experts** rejoint notre constat supra. En effet sur les 5 bibliothèques **seule 1 propose des actions exclusivement en direction de ce public soit 20 %** du panel, il s'agit de la bibliothèque des Eaux-claires Mistral de Grenoble qui compte 2 695 inscrits. En majorité les autres bibliothèques englobent un public plus large : une bibliothèque cible tous les publics et en particulier la jeunesse, une autre cible le public éloigné de la lecture, une bibliothèque cible les personnes en situation d'illettrisme, les personnes en apprentissage ou en FLE et des actions de sensibilisation auprès du grand public. Quant à Philippe Münsch de la Médiathèque Jean-Pierre Melville à Paris, il indique que ces actions sont destinées : « *Aux publics en fragilité linguistique, en général, dans la mesure où les personnes en situation d'illettrisme sont trop difficiles à identifier dans un paysage urbain aussi dense que celui de Paris* ». Il faisait déjà état de ce problème dans son mémoire en faisant un parallèle avec les zones rurales<sup>94</sup>. Ces 5 bibliothèques ont noué un partenariat pour mener ces actions. Nous constatons une fois encore combien les partenariats sont primordiaux.

### **2.2.3. Un public doublement pénalisé avec le développement du numérique : l'illectronisme**

L'ordinateur étant omniprésent dans nos vies, nous avons voulu savoir si les bibliothèques proposaient des actions pour combattre l'illectronisme à destination des publics en situation d'illettrisme.

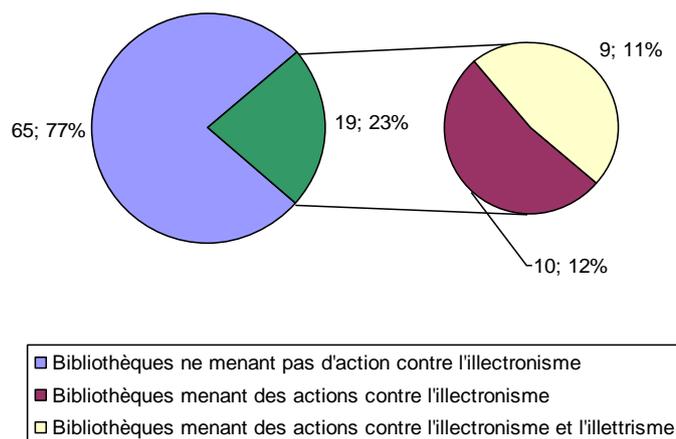
Pour cela, la question se déroulait en deux étapes : une question fermée qui proposait deux options oui ou non complétée par une question ouverte demandant quelles actions, soit quatre choix cumulables possibles au préalable nous leur avons apporté une définition de cette notion :

- atelier de formation en informatique
- animation autour du numérique
- médiation numérique avec la mise à disposition de mode d'emploi et de vidéo
- autre

Sur les 84 bibliothèques ayant répondu au questionnaire, **19 bibliothèques proposent des actions pour combattre l'illectronisme à destination du public en situation d'illettrisme soit 23 %** dont 9 bibliothèques qui mènent également des actions pour combattre l'illettrisme. Cependant, ces chiffres doivent être pris avec précaution car nous ne savons pas quelle est la proportion réelle du public en situation d'illettrisme dans ces ateliers car certaines réponses sont ambiguës et englobent un public plus large. Si jusqu'ici le principal outil utilisé pour lutter contre l'illettrisme restait l'écrit, il semblerait qu'aujourd'hui le recours au multimédia tende à se développer.

---

<sup>94</sup> « *si dans les zones rurales, le repérage de ces personnes est ardu en raison de leur dispersion sur une étendue vaste, il ne l'est pas moins en ville où les densités de population peuvent être fortes et la mixité sociale et culturelle prononcée, faisant des territoires urbains de véritables mosaïques* ». Münsch, Philippe, *Op. cit.*, p. 78.



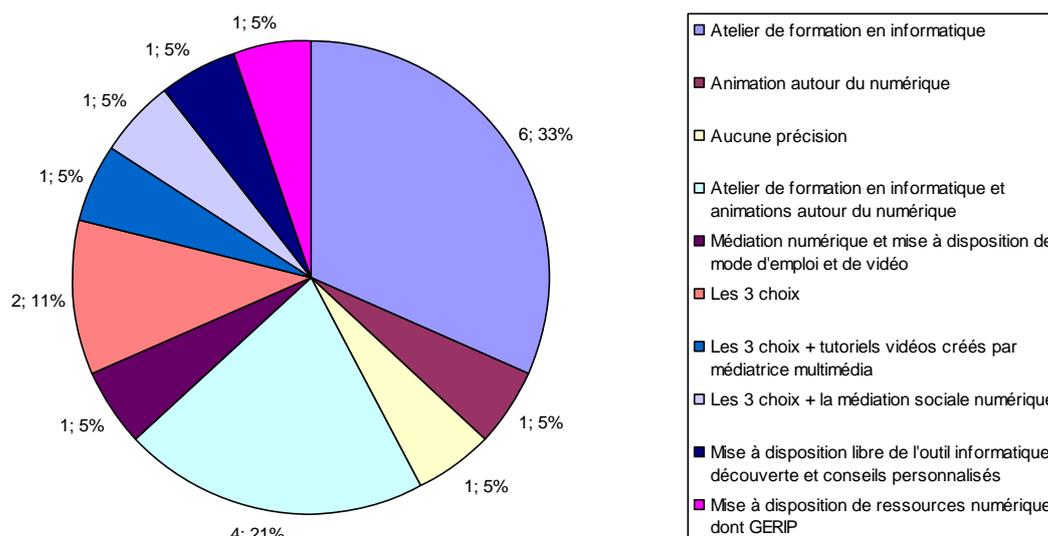
### Illustration 13 : les bibliothèques menant des actions contre l'illectronisme

Les réponses recueillies sont les suivantes :

- 6 bibliothèques ont choisi exclusivement l'atelier de formation en informatique
- 1 bibliothèque a choisi exclusivement les animations autour du numérique
- 1 bibliothèque ne précise rien
- 4 bibliothèques ont choisi de combiner ateliers de formation en informatique et animations autour du numérique
- 1 bibliothèque a choisi de combiner médiation numérique et mise à disposition de mode d'emploi et de vidéo
- 4 bibliothèques ont porté leur choix sur les ateliers de formation en informatique, les animations autour du numérique, la médiation numérique avec la mise à disposition de modes d'emplois et de vidéos dont deux qui ont ajouté : pour une « *le projet en cours de faire des vidéos tutos par l'animatrice multimédia pour diffusion auprès de nos publics sur diverses thématiques* » et pour l'autre : « *la médiation sociale numérique* »
- 1 bibliothèque propose « *la mise à disposition libre de l'outil informatique, découverte et conseils personnalisés* »
- 1 bibliothèque propose « *la mise à disposition de ressources numériques dont GERIP<sup>95</sup>* ».

Le graphique suivant présente ces informations :

<sup>95</sup> Gerip a développé une gamme de logiciels, représentant plus de 10 000 exercices pour la rééducation des pathologies du langage écrit et oral, de la voix, des fonctions cognitives, et la lutte contre le vieillissement cérébral ou l'illettrisme.



### Illustration 14 : Répartition des actions des bibliothèques pour combattre l'illectronisme en direction du public en situation d'illectronisme

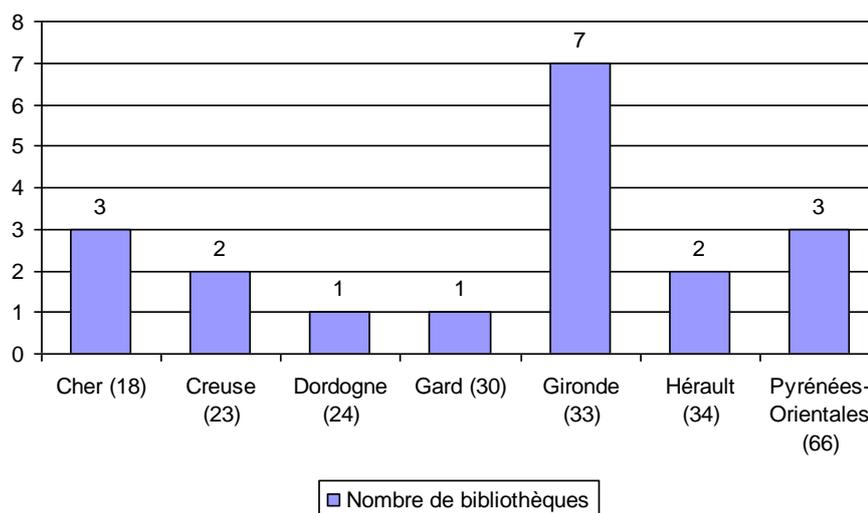
Ce graphique illustre explicitement la diversité des actions menées contre l'illectronisme par les bibliothèques. Néanmoins, nous souhaitons mettre en exergue quelques propositions évoquées ci-dessus qui se révèlent intéressantes comme l'utilisation de logiciels spécifiquement conçus pour lutter contre l'illectronisme ou le projet de la bibliothèque municipale à la Réole en Gironde qui projette de créer des tutoriels vidéo.

Toutes les bibliothèques constituant notre panel d'experts proposent des actions pour lutter contre l'illectronisme en direction des personnes en situation d'illectronisme contre 23 % pour notre échantillonnage. Toutefois nous émettons les mêmes réserves que pour notre échantillonnage quant à la proportion des personnes souffrant d'illectronisme impliquées dans ces actions. D'ailleurs la Bibliothèque municipale de Grenoble soulève vraisemblablement la réalité en indiquant que ces actions concernent un public large. Ces actions s'articulent autour de :

- la médiation numérique « *avec des services civiques* », pour une bibliothèque
- l'atelier de formation informatique, « *conseils au quotidien, les actions concernent un public large* », pour une autre bibliothèque
- l'atelier de formation en informatique et l'animation autour du numérique, pour 3 bibliothèques dont 1 bibliothèque qui précise « *que ces ateliers sont co-animés par un bibliothécaire et un bénévole de l'association Emmaüs Connect* ».

L'unanimité du panel d'experts dans la lutte contre l'illectronisme semble montrer le rôle important que les bibliothèques auront à jouer dans l'inclusion numérique et notamment en direction des personnes en situation d'illectronisme.

Enfin, ces bibliothèques sont situées en majorité en Gironde c'est-à-dire 7 sur les 19 soit 37 %.



**Illustration 15 : Localisation des bibliothèques proposant des actions pour combattre l'illectronisme en direction du public en situation d'illectronisme**

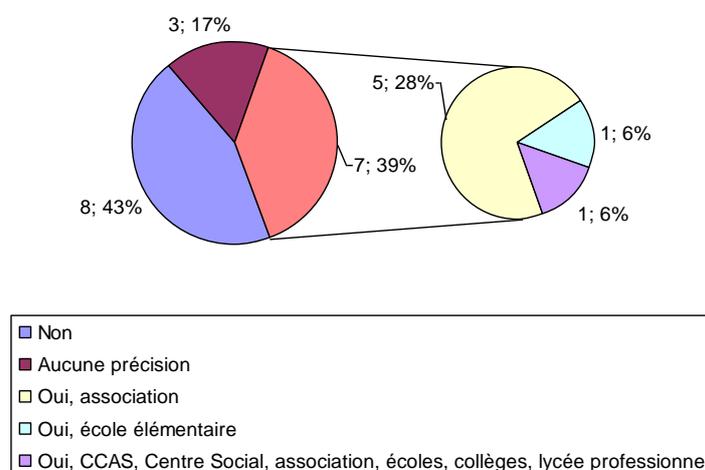
### 2.3. La difficulté du partenariat et de la mise en place des actions contre l'illectronisme

Pour finir, nous avons étudié le rôle des partenariats dans la lutte contre l'illectronisme et avons proposé une réflexion sur la mise en place d'actions simples. En effet, les partenariats permettent de mettre en place des actions et de les maintenir sur le long terme.

#### 2.3.1. Une lutte inscrite dans le temps avec des partenariats

Nous avons remarqué que certaines bibliothèques voient leur projet s'enraciner dans leur territoire grâce à leurs solides partenariats en matière de lutte contre l'illectronisme.

Tout d'abord, sur les 18 bibliothèques menant des actions contre l'illectronisme, seules 39% des bibliothèques interrogées ont des partenariats.

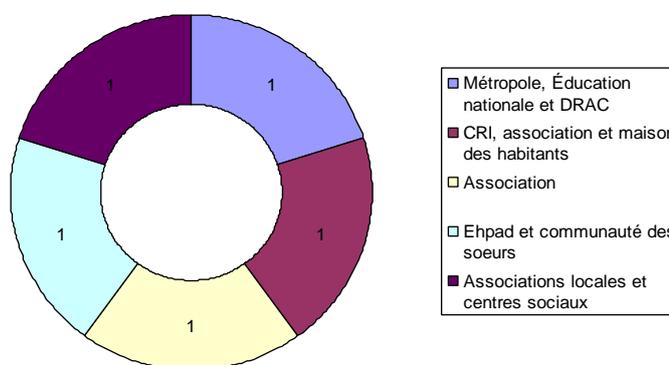


**Illustration 16 : Proportion des partenariats**

Plus précisément, sur les 18 bibliothèques proposant des actions, 8 d'entre elles n'ont pas de partenariats, 3 n'apportent aucune précision, 5 ont un partenariat avec une ou des associations, 1 avec une école élémentaire. Enfin, la médiathèque Jacques Rivière à Cenon en Gironde est intégrée dans un réseau de partenaires sur son territoire, à savoir le CCAS, le centre social, une association, plusieurs écoles, collèges et un lycée professionnel. Ce dernier cas révèle que la bibliothèque s'implique dans le tissu social de la commune.

Ainsi, le partenariat local, avec une association est le plus fréquent. Cette démarche permet de faire venir les personnes en situation d'illettrisme au sein de la bibliothèque. Ce constat fait écho à notre hypothèse selon laquelle les bibliothèques luttant contre l'illettrisme ont des partenariats le plus souvent avec les associations locales.

Cependant, la majorité des bibliothèques de notre échantillon ne fonctionne pas avec des partenariats dans la lutte contre l'illettrisme. Cela peut s'expliquer par le fait qu'elles mènent des actions pouvant englober des publics éloignés de manière générale. Ce ne sont donc pas forcément des actions spécifiques en direction de l'illettrisme. De plus, elles n'ont peut-être pas les moyens de mettre en place de nouveaux partenariats.



**Illustration 17 : Partenariats noués avec le panel d'experts**

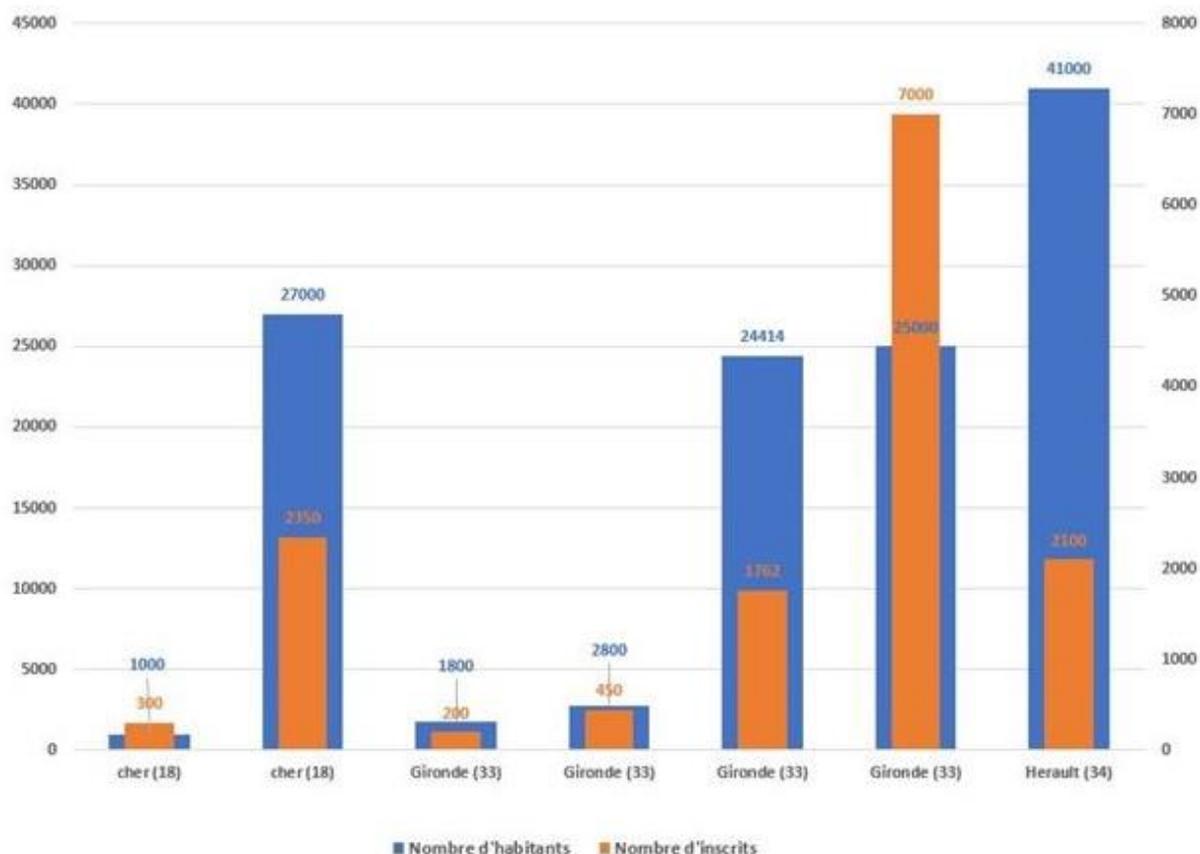
Concernant le panel d'experts, on observe d'autres types de partenariats qui peuvent être mis en place comme avec la Drac à Dijon. Les Métropoles jouent aussi un rôle croissant dans la mise en place d'actions contre l'illettrisme.

Un autre partenariat a retenu notre attention : celui de l'Ehpad dans le cas de la médiathèque-ludothèque de Saint-Jacut-Les-Pins. Ce type de partenariat semble exceptionnel dans le cadre la lutte contre l'illettrisme. Cependant, il n'est pas rare que les bibliothécaires créent des partenariats avec ces structures. Cet exemple montre qu'il est possible de faire appel à des partenaires déjà existants pour développer une action contre l'illettrisme. Les choix de partenariats sont donc faits en fonction de ceux présents sur un territoire donné. Un cadrage régional ou départemental de la lutte contre l'illettrisme reste donc le plus judicieux.

### **LOCALISATION ET NOMBRE D'HABITANTS DES BIBLIOTHEQUES PROPOSANT DES PARTENARIATS**

Nombre d'habitants	Nombre d'inscrits	Département	Pourcentage d'inscrits
1000	300	cher (18)	soit <b>30%</b> d'inscrits
27000	2350	cher (18)	soit <b>8%</b> d'inscrits
1800	200	Gironde (33)	soit <b>11%</b> d'inscrits
2800	450	Gironde (33)	soit <b>16%</b> d'inscrits
24414	1762	Gironde (33)	soit <b>1,84%</b> d'inscrits
25000	7000	Gironde (33)	soit <b>28%</b> d'inscrits
41000	2100	Hérault (34)	soit <b>5%</b> d'inscrits

Le nombre d'inscrits indiqué est en réalité celui des inscrits actifs, c'est-à-dire les usagers qui reviennent et empruntent des documents dans les bibliothèques de leur commune ou à proximité de celle-ci au moins une fois dans l'année.



**Illustration 18 : Localisation et nombre d'habitants des bibliothèques proposant des partenariats**

Les bibliothèques qui agissent contre l'illettrisme sont très différentes par leur taille et leur nombre d'habitants. Les structures qui agissent contre l'illettrisme ne sont donc pas forcément des bibliothèques de grande taille. Les petites structures jouent un rôle essentiel dans la lutte contre l'illettrisme comme l'explique Philippe Münsch<sup>96</sup>. Moins impressionnantes, et parfois les seuls lieux où peuvent se rassembler les habitants et proposer des ressources documentaires, les bibliothèques de petites communes peuvent donc se révéler un atout.

De plus, si on compare les taux d'inscriptions entre les bibliothèques étudiées et le panel d'experts, la tendance d'un faible taux d'inscription est générale.

Panel d'experts	Nombre d'habitants	Nombre d'inscrits	% d'inscrits
BM de Dijon	153 668	24 904	16 %

<sup>96</sup> Münsch, Philippe, *Op. cit.*, p.87.

BM de Grenoble	162 800	29 198	18 %
Bibliothèque Eau-Claire Mistral à Grenoble	160 000	2 695	1.68 %
Médiathèque de Melville (région parisienne)	2, 2 millions	13 420	0, 67 %
Médiathèque ludothèque Saint-Jacut-les-Pins	1840	280	15 %

### Illustration 19 : Panel d'experts

Certes, ce faible taux était attendu en raison de la baisse d'emprunteurs dans les bibliothèques françaises. Pour autant, ce phénomène laisse à penser que les actions de lutte contre l'illettrisme découlent d'une politique d'ouverture plus globale. Il s'agirait donc pour ces institutions de faire venir les publics les plus éloignés.

Pourtant, deux bibliothèques se distinguent par un taux d'inscription deux fois plus élevé : la médiathèque Jean Vautrin de Gradignan en Gironde et la bibliothèque municipale Maurice Genevoix de Brinon sur Sauldre dans le Cher avec respectivement 28 et 30 % de taux d'inscription. De ce fait, il existe en plus d'une volonté de plus d'ouverture une volonté d'ancrage au sein de leur territoire.

Au-delà d'une volonté d'ouverture vers plus de publics, ces données nous laissent à penser que les bibliothèques considèrent qu'elles ont un rôle social ou du moins de créateur de lien social.

#### 2.3.2. Des actions simples proposées par l'échantillonnage

Nous avons enfin demandé quelles actions simples pourraient-être proposées aux bibliothèques qui ne luttent pas encore contre l'illettrisme, selon elles. Nous avons recueilli un fort taux d'abstention pour cette question. Seules 27% des bibliothèques de l'échantillon ont répondu.

Ce résultat peut s'expliquer d'abord par le fait que nous avons choisi de poser une question ouverte et de ne pas proposer des exemples d'actions. Nous ne souhaitons pas influencer les bibliothèques dans leur réponse. De plus, il peut aussi s'agir d'un manque de connaissance des actions menées dans ce domaine en bibliothèques. Ainsi, trois bibliothèques indiquent qu'elles ne savent pas quelles actions proposer. Enfin ce pourcentage peut aussi traduire le fait que les bibliothèques ne se sont pas senties légitimes de donner leur avis sur ce sujet. En effet, seules 26 % des bibliothèques ne proposant pas d'action ont répondu.

Nous avons choisi de comparer les besoins entre les bibliothèques ne luttant pas contre l'illettrisme et celles qui mènent des actions dans ce domaine.

D'abord, les bibliothèques ne menant pas d'actions dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme sont demandeuses en outils, en moyens (des locaux plus adaptés pour les intervenants), en temps et en formation pour les bibliothécaires et les bénévoles. Elles souhaitent aussi d'être mises en relation avec des acteurs de cette lutte pour pouvoir échanger. Les structures insistent également sur le fait qu'elles doivent pouvoir identifier ces personnes

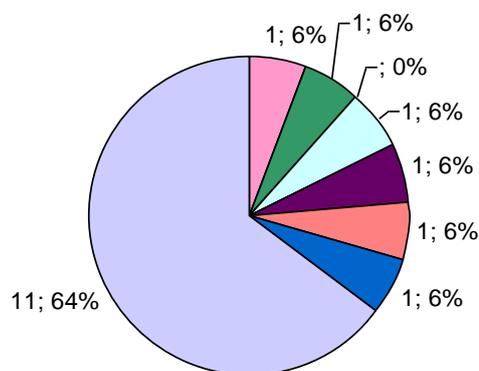
afin de mener à bien ce type d'action. Concernant la formation, elles proposent d'apprendre à lire aux bibliothécaires comme un illettré pour mieux en comprendre les enjeux.

Les bibliothèques interrogées s'inspirent aussi d'activités déjà en place ou qu'elles connaissent comme les animations autour du livre et de la lecture et l'appel à des intervenants extérieurs. Elles proposent aussi des animations plus ludiques, avec des jeux sur la lecture. Elles émettent aussi l'idée d'être un lieu d'accueil où peuvent avoir lieu des cours de lecture et d'écriture par d'anciens professeurs d'école, ou encore d'accueillir la permanence d'écrivain public ou d'école du soir grâce au tissu associatif.

Elles pensent également qu'elles pourraient être un lieu ressource. Elles pourraient prêter des documents à des associations et présenter des travaux réalisés par ces dernières.

Concernant, l'illectronisme, une bibliothèque propose des activités utilisant le jeu « aide aux démarches administratives dématérialisées », l'utilisation d'outils numériques et de communication telle que la visioconférence.

Les bibliothèques menant des actions de lutte contre l'illettrisme proposent quant à elles plusieurs éléments qui ont été transposés dans le graphique ci-dessous.



- Nécessité d'avoir un personnel qualifié maîtrisant cette problématique afin d'inciter à la découverte du livre et de développer ainsi des compétences pour mieux appréhender le savoir lire
- l'information est essentielle afin de lever les tabous
- Se mobiliser autour des enfants
- espace "Facile à lire"; signalétique
- Question très complexe. Voir les mémoires spécialisés sur site Enssib
- que dire, le champ d'action est vaste...
- acquisition de livres faciles à lire
- Aucun avis

### Illustration 20 : Actions simples proposées

Peu de bibliothèques ont répondu. Cela peut être dû au fait que les actions à mener peuvent se révéler très vastes. Nous avons cependant remarqué que les propositions des bibliothèques luttant contre l'illettrisme sont très diversifiées. Même si certaines se rejoignent, elles révèlent le large spectre d'une action contre l'illettrisme.

Certaines bibliothèques souhaitent valoriser des actions qu'elles ont mises en place et qui fonctionnent. Elles insistent également sur l'importance de la formation pour mener à bien cette lutte et briser les tabous autour de l'illettrisme. Le champ de la prévention est également important pour elles. Afin de réduire l'illettrisme, elles souhaitent s'investir auprès des publics les plus jeunes. Enfin, elles soulignent la complexité du phénomène de l'illettrisme. Cela peut

sous-entendre que les actions à mener peuvent être en réalité nombreuses pour toucher le plus de personnes possibles souffrant d'illettrisme.

Le panel d'experts rejoint l'idée qu'une lutte contre l'illettrisme demeure complexe. Il existe selon la bibliothèque de Grenoble un côté « *multifactoriel* » qui demande de former les agents. La prévention autour de la petite enfance est aussi mise en avant. Les partenariats et l'identification des personnes ou lieux-ressources comme les CRI sont également évoqués.

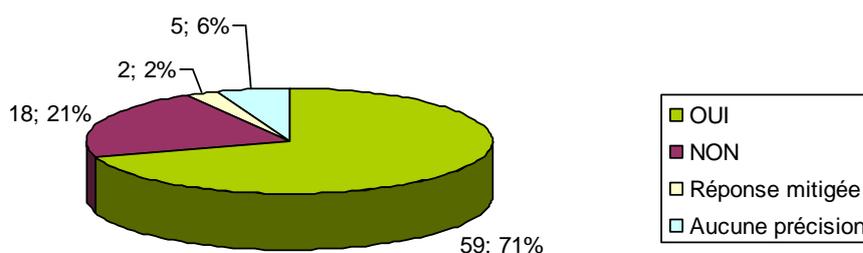
Enfin, les bibliothèques qui mènent des actions contre l'illettrisme se rejoignent sur de nombreux points. Il convient d'abord de former le personnel de la bibliothèque, d'identifier les acteurs, les partenaires puis de mettre en place un fonds « *Facile à lire* » développé en Bretagne<sup>97</sup>. Elles insistent aussi sur l'importance des animations autour de la lecture pour les moins de 3 ans.

De ce fait, malgré leur disparité, les bibliothèques proposent des actions qui pourraient servir d'axes pour la mise en place d'une lutte contre l'illettrisme en bibliothèque sur l'ensemble de la métropole.

### 2.3.4. Des besoins relevés pour la mise en place de la lutte contre l'illettrisme

Au terme de ce questionnaire nous avons demandé aux bibliothèques si elles accepteraient d'être sensibilisées à la problématique de l'illettrisme, si elles souhaiteraient que leur soit proposé des actions simples et si non, pourquoi.

Cette question était importante pour mieux appréhender la perception des missions des bibliothèques par le personnel. Elle permettait de savoir si les bibliothèques considèrent la lutte contre l'illettrisme comme partie intégrante de leur travail.



#### Illustration 21 : Les bibliothèques veulent-elles être sensibilisées ?

Sur les 84 bibliothèques étudiées, 59 d'entre elles souhaitent être sensibilisées, soit un peu plus de 70%. Nous pouvons constater une évolution des mentalités et un intérêt pour faire venir les publics éloignés. On observe aussi un mouvement de fond. Potentiellement, ces bibliothèques, suivant leurs possibilités, pourraient intégrer sur le moyen ou long terme cette action. Il s'agit d'une vision d'avenir partagée par Mme Catherine Lepeinteur de la

<sup>97</sup> Nous reviendrons plus en détail sur les collections « *Facile à lire* » dans notre troisième partie p. 58.

Médiathèque départementale d'Ille et Vilaine<sup>98</sup>. Tout comme la gratuité, les bibliothèques suivraient globalement le mouvement de lutte contre l'illettrisme d'ici quelques années.

De plus, sur ces 59 bibliothèques, 13 d'entre-elles mènent des actions pour combattre l'illettrisme. En observant de plus près, il s'agit de bibliothèques menant des actions en direction des publics éloignés dans leur globalité. On peut donc considérer qu'elles souhaitent être sensibilisées à l'illettrisme car cela correspond à leur logique d'ouverture aux publics éloignés. Cette démarche leur permettrait non seulement de renforcer leur mission d'intégration des publics spécifiques mais aussi de mieux prendre en compte les besoins des personnes en situation d'illettrisme.

Sur les 66 bibliothèques qui ne mènent pas d'action de lutte contre l'illettrisme, 15 ne souhaitent pas être sensibilisées. Deux structures pensent qu'elles n'ont pas de public en situation d'illettrisme dans leur commune. Quatre structures soulignent un manque de moyens matériels et humains. Ainsi, comme le souligne bien la bibliothèque de Podensac en Gironde, leur manque d'action dans le domaine ne résulte pas d'un manque de sensibilisation. Il existe en effet pour de nombreuses structures un manque de moyens qui impose une priorisation de leurs actions.

Ce constat est partagé également par les bibliothèques qui souhaitent être sensibilisées. Ainsi, la Médiathèque de Palau del Vidre, dans les Pyrénées-Orientales, explique qu'elle n'a pas assez de temps pour se consacrer à cette action. En effet, les petites structures ont des horaires d'ouverture plus restreints par rapport aux autres. Elles peuvent donc difficilement proposer des actions en direction de publics spécifiques.

Parmi les 59 bibliothèques qui souhaitent être sensibilisées, on observe une volonté de pouvoir mieux identifier les personnes en situation d'illettrisme. C'est notamment le cas de la bibliothèque municipale Marcel Pagnol à Restinclières dans l'Hérault qui a été sensibilisée auparavant à ce type de public. Enfin, la bibliothèque municipale d'Arcachon en Gironde étant en construction, elle ne pourra ouvrir qu'en 2020.

### **Comparaison avec le panel d'experts**

Trois bibliothèques souhaiteraient être sensibilisées tandis que les deux autres n'ont pas précisé de réponse. On peut donc penser que les bibliothèques actives dans la lutte contre l'illettrisme ont toujours un besoin de formation, d'échanges et d'accompagnement dans leur démarche. En outre, ce besoin de formation s'explique par la complexité de la réalité sociale de l'illettrisme et parce que les recherches sur le sujet évoluent.

Nous constatons donc que notre enquête confirme nos hypothèses au sujet des partenariats. Ils sont un terreau des actions de lutte contre l'illettrisme. Cependant, l'analyse a révélé que la plupart des bibliothèques travaillent dans ce domaine avec des partenaires à qui elles font déjà appel.

Concernant les actions menées contre l'illettrisme, elles sont peu nombreuses et rarement spécifiques à ce public. Elles s'adressent en effet à l'ensemble des non-lecteurs (analphabétisme, FLE...). Nous pensons que cela est lié à la demande de plus en plus forte d'animations mais aussi d'intégration des publics éloignés. Elles essaient donc de faire des actions touchant le plus de personnes possibles.

Concernant la demande de sensibilisation, elle semble faible comparée au nombre de bibliothèques sollicitées. On peut en conclure que malgré un mouvement de fond dans la profession, la lutte contre l'illettrisme n'est pas encore intégrée dans la profession. Cependant

---

<sup>98</sup>cf. Annexe 3 : « Entretiens réalisés en mai 2018 avec les directeurs de bibliothèques départementales », p.91.

les bibliothèques déjà sensibilisées demandent d'approfondir leur connaissance du sujet. Cela montre non seulement une volonté de s'adapter au mieux à ces publics mais aussi la maîtrise du phénomène de l'illettrisme s'avère complexe.

Ainsi, la lutte contre l'illettrisme semble manquer de prime abord de cohésion nationale. Cependant, cette multiplicité des actions s'explique par le fait qu'elles sont ancrées dans un territoire mais aussi par les difficultés actuelles de les mettre en place. Pourtant, dans le cadre de notre enquête (questionnaire), nous avons relevé un intérêt pour le sujet. C'est pourquoi nous souhaitons leur proposer des actions simples à mettre en place.

### 3. PROPOSITION D’ACTIONS À METTRE EN OEUVRE DANS LA LUTTE CONTRE L’ILLETTRISME EN BIBLIOTHÈQUE

Lorsque nous reprenons les chiffres obtenus après l’analyse du questionnaire, nous constatons que seulement un quart des bibliothèques ayant répondu aux questionnaires mènent des actions en matière de lutte contre l’illettrisme. Pourtant, 77 % d’entre elles souhaiteraient être sensibilisées à cette problématique. Néanmoins, la proportion entre le nombre de questionnaires envoyés et le nombre de bibliothèques menant des actions est de 3.3 % soit 18 sur 544.

La partie qui suit énonce des propositions inspirées des actions mises en place dans les bibliothèques qui luttent contre l’illettrisme.

#### 3.1. En direction des bibliothèques

##### 3.1.1. La sensibilisation

La difficulté réside dans la relation quasi inexistante entre les bibliothèques et le public illettré. Un problème d’incompatibilité entre bibliothèque et public illettré s’est pérennisé laissant la porte ouverte à la création de deux univers radicalement différents. L’opposition est claire : le bibliothécaire « aime lire », ce qui est en opposition avec le public illettré. « *La place de la bibliothèque publique est loin d’y avoir toute l’importance à laquelle on pourrait s’attendre (...) le rapprochement de ces deux termes, illettrisme et bibliothèque ne va pas de soi*<sup>99</sup> ». Dans son mémoire d’étude de 2017, Philippe Münsch, qui rappelons-le est également le directeur de la médiathèque J-P Merville à Paris, souligne que « *certains bibliothécaires entretiennent des rapports parfois schizophréniques avec la question de l’illettrisme, entre d’une part, une envie d’attaquer le problème avec une maîtrise des problématiques, une volonté de se placer dans une professionnalisation accrue et, d’autre part, les difficultés qu’ils ont à cerner pleinement le comportement à privilégier et à dépasser cette professionnalisation pour entrer dans des échanges moins formels avec les personnes concernées par l’illettrisme*<sup>100</sup>. »

Dès lors, la question de la sensibilisation en direction des bibliothèques n’est pas sans difficulté. Pour un meilleur accompagnement les bibliothécaires doivent se rendre sur le terrain afin de rencontrer et d’échanger avec des acteurs engagés dans cette lutte. Une bonne information sur le sujet permet une meilleure prise en charge. Il s’agit également de créer au sein de la bibliothèque une atmosphère conviviale afin de supprimer l’obstacle de l’institution qui peut faire peur à un public en difficulté. Dans son article, Martine Blanc Montmayeur indique que les petites bibliothèques de lecture publique sont les mieux adaptées car elles présentent de petits espaces, moins de collections, le personnel est facilement reconnaissable et le bâtiment est moins impressionnant<sup>101</sup>.

Des journées de sensibilisation sont organisées au sein des bibliothèques. En effet, en septembre 2016, une après-midi de sensibilisation dans le cadre des Journées Nationales d’Action contre l’Illettrisme s’est déroulée à la médiathèque départementale de l’Isère, à Saint Martin d’Hères. Trois intervenantes ont animé cette journée qui s’est déroulée en trois temps. D’abord Isabelle Kraft-Gantz, coordinatrice IRIS, Centre de Ressources Illettrisme 38 a présenté un état des lieux de ce public en situation d’illettrisme. 47 000 personnes seraient touchées en Isère. Puis, Annie Vuillermoz, directrice des bibliothèques de quartier de Grenoble a énoncé des réflexions sur cette problématique nourries de ses nombreuses années

---

<sup>99</sup> Blanc Montmayeur, Martine. *Op. cit.*, p. 60.

<sup>100</sup> Münsch, Philippe, *Op. cit.*, p. 62.

<sup>101</sup> Blanc Montmayeur, Martine. *Op. cit.*, p. 61.

d'expérience dans les actions de lutte contre l'illettrisme. Annie Vuillermoz a soulevé l'importance pour les bibliothèques de savoir identifier ce public et de proposer des actions culturelles en adéquation avec les besoins des personnes. Enfin, Aude Lallouette, directrice de la Médiathèque Intercommunale de Bièvre Isère Communauté est venue expliquer comment monter un projet de lutte contre l'illettrisme en milieu rural. Suite à cette journée et pour aller plus loin dans ce projet un groupe de réflexion entre médiathèques du territoire a été constitué dans ce département<sup>102</sup>. Pour une lutte efficace, la formation doit s'ajouter à la sensibilisation. Ces deux étapes sont essentielles et complémentaires.

Philippe Münsch affirme que la sensibilisation et la formation des bibliothécaires sont prioritaires. Il est essentiel d'avoir une personne-ressource spécialisée au sein de l'équipe. Pour lui, « *il est primordial de faire passer dans la culture professionnelle les bonnes pratiques et les bases pour comprendre les situations d'illettrisme*<sup>103</sup> ».

### 3.1.2. La formation

En juin 2017 Alice Vernois, chargée du projet illettrisme dans le département de l'Isère affirmait que « *la lutte contre l'illettrisme passe aussi par la formation des bibliothécaires et la mise à disposition d'outils adaptés. Nous devons savoir interpréter les signes et les orienter vers les structures habilitées pour les aider*<sup>104</sup> ». Toutefois, la mise en place de formation à destination des personnels de bibliothèque connaît dès son démarrage un obstacle non négligeable. En effet, beaucoup de bibliothécaires estiment que la lutte contre l'illettrisme ne relève pas de leur domaine professionnel et par conséquent ne ressentent aucun besoin de formation à ce sujet<sup>105</sup>.

Pour mener à bien un réel projet de formation un véritable travail de partenariat est primordial notamment avec des organismes de formation. Le CTL est un outil indispensable pour établir un réseau. En effet les CTL ont été instaurés afin de créer des partenariats entre les collectivités territoriales et l'État autour de projets de développement de la lecture. Concernant cette question aussi sensible et difficile à cerner qu'est l'illettrisme, il est important pour chacun des acteurs d'avoir la possibilité d'échanger de façon permanente sur cette problématique. Cependant peu de bibliothèques sont dotées de ce type de partenariats<sup>106</sup>. La bibliothèque est un lieu central dans cette lutte contre l'illettrisme c'est pour cela que les bibliothécaires doivent être formés au mieux afin d'appréhender ce public de manière efficace. Jean-Rémi François souligne que « *les associations sont plutôt fragiles, et les bibliothèques peuvent apporter du durable, ne serait-ce que des murs pour accueillir les publics (...) Les collègues savent très bien accueillir, mais il est possible de se professionnaliser encore pour favoriser l'appréhension de ce public*<sup>107</sup> ».

Le groupe illettrisme de l'ABF fournit également un gros travail depuis 2015 sur cette problématique. Ce dernier s'est fixé comme objectif d'inciter le maximum de bibliothèques à s'intéresser aux questions de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme. Cette initiative de l'ABF est née à la suite du constat suivant : « *Le manque de visibilité des actions des bibliothèques concernant la prévention et la lutte contre l'illettrisme et une nécessité de*

<sup>102</sup> Médiathèque départementale de l'Isère, « Une Après-midi sur l'illettrisme », consulté le 8 juin 2018, <http://www.bdp38.fr/3623-une-apres-midi-sur-l-illettrisme.htm>

<sup>103</sup> Münsch, Philippe, « Il n'y a pas de Recette clés en main », *Bibliothèque(s)*, *Op. cit.*, p.67.

<sup>104</sup> Berlioz, Annick, « Les Bibliothèques face à l'illettrisme », consulté le 10 juin 2018, <http://iseremag.fr/webzine/juilletaout-2017/les-bibliotheques-face-lilletterisme>

<sup>105</sup> Nédélec Eric, « Illettrisme: des clichés à la réalité », *Bibliothèque(s)*, *Op. cit.*, p. 22.

<sup>106</sup> Jackson, Catherine, Tomic, Sylvie, *Op.cit.*, p.50.

<sup>107</sup> Oury, Antoine, « Un Plan d'action pour faire venir le public en situation d'illettrisme en bibliothèque », consulté le 11 juin 2018, [actualitte.com, https://www.actualitte.com/article/monde-edition/un-plan-d-action-pour-faire-venir-le-public-en-situation-d-illettrisme-en-bibliotheque/83768](https://www.actualitte.com/article/monde-edition/un-plan-d-action-pour-faire-venir-le-public-en-situation-d-illettrisme-en-bibliotheque/83768)

*réfléchir, accompagner, sensibiliser et former les bibliothécaires sur la responsabilité culturelle des bibliothèques dans le domaine de la maîtrise de la langue, que ce soit pour les jeunes ou pour les adultes*<sup>108</sup>. »

De manière plus concrète, des formations sont organisées par exemple par la BDP d'Ille-et-Vilaine en partenariat avec ATD-Quart Monde. En 2008, à l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère la ville de Rennes, Rennes métropole et le département d'Ille-et-Vilaine en partenariat avec ATD Quart Monde ont organisé une rencontre professionnelle à destination des bibliothécaires bénévoles. Le thème était : « *Lecture publique grande pauvreté comment favoriser l'accès aux livres*<sup>109</sup> ».

Des sessions sont également proposées par le CNFPT et les centres régionaux du livre pendant lesquelles sont abordées différentes thématiques : les causes, les dimensions de l'illettrisme, la création de nouveaux services en bibliothèque et de partenariat, les nouveaux supports de l'information, les collections adaptées<sup>110</sup>...

À l'initiative du CNFPT, les 13 et 14 septembre 2018 à Montpellier une formation pour les agents de bibliothèque est prévue sur les thématiques des fonds « *facile à lire* » et de l'édition adaptée. De la même manière, les 18 et 19 octobre 2018 est organisée à Thuir dans les Pyrénées-Orientales une session de formation intitulée « *bibliothèque et illettrisme* » à destination toujours des personnels des bibliothèques et médiathèques. Lors de ces journées, les agents participent à des jeux de rôle de mise en situation ainsi qu'à des ateliers de réflexion<sup>111</sup>.

Cependant, lors de notre entretien, Erik Brossard a souligné le manque d'assiduité des agents de bibliothèques à ces sessions du fait qu'elles ne revêtent pas d'un caractère obligatoire.

## **3.2. Le rôle de la prévention de l'illettrisme en direction des publics**

### **3.2.1. La définition de la prévention de l'illettrisme**

En premier lieu, nous allons essayer de définir le champ de la prévention de l'illettrisme. Tout d'abord en apportant une définition. Cette définition a été établie en 2002 par l'ANLCI en collaboration avec différents acteurs et précise que : « *Toutes les initiatives qui contribuent à la maîtrise de la langue française et facilitent l'accès à la culture écrite, toutes celles qui donnent aux enfants le goût d'apprendre et la capacité à le faire, participent à la prévention de l'illettrisme. Ce sont des actions anticipatrices qui se situent largement en amont : elles créent des conditions favorables pour que les difficultés ne trouvent pas prise. C'est l'efficacité globale du processus éducatif qui est le premier rempart contre l'échec scolaire* ».

Ainsi, la prévention de l'illettrisme intervient tout au long de la vie et se situe avant l'apparition de la situation d'illettrisme dans le registre de l'anticipation selon différentes étapes de la vie :

- En proposant des interventions précoces **dès la petite enfance**. Afin de familiariser les tout-petits aux livres et préparer leur entrée dans les premiers

---

<sup>108</sup> ABF, « Groupe de travail Illettrisme », consulté le 15 février 2018, <https://www.abf.asso.fr/4/159/618/ABF/groupe-de-travail-illettrisme>

<sup>109</sup> Bibliothèque départementale d'Ille-et-Vilaine, « Journée professionnelle. Lecture publique, grande pauvreté : comment favoriser l'accès au livre ? 17 octobre 2008 », consulté le 11 juin 2018, b2f-concept.net, <http://adbdp.web03.b2f-concept.net/spip.php?article909>

<sup>110</sup> Jackson, Catherine, Tomic, Sylvie, *Op.cit.*, p. 53.

<sup>111</sup> CNFPT, « Trouver une Formation », consulté le 11 juin 2018, cnfpt.fr, [http://www.cnfpt.fr/trouver-formation?mots\\_cles=illettrisme&dep=1381#](http://www.cnfpt.fr/trouver-formation?mots_cles=illettrisme&dep=1381#)

apprentissages. Ensuite **de l'enfance jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire**, afin d'éviter à l'enfant tout au long de sa scolarité des décrochages et ce, toujours dans l'optique de susciter le goût de la lecture. Il est primordial de leur inculquer les bons réflexes pour que le livre devienne une ressource tout au long de leur vie. D'ailleurs l'ANLCI résume parfaitement la situation en nous montrant la nécessité de : « prévenir le plus tôt possible car l'illettrisme prend souvent racine dès l'enfance, et même dès la petite enfance ». En outre, la prévention intervient tout au long des différents temps de l'enfant, c'est-à-dire le temps familial, le temps scolaire et le temps parascolaire.

- Après la scolarité obligatoire, en prenant en charge les difficultés et les échecs d'apprentissage du **jeune adulte sorti du système scolaire** afin de l'aider dans son insertion professionnelle.
- En direction des **adultes les plus éloignés de la lecture** en réduisant la progression et l'aggravation du problème afin de conforter les apprentissages.
- En direction des **personnes âgées** quand les effets du vieillissement et le ralentissement de l'activité risquent d'éloigner de la pratique de la lecture et de l'écriture et de provoquer l'érosion.

Ainsi ces actions de prévention permettent à chaque étape de la vie des individus une anticipation positive permettant de favoriser soit les acquisitions nécessaires, soit leur usage, soit leur maintien.

Il semblerait qu'une large part des actions de prévention de l'illettrisme proposées par les bibliothèques s'adressent en particulier aux enfants et par prolongement aux familles et notamment celles qui sont le plus éloignées de la lecture. Ces actions s'articulent autour du livre et de la lecture : lecture de contes, d'histoires... Toutefois, une grande majorité des bibliothèques proposant ce type d'actions ne les identifient pas forcément comme des actions de prévention de l'illettrisme.

À présent, nous allons aborder différentes initiatives de prévention de l'illettrisme menées en lien avec les bibliothèques.

### 3.2.1.1 Des dispositifs de prévention

#### 3.2.1.1.2. Le dispositif « Livres et bébés »

Des projets « Livres et bébés » sont impulsés par l'association A.C.C.E.S<sup>112</sup> créée en 1982 par Tony Lainé, le docteur Marie Bonnafé<sup>113</sup>, actuelle Présidente de l'association et le Professeur René Diatkine<sup>114</sup> dont voici l'idée directrice : *«Un regard attentif sur la vie psychique des jeunes enfants montre que l'évolution différentielle de l'intelligence et du langage dépend de circonstances sur lesquelles il est possible d'intervenir de façon positive très précocement* ». Cette association permet de pallier l'absence de contact précoce avec les

---

<sup>112</sup> Actions Culturelles Contre les Exclusions et les Ségrégations.

<sup>113</sup> Psychiatre et psychanalyste.

<sup>114</sup> Clinicien, expert des difficultés cognitives chez l'enfant.

livres et favorise l'insertion scolaire. Elle est soutenue par de nombreux partenaires dont le Ministère de la Culture et le Ministère des Solidarités et de la Santé. Pour cela, des partenariats sont construits avec les services de la petite enfance comme les crèches, haltes garderies, PMI... à destination des tout-petits et de leur entourage en privilégiant les milieux les plus démunis ou d'une école maternelle. Pour illustrer nos propos nous allons prendre l'exemple de la Bibliothèque Nelson Mandela de Vitry sur Seine qui en lien avec ACCESS propose des projets d'animation dans les lieux de la petite enfance.

Par ailleurs, A.C.C.E.S propose sur son site<sup>115</sup> des ressources documentaires et bibliographiques. Son guide « *Lire ensemble avec les bébés*<sup>116</sup> » est consultable sur le site de la FILL<sup>117</sup>. Il a été réalisé dans le cadre de l'opération nationale « *Premières pages* » et a pour vocation d'accompagner les professionnels du livre et de la petite enfance dans le développement d'actions autour du livre. Il s'articule autour des thématiques suivantes : Comment lire à des tout-petits ? Quels livres choisir ? Quels sont les partenariats possibles ? Comment inscrire les projets dans la durée ?

#### 3.2.1.1.2. Le dispositif « Premières pages »

L'opération « *Premières Pages*<sup>118</sup> », initiée par le ministère de la Culture et de la Communication, a été lancée en 2009. Il s'agit d'un dispositif de labellisation et de subvention dont l'objectif est de sensibiliser les enfants, de la naissance jusqu'à trois ans, et leur famille à la lecture. Ce dispositif tend à s'étendre depuis 2013 dans de nouveaux départements et est passé de sept à une vingtaine de départements. Ce dispositif fait l'objet de nombreux partenariats à l'échelle nationale, avec des acteurs du livre et de la petite enfance dont l'association A.C.C.E.S. Toute collectivité ou groupement de collectivités peut demander à participer à l'opération « *Premières Pages* » en soumettant un projet au ministère de la Culture et de la Communication. Les projets seront pilotés par les bibliothèques. La bibliothèque départementale de la Creuse est labellisée depuis 2013. Ainsi elle offre un livre à chaque bébé qui naît dans son département<sup>119</sup>.

#### 3.2.1.1.3. Le dispositif « Des livres à soi »

Le dispositif « *Des livres à soi*<sup>120</sup> » est conduit par les structures sociales dans les milieux défavorisés. Il s'adresse aux parents et a pour objectif de les aider à installer le livre jeunesse dans leur pratique familiale. Outre la formation dispensées autour du livre, ils se voient proposés plusieurs sorties en librairie et en bibliothèque ainsi qu'une dotation en chèques afin de se constituer une bibliothèque. Ce travail transversal permet de toucher un public qui ne venait pas à la bibliothèque.

---

<sup>115</sup> A.C.C.E.S., « Bibliographie des membres fondateurs », consulté le 10 juin 2018, [www.acces-lirabebe.fr](http://www.acces-lirabebe.fr), consultable à l'adresse: <https://www.acces-lirabebe.fr/bibliographie-des-membres-fondateurs/#1524137201762-f43751e6-1433>

<sup>116</sup> FILL, « Lire Ensemble avec les bébés », consulté le 13 juin 2018, [premierespapes.fr](http://premierespapes.fr), <http://fill-livrelecture.org/publication-lire-ensemble-avec-les-bebes/>

<sup>117</sup> La Fédération interrégionale du livre et de la lecture (Fill).

<sup>118</sup> Ministère de la Culture et de la Communication, « Premières Pages : Qu'est-ce-que c'est? », consulté le 13 juin 2018, [premierespapes.fr](http://www.premierespapes.fr), <http://www.premierespapes.fr/editorial/55>

<sup>119</sup> cf. Annexe 3: « Entretiens réalisés avec les directeurs de bibliothèques départementales », p. 91.

<sup>120</sup> Salon du livre et de la presse jeunesse (SLPJ+), « Des Livres à soi: Portail du SLPJ+ », consulté le 13 juin 2018, [slpjplus.fr](http://slpjplus.fr), <http://slpjplus.fr/livres-a-soi/2017/09/28/des-livres-a-soi-a-aimer-et-partager-en-famille/>

### 3.2.1.2. Une collaboration modèle : le CREFOR et l'ARL

A débuté en 2012 en Seine Maritime, une collaboration entre le Centre de Ressources Emploi et Formation, CREFOR et l'Agence Régionale du Livre et de la lecture, ARL. Cette collaboration a donné lieu à la publication d'un guide *Prévenir et lutter contre l'illettrisme avec les bibliothèques*<sup>121</sup>. Ce guide propose, dans cette région, de recenser et mutualiser les différentes initiatives des bibliothèques proposées et notamment autour de la prévention. Il identifie également les aides financières potentielles. Pour illustrer nos propos nous allons prendre l'exemple de la Bibliothèque municipale de Saint-Etienne-du-Rouvray qui dans le cadre d'un Contrat local d'éducation artistique et culturelle, CLEAC, signé entre l'Education nationale et la ville accueille des classes du CP au CM2 autour d'une action intitulée « *Voyage-Lecture* ». L'objectif est de présenter des livres aux élèves autour d'une thématique déterminée par le spectacle qui leur sera proposé. L'appropriation des livres se fait en classe. Trois structures sont donc mobilisées : l'école, la bibliothèque et le théâtre où sera présenté le spectacle.

Le CREFOR propose également un blog<sup>122</sup> qui s'adresse à tous ceux qui sont intéressés par la problématique de l'accès à la lecture et à l'écriture chez les enfants et les adolescents.

### 3.2.1.3. Des associations très actives

#### 3.2.1.3.1. L'AFEV

L'association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) est une association qui a pour but de mobiliser des étudiants bénévoles. Ces derniers ont pour mission d'accompagner d'une part un enfant ou un jeune en fragilité dans son parcours ou d'autre part d'accompagner les enfants de la maternelle au CP vers la lecture afin de leur rendre l'univers du livre plus accessible. L'AFEV s'entoure de partenaires tels que les bibliothèques qui interviennent dans leur formation ou encore le prêt d'ouvrages.

#### 3.2.1.3.2 ATD Quart Monde

ATD Quart monde est une ONG<sup>123</sup> reconnue d'utilité publique qui agit pour lutter contre la misère. Elle propose plusieurs actions autour de la culture et de l'éducation et notamment l'action « *Bibliothèques de rues* ». Des bénévoles vont dans les quartiers défavorisés à la rencontre des enfants pour leur apporter un moment de lecture dans le but de les familiariser aux livres. Dans le cadre de ces actions elle peut être amenée à solliciter l'aide de bibliothèques qui se traduit par l'emprunt de livres ou le prêt de salle. Ces échanges permettent de créer des passerelles entre la bibliothèque et les enfants.

---

<sup>121</sup> Talbi, Aïcha, Gueroult-Picot, Alexandra, Pôle lutte contre l'illettrisme du Crefor, *Prévenir et lutter contre l'Illettrisme avec les bibliothèques*, Rouen, Crefor, 2017, disponible à l'adresse : [http://infodoc.crefor-hn.fr/index.php?lvl=notice\\_display&id=48772](http://infodoc.crefor-hn.fr/index.php?lvl=notice_display&id=48772)

<sup>122</sup> Crefor Haute-Normandie, « Prévention de l'illettrisme », consulté le 11 juin 2018, [illprevention.com, http://illprevention.canalblog.com](http://illprevention.canalblog.com)

<sup>123</sup> Organisation non gouvernementale.

### 3.2.1.3.3 Lire et Faire Lire

*Lire et faire lire*<sup>124</sup> est une association favorisant le lien intergénérationnel, qui est développée dans chaque département par des coordinateurs des deux réseaux associatifs nationaux : la Ligue de l'Enseignement<sup>125</sup> et l'Union Nationale des Associations Familiales<sup>126</sup> (UNAF). Ainsi, des bénévoles âgés de plus de 50 ans ont la mission de transmettre aux enfants tout au long de l'année scolaire le goût de la lecture impliquant une large ouverture sur la littérature jeunesse qui peut nécessiter quant au choix des livres l'aide d'un bibliothécaire. Elle intervient dans les écoles primaires mais aussi dans des bibliothèques.

#### **3.2.1.3. Une action intéressante en direction des publics éloignés**

La bibliothèque de Grenoble s'est inspirée de la démarche de la bibliothèque de Gardanne dans les Bouches-du-Rhône en accueillant chaque semestre les employés municipaux souvent éloignés de la lecture pour un accompagnement aux questions de non-lecture<sup>127</sup>.

Nous constatons que la prévention, de la même façon que pour la lutte contre l'illettrisme, implique une démarche participative associant de nombreux acteurs et partenaires.

### **3.3. Actions simples à mettre en place pour lutter contre l'illettrisme**

Philippe Münsch explique qu'il est impossible de proposer des actions car elles dépendent du contexte de chaque bibliothèque et qu'il convient d'essayer plusieurs types d'actions pour déterminer laquelle est la plus adaptée<sup>128</sup>. Notre réflexion nous a aussi amenées à la conclusion que ce type de projet est construit en fonction de son territoire. Cependant, nous avons choisi de mettre en avant des actions de lutte de l'illettrisme, suite à la demande de plusieurs bibliothèques. De plus, nous pensons que certains projets peuvent être adaptés à différents contextes.

Ces actions ont été sélectionnées suivant plusieurs critères : elles sont déjà en place en France ou à l'étranger et nécessitent peu de moyens. Elles complètent en parallèle les démarches de prévention. Enfin, ces propositions ont été sélectionnées parce qu'elles répondent, selon nous, au mieux aux besoins de différents types de structures, du point lecture à la bibliothèque de plus grande dimension.

#### **3.3.1. Solutions proposées pour repérer les personnes en situation d'illettrisme**

La première difficulté réside dans le fait d'identifier les personnes en situation d'illettrisme. Il est primordial de proposer une formation au personnel des bibliothèques qui accueille et qui est au contact du public afin de l'aider à percevoir les indices permettant de

---

<sup>124</sup> Lire et faire lire, « Home Lire et faire lire », consulté le 11 juin 2018, [lireetfairelire.org](http://www.lireetfairelire.org), <http://www.lireetfairelire.org>

<sup>125</sup> La ligue de l'enseignement, « Accueil-La ligue de l'enseignement », consulté le 11 juin 2018, [laligue.org](http://laligue.org), <https://laligue.org/#link-culture>

<sup>126</sup> Union Nationale des Associations familiales (UNAF), « Page d'accueil », consulté le 11 juin 2018, [una.fr](http://www.unaf.fr); <https://www.unaf.fr/>

<sup>127</sup> Giret, Clotilde, Johannot, Yvonne et Teillard, Sylviane, *Op.cit.*, p.3.

<sup>128</sup> Münsch, Philippe, *Combattre l'Illettrisme en bibliothèque*, *Op. cit.*, p. 154.

déceler les situations d'illettrisme. Pour cela, des solutions rapides et efficaces existent. Ainsi, l'ANLCI propose un parcours de formation gratuit et en ligne. Parmi les questions abordées, il existe une vidéo, d'une durée de quinze minutes, intitulée : « *Comment déceler les indices révélateurs de l'illettrisme*<sup>129</sup> ». Il suffit seulement de s'inscrire et de s'identifier pour accéder à une formation en ligne. Philippe Münsch quant à lui propose plusieurs fiches à la fin de son mémoire, dont la fiche n°8 : « *Aller à la rencontre des personnes en situation d'illettrisme*<sup>130</sup> ». Il réfléchit également à la question de la médiation et de l'accompagnement de ces publics.

### 3.3.2. Adapter les collections au public en situation d'illettrisme

Il est incontournable de travailler sur les collections pour faire venir un public en situation d'illettrisme. Cette démarche peut aussi être également adaptée aux personnes en FLE ou en situation d'analphabétisme.

Les documents peuvent être rangés par exemple du plus facile au plus difficile comme le fait la médiathèque d'Aulnoye-Aymeries<sup>131</sup>. Il est également possible de s'inspirer du modèle écossais où un classement par centre d'intérêt y a été mis en place. Cependant, les bibliothèques françaises ont d'abord émis des réserves à ce sujet. Ainsi, la publication d'un numéro en septembre 1987 de *Lire à Grenoble* intitulé « *Spécial Nouvelles stratégies de lecture* » se terminait par une mise en garde contre toute démarche de cet ordre et conseillait une mise en commun des ressources réflexives autour du problème de la non-lecture<sup>132</sup> ».

Pourtant, on remarque une évolution de cette réflexion. Ainsi, une réorganisation des collections est ainsi proposée par la médiathèque de Thiers. En effet, le nouveau projet d'établissement accorde une place importante à l'accueil des publics empêchés. Il prend donc en considération les adultes débutants en lecture ou ceux peu habitués à se rendre à la bibliothèque. Pour cela, l'équipe a choisi de ne pas séparer les collections pour adultes et pour enfants. Les documents se trouvent dans des espaces avec une cotation signalant les niveaux de lecture de 1 à 3 étoiles<sup>133</sup>. La bibliothèque de Cenon, en Gironde, a quant à elle adopté l'idée d'une fusion partielle des fonds enfant et adulte par thématique. Ainsi, les livres pratiques comme la cuisine rassemblent ceux pour enfants et pour adultes. Cela permet à des personnes en situation d'illettrisme ou apprenant la langue française d'emprunter des livres de cuisine pour enfants sans devoir se rendre pour autant dans la section enfant.

Enfin, il est possible d'aller plus loin dans cette démarche en constituant des collections pour les personnes en situation d'illettrisme mais aussi pour les non-lecteurs. Les kits « Facile à lire<sup>134</sup> » développés en Bretagne ont été conçus par Françoise Sarnowski de Bibliopass pour les personnes en situation d'illettrisme. Il en existe deux qui proposent des bibliographies d'ouvrages accessibles aux personnes en situation d'illettrisme<sup>135</sup>. Ce sont aussi des mobiliers

---

<sup>129</sup> ANLCI, « Comprendre, repérer, agir face aux Situations d'illettrisme. Les parcours de formation e-learning », consulté le 9 juin 2018, [anlci.com, http://www.anlci-elearning.com/](http://www.anlci-elearning.com/)

<sup>130</sup> Münsch, Philippe, *Combattre l'Illettrisme en bibliothèque*, *Op. cit.*, pp.151-152.

<sup>131</sup> Weidich, Carol, « Premiers pas à la médiathèque », *Bibliothèque(s)*, *Op.cit.*, p.25.

<sup>132</sup> Giret, Clotilde, Johannot, Yvonne et Teillard, Sylviane, *Op.cit.*, p.3.

<sup>133</sup> Toresan, Christophe ; Perissel, Catherine, « Bibliothèque, Illettrisme et inclusion sociale », *Bibliothèque(s)*, *Op.cit.*, p.37.

<sup>134</sup> Livre et lecture en Bretagne, « Le Facile à lire en Bretagne », consulté le 11 juin 2018, [facilealirebretagne.wordpress.com, https://facilealirebretagne.wordpress.com/](https://facilealirebretagne.wordpress.com/)

<sup>135</sup> Livre et lecture en Bretagne, « Livrets du kit Facile à lire », consulté le 12 juin 2018, [facilealirebretagne.wordpress.com](https://facilealirebretagne.wordpress.com/). Le livret de 2013 est disponible à l'adresse : <https://facilealirebretagne.wordpress.com/le-kit-n1-2013/> et le livret de 2016 est disponible à l'adresse : <https://facilealirebretagne.wordpress.com/kit-n2-2016/>

étudiés pour présenter autrement les documents<sup>136</sup>. Ils servent à la mise en place de projets construits en partenariat. Ce concept s'est diffusé par le biais des bibliothèques départementales telles que la Loire atlantique, la Manche, la Mayenne ou encore l'Hérault. Actuellement, la région Aquitaine prévoit de s'investir dans la lutte contre l'illettrisme<sup>137</sup>.

Pour mener à bien ce projet, il est essentiel en amont de former et de sensibiliser les équipes. Les espaces « *Facile à lire* » disposent également d'un logo « Facile à Lire Bretagne<sup>138</sup> » qui permet de les identifier.



**Illustration 22: Logo « Facile à lire » en Bretagne<sup>139</sup>**



**Illustration 23 : Livres de la médiathèque de Carnac en Bretagne avec le logo « Facile à lire<sup>140</sup> »**

Ce logo est gratuit, libre de droit et de toute contrainte typographique. Il est devenu un label. Les régions qui souhaitent développer leur propre label « *Facile à lire* » peuvent se rapprocher de la médiathèque départementale du Finistère<sup>141</sup>.

Un blog dédié propose un outil-ressource aux professionnels. Pour les bibliothèques qui souhaiteraient utiliser d'abord leurs propres collections, le blog « *Facile à lire* » propose un guide avec les critères de repérage de documents adaptés<sup>142</sup>.

Il est aussi intéressant d'associer des documents différents. Par exemple, pour le même emprunt proposer un film adapté d'un roman avec un roman associé ou encore une bande-dessinée.

<sup>136</sup> Livre et lecture en Bretagne, « Mettre en Place des espaces Faciles à lire », consulté le 12 juin 2018, [facilealirebretagne.wordpress.com, https://facilealirebretagne.wordpress.com/mettre-en-place-des-espaces-fal/](https://facilealirebretagne.wordpress.com/mettre-en-place-des-espaces-fal/)

<sup>137</sup> cf. Annexe 3: « Entretiens réalisés avec les directeurs de bibliothèques départementales », p.96.

<sup>138</sup> Livre et lecture en Bretagne, « Le Logo Facile à lire », consulté le 12 juin 2018, [facilealirebretagne.wordpress.com, https://facilealirebretagne.wordpress.com/le-logo-facile-a-lire-bretagne/](https://facilealirebretagne.wordpress.com/le-logo-facile-a-lire-bretagne/)

<sup>139</sup> *Ibid.*

<sup>140</sup> Livre et lecture en Bretagne, « Un Espace Facile à lire bien identifié à Carnac », consulté le 12 juin 2018, <https://facilealirebretagne.wordpress.com/2018/03/01/un-espace-facile-a-lire-bien-identifie-a-carnac/>

<sup>141</sup> Livre et Lecture en Bretagne, « Le Logo Facile à lire », *Op. cit.*

<sup>142</sup> Livre et lecture en Bretagne, « Critères de repérage du FAL », consulté le 12 juin 2018, [facilealirebretagne.wordpress.com, https://facilealirebretagne.wordpress.com/criteres-de-reperage-du-fal/](https://facilealirebretagne.wordpress.com/criteres-de-reperage-du-fal/)

Investir dans des collections adaptées aux personnes en situation d'illettrisme peut permettre à des bibliothèques de devenir, sur le moyen terme, des pôles de ressources. Cela concerne les bibliothèques qui se situent sur un territoire où il y a des acteurs de lutte mais aucun centre de ressources comme les CRI. Les documents peuvent ainsi être utilisés par les formateurs ou les associations qui participent à la lutte contre l'illettrisme. Cela permet aussi de favoriser les échanges et de renforcer des partenariats entre bibliothèques et les autres acteurs de la lutte contre l'illettrisme.

Idéalement, il convient de revoir l'espace de la bibliothèque pour le rendre plus chaleureux et proposer des endroits plus intimes. Accueillir des animations comme des repas multiculturels, des représentations théâtrales. Pour les bibliothèques disposant de plus de moyens, les animations hors les murs sont un bon moyen de s'approcher des personnes en situation d'illettrisme<sup>143</sup>.

En ce sens, si les bibliothèques constituent des collections « *Facile à lire* », la Médiathèque départementale de Bretagne conseille d'aller plus loin dans la démarche sur le long terme en constituant un espace dédié. Pour être le plus efficace possible, il doit être visible depuis l'entrée de la bibliothèque. Les livres ont également besoin d'être présentés de face. Les rayonnages classiques, fermés risquent en effet de décourager ces publics. A la place, il est préférable de détourner des meubles ou d'en concevoir avec des couleurs repérables. Le mobilier transportable permet de déplacer cette collection lors des animations hors les murs. Cela permet donc d'attirer les publics de non-lecteurs.



**Illustration 24 : L'espace « Facile à lire » de la médiathèque de Carnac<sup>144</sup>**

### **3.3.3. Les animations en direction d'un public en situation d'illettrisme**

Des animations autour du livre, de la lecture et de l'écriture peuvent être mis en place. Ainsi, le sociologue Edris Abdel Sayed propose des ateliers d'écriture ou encore de « *développement culturel* » tels que la calligraphie, ou encore la photographie, la poésie slam, la lecture à voix haute. Cela permet de montrer la langue comme créatrice du lien social et comme vecteur de culture<sup>145</sup>. Il est important selon lui de mettre en avant ces activités par des remises de prix ou la publication. Les apprenants se sentent ainsi valorisés dans leur apprentissage. Cela permet un nouveau rapport pour ces personnes à la lecture, à l'écriture mais aussi à

<sup>143</sup> Jackson, Catherine, Sylvie Tomic. *Op. cit.*, p. 52.

<sup>144</sup> Livre et lecture en Bretagne, « Un Espace Facile à lire bien identifié à Carnac », *Op.cit.*

<sup>145</sup> Abdel Sayed, Edris, *Op.cit.*, consulté le 12 juin 2018, illettrisme-ressources.com, <http://www.illettrisme-ressources.com/wp-content/uploads/2016/05/Conf--rence-E-Abdel-Sayed.pdf>

l'apprentissage et à soi. La lecture, par exemple, n'est donc plus assimilée à un échec ou à une barrière infranchissable.

Des animations autour du livre sont proposées par la communauté française de Belgique<sup>146</sup>. Elles demandent peu de moyens et peuvent servir de base pour des animations au sein de la bibliothèque et en lien avec des associations.

Parmi les animations proposées, nous en avons sélectionnées trois pour leur facilité de mise en œuvre.

Le premier atelier, « *Tous libraires* », consiste à se familiariser avec les livres. Les bibliothécaires proposent différents types de documents tels que des petits romans, des albums illustrés, des dictionnaires ou encore des magazines. Ils préparent également des petits cœurs en papier (deux ou trois par personne). Chaque personne est invitée à choisir une illustration dans un des livres pour le présenter au groupe en expliquant son choix. Les documents sont disposés sur plusieurs tables. Il s'agit pour les participants de proposer un étalage de livres par type de documents comme en librairie. Enfin, chacun choisit un ou plusieurs coups de cœur.

Le deuxième atelier « *Découvrir des classements* » a pour objectif de découvrir des différentes catégories de livre et de s'orienter dans la bibliothèque. En effet, les participants peuvent comprendre, par ce biais, le système de classement. Pour cela, l'animateur dispose vingt livres sur plusieurs tables en fonction de leur point commun. Par exemple, une table peut présenter des livres dont les héros sont des animaux. Les participants se répartissent ensuite en sous-groupe. Puis, ils doivent chercher le point commun entre les documents (thématiques, peu de texte...). Enfin, ils exposent leurs conclusions lors de la mise en commun.

Le dernier atelier choisi « *Déplions la couverture : la 4e de couverture* ». L'intérêt est de familiariser les non-lecteurs à cette habitude de retourner le livre avant de l'ouvrir. Cela permet aussi aux participants d'émettre des hypothèses sur le récit. Du point de vue matériel, l'animateur aura besoin de photocopier des 4es de couverture de livres dont la 4e de couverture sera cachée.

Les animations hors les murs sont un moyen d'aller à la rencontre des publics éloignés. De ce fait, les bibliothécaires peuvent avoir un premier contact avec les personnes en situation d'illettrisme. Le dispositif « *Charlevil'lecture* » a contribué à la construction d'un réseau de lieux de lectures hors les murs pour irriguer le tissu urbain du centre-ville et des quartiers : la création d'un point lecture riche dans toutes les crèches, les maternités, les centres sociaux et EHPAD avec une aide particulière des médiathèques pour l'aménagement, le choix des livres, la mise en place d'animations lecture et écriture et la formation des personnels. Le portage des livres s'est doublé d'une possible lecture à domicile. Les actions hors les murs des bibliothèques ont été favorisées. Les BCD d'écoles vont être amenées à ouvrir hors temps scolaires. Les formations dispensées par chaque partenaire institutionnel ou associatif en direction des membres de « *Charlevil'lecture* » sont la clé de voûte du projet et ont été mis en place rapidement et sans frais spécifiques.

Les bibliothèques peuvent également développer leur action en s'inspirant des suggestions des personnes en situation d'illettrisme. La bibliothèque départementale du Finistère, par exemple, propose des livres « *Facile à lire* » dans des malles, soutenue par l'association Addeski et installées dans le hall de la salle multifonction ALL pour « *A lire librement* ». De plus, l'absence totale de conditions d'inscription attire une population nouvelle<sup>147</sup>.

---

<sup>146</sup> Miroir vagabond et Collectif alpha, *Op. cit.*, p. 40.

<sup>147</sup> Loquet, Christine; Sarnowski, Françoise, « La dynamique bretonne: des idées simples pour renouer avec la lecture », *Bibliothèque(s), Op.cit.*, p.26.

Afin de mener à bien des animations, il est important de trouver des partenaires. Pour cela, Philippe Münsch propose deux fiches : « *Repérer les acteurs qui luttent contre l'illettrisme* » et « *Repérer les dispositifs de formation, les référents et les ressources mobilisables*<sup>148</sup> ».

### 3.3.4. Les actions pour lutter contre l'illectronisme

Concernant l'illectronisme, l'ANLCI propose, sur le portail dédié aux bonnes pratiques de lutte contre l'illettrisme<sup>149</sup>, un Kit qui identifie et mutualise les bonnes pratiques pour réussir l'inclusion numérique des personnes en situation d'illettrisme. Il s'agit du « Kit pratique Occitanie » développé dans la région éponyme et téléchargeable<sup>150</sup>.

Il encourage l'accès aux services publics dématérialisés tels que ameli.fr et vise à développer l'usage des outils numériques. Enfin, il permet d'acquérir des compétences de bases en numérique. Le Kit présente pour chacune de ces thématiques ses enjeux, puis les actions d'associations de l'Occitanie dans le domaine et propose des actions.

Pour finir, comme tout projet mené par une bibliothèque, l'enjeu de ces actions reste la communication. La difficulté réside dans le fait qu'elles doivent être visibles par les publics en situation d'illettrisme.

Ainsi, les différentes actions proposées révèlent le fort potentiel des bibliothèques à se rapprocher des publics éloignés. Elles montrent également qu'elles sont très créatives et peuvent au XXI<sup>e</sup> siècle, continuer à évoluer pour répondre aux besoins de leurs publics

---

<sup>148</sup> Münsch, Philippe, *Combattre l'Illettrisme en bibliothèque*, *Op. cit.*, pp. 135-156.

<sup>149</sup> ANLCI, « ANLCI vous donne des solutions pour agir face à l'illettrisme », consulté le 12 juin 2018, illettrisme-solution.fr, <http://www.illettrisme-solutions.fr>

<sup>150</sup> ANLCI, « Comment réussir l'inclusion numérique des personnes en situation d'illettrisme? », consulté le 12 juin 2018, *Op. cit.*, <http://www.illettrisme-solutions.fr/thematiques/maitriser-le-numerique/comment-reussir-linclusion-numerique-des-personnes-en-situation-dillettrisme-2>

## Conclusion

Au terme de cette étude, nous constatons que contrairement aux apparences, les bibliothèques sont des acteurs privilégiés de la lutte contre l'illettrisme. En tant que symbole de la culture de l'écrit et du livre, les bibliothèques intimident les personnes en situation d'illettrisme et d'illectronisme. Pourtant, leur rôle est de permettre à tous d'accéder à la culture et à l'information, éléments considérés comme essentiels aujourd'hui pour s'intégrer dans notre société.

Si la lutte contre l'illettrisme s'est étendue sur le territoire, nous avons cependant observé une disparité des actions. Ces dernières dépendent des initiatives locales et émanent le plus souvent des personnels sensibilisés. Les bibliothèques qui ne mènent pas d'actions révèlent la difficulté qu'elles ont de pouvoir mener à bien leurs missions. Elles démontrent qu'elles ne peuvent s'investir matériellement, financièrement, en temps et en personnel. Certaines d'entre elles sont aussi tributaires de la qualité du réseau internet pour être en mesure de lutter contre l'illectronisme.

Pour mener à bien des actions dans ce domaine et l'étendre à l'ensemble du territoire, il est important de réunir différents éléments.

Tout d'abord, la sensibilisation des personnels de bibliothèques est la condition sine qua non pour mener à bien une lutte contre l'illettrisme. Elle permet de lever le voile sur un phénomène invisible, méconnu et tabou. Elle révèle aussi que les personnes illettrées sont discrètes. Elles sont donc difficilement identifiables. C'est pourquoi elles ont souvent été omises en faveur d'une réflexion plus globale de l'accueil d'un public élargi. En outre, la sensibilisation révèle les enjeux de l'illettrisme et les besoins de ces personnes concernées. Elle favorise aussi une légitimation de la place des bibliothèques dans ce combat.

De la sensibilisation découle le fait d'identifier et de communiquer sur le rôle spécifique des bibliothèques dans ce domaine. Elles ont pour but d'encourager ce public à devenir familier des bibliothèques, de s'adapter à leurs besoins. C'est pourquoi les bibliothèques départementales ont, selon nous, un rôle indispensable à jouer dans la sensibilisation, la formation et l'accompagnement de la lutte contre l'illettrisme des bibliothèques de lecture publique.

Les bibliothèques ont également besoin de s'insérer dans un réseau de partenaires sur leur territoire. Grâce à lui, des personnes en situation d'illettrisme franchissent la porte des bibliothèques. De plus, les actions de lutte en bibliothèque peuvent perdurer. Elles peuvent aussi faire appel à des partenaires existants comme les écoles et les maisons de retraite. Les partenariats avec des acteurs sociaux et de formation favorisent une réinsertion des personnes en situation d'illettrisme complète, à la fois professionnelle, sociale et culturelle.

Enfin, les bibliothèques ont un fort potentiel dans cette lutte. Des actions simples de prévention et de lutte peuvent être mises en place dans différents domaines tels que les animations ou la mise en valeur de collections adaptées. De plus, il existe de nombreuses ressources permettant d'aider les bibliothèques dans la lutte contre l'illectronisme. Le personnel des bibliothèques a en effet un rôle clef à jouer dans leur accessibilité en tant que médiateurs et en proposant des formations à l'informatique et au numérique.

À la demande des bibliothèques sollicitées, nous allons présenter les résultats de notre étude et proposer des actions simples déjà existantes. Notre démarche est donc de participer, à notre échelle, à la lutte contre l'illettrisme en bibliothèque.

## BIBLIOGRAPHIE

### *Monographies:*

Bordeaux, Marie-Christine, Burgos, Martine, et Guinchard, Christian, *Action culturelle et lutte contre l'illettrisme*, Paris, Ed. De l'Aube, 2006, p.140.

Jackson, Catherine, Tomic, Sylvie, « Les bibliothèques dans la lutte contre l'illettrisme : brève typologie des actions possibles ». In Perrin Georges (dir.), *Favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi: les atouts des bibliothèques*, Villeurbanne, Presses de l'enssib, 2013, p. 49.

Johannot, Yvonne, *Illettrisme et rapport à l'écrit*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1994, p.11.

Miroir Vagabond et Collectif Alpha, *L'outil bibliothèque. Pour favoriser l'intégration des personnes éloignées de l'écriture et de la lecture et des populations étrangères dans les bibliothèques*, Bruxelles, Communauté française de Belgique, 2009,

### *Articles de revues et périodiques:*

Berlioz, Annick, « Les bibliothèques face à l'illettrisme », consulté le 10 juin 2018, isermag.fr, <http://iseremag.fr/webzine/juilletaout-2017/les-bibliotheques-face-lillettrisme>

Blanc- Montmayeur, Martine, « Illettrisme et publics empêchés », Paris, *L'Observatoire*, n°2007/2, n° 32, p. 60-62.

Bourges, Anne, « Lutte contre l'illettrisme en Auvergne : il reste beaucoup à faire », consulté le 5 février 2018, lamontagne.fr, [https://www.lamontagne.fr/clermont-ferrand/social/puy-de-dome/2017/12/20/lutte-contre-l-illettrisme-en-auvergne-il-reste-encore-beaucoup-a-faire\\_12675190.html](https://www.lamontagne.fr/clermont-ferrand/social/puy-de-dome/2017/12/20/lutte-contre-l-illettrisme-en-auvergne-il-reste-encore-beaucoup-a-faire_12675190.html)

Bourion, Yoann. « Le Rôle social des bibliothèques dans la ville », Paris, *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2011, n° 4, n° 4, p. 100-100.

Carolan, Claire, « Literacy, une approche écossaise », *Bibliothèque(s)*, Paris, décembre 2017, n°90-91, p. 70-71.

Cros, Philippe, « La Ville de Clermont met en place un plan de formation contre l'illettrisme », consulté le 5 février 2018, lamontagne.fr, [https://www.lamontagne.fr/clermont-ferrand/institutions/education/2017/02/02/la-ville-de-clermont-met-en-place-un-plan-de-formation-contre-l-illettrisme\\_12267519.html](https://www.lamontagne.fr/clermont-ferrand/institutions/education/2017/02/02/la-ville-de-clermont-met-en-place-un-plan-de-formation-contre-l-illettrisme_12267519.html)

Desjardins, Jérémie, « Les Bibliothèques contre l'« illectronisme » », Paris, *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2000, n° 4, p. 120-122.

Giret, Clotilde, Johannot, Yvonne et Teillard, Sylviane, « Autour de l'écrit et de sa maîtrise ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1998, n° 5, p. 27-30.

Loquet, Christine; Sarnowski, Françoise, « La dynamique bretonne: des idées simples pour renouer avec la lecture », *Bibliothèque(s)*, Paris, décembre 2017, n°90-91, p. 26-28.

Münsch, Philippe, « Il n'y a pas de recette clés en main », *Bibliothèque(s)*, Paris, décembre 2017, n°90-91, p.66-67.

Nédélec Eric, « Illettrisme : des clichés à la réalité », *Bibliothèque(s)*, Paris, décembre 2017, n°90-91, p. 22-23.

Oury, Antoine, « Un plan d'action pour faire venir le public en situation d'illettrisme en bibliothèque », consulté le 11 juin 2018, actualitte.com, <https://www.actualitte.com/article/monde-edition/un-plan-d-action-pour-faire-venir-le-public-en-situation-d-illettrisme-en-bibliotheque/83768>

Perrichet, Mathieu, « L'illectronisme, nouvelle grande cause nationale ? », consulté le 20 mai 2018, slate.fr, <https://www.slate.fr/story/71745/illectronisme-illettrisme-grande-cause-nationale>

Segura, Julien, Aspert, Danielle, « On fait de la lutte contre l'illettrisme, là? On (r)éveille un désir ? », *Bibliothèque(s)*, Paris, décembre 2017, n°90-91, p.32-36.

Weidich, Carol, « Premiers pas à la médiathèque », *Bibliothèque(s)*, Paris, décembre 2017, n°90-91, p.24-25.

### **Actes de colloques, de rencontres et de séminaire :**

Jackson, Catherine, Tomic, Sylvie, « Les bibliothèques dans la lutte contre l'illettrisme : brève typologie des actions possibles ». In Perrin Georges (dir.), *Favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi: les atouts des bibliothèques*, Villeurbanne, Presses de l'enssib, 2013, p.47-56.

Abdel Sayed, Edris, « Approche sociologique de l'illettrisme », In Action Régionale pour l'Information sur la Formation et l'Orientation (A.R.I.F.O.R). Rencontre territoriale de l'Orientation sur l'illettrisme. 26 juin 2017, Saint-Dizier, Consulté le 8 février 2018, à l'adresse: [www.illettrisme-ressources.com/wp-content/uploads/2016/05/Conf--rence-E-Abdel-Sayed.pdf](http://www.illettrisme-ressources.com/wp-content/uploads/2016/05/Conf--rence-E-Abdel-Sayed.pdf)

## **Rapports :**

Délégué interministériel à la langue française pour la cohésion sociale, « Etat des lieux. Les données et chiffres clés », consulté le 15 mai 2018, gouvernement.fr, [https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2017/10/pour\\_aller\\_plus\\_loin\\_-\\_les\\_chiffres\\_cles.pdf](https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2017/10/pour_aller_plus_loin_-_les_chiffres_cles.pdf)

Orsenna, Erik, Corbin, Noël, *Voyage au pays des bibliothèques. Lire aujourd'hui, lire demain*, consulté le 16 mai 2018, culture.gouv.fr., téléchargeable à l'adresse : <http://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Voyage-au-pays-des-bibliotheques.-Lire-aujourd-hui-lire-demain>

Talbi, Aïcha, Gueroult-Picot, Alexandra, Pôle lutte contre l'illettrisme du Crefor, *Prévenir et lutter contre l'illettrisme avec les bibliothèques*, Rouen, Crefor, 2017, disponible à l'adresse : [http://infodoc.crefor-hn.fr/index.php?lvl=notice\\_display&id=48772](http://infodoc.crefor-hn.fr/index.php?lvl=notice_display&id=48772)

UNESCO, Alphabétisation et alphabétisme, quelques définitions. In *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous*, consulté le 15 mai 2018, unesco.org, [http://www.unesco.org/education/GMR2006/full/chap6\\_fr.pdf](http://www.unesco.org/education/GMR2006/full/chap6_fr.pdf)

## **Travaux universitaires:**

Münsch, Philippe, *Combattre l'illettrisme en bibliothèque*, Mémoire d'étude : diplôme de conservateur d'Etat, Villeurbanne, Enssib, 2017.

Chambon, Fabrice, *Le rôle social des bibliothèques : quels terrains d'action et stratégies d'alliances pour la réduction des inégalités d'accès au savoir ?*, Mémoire d'étude : diplôme de conservateur d'Etat, Villeurbanne, Enssib, 2010.

Tomic, Sylvie, *Le rôle des bibliothèques Le rôle des bibliothèques publiques dans la lutte contre l'illettrisme*, Mémoire d'étude : diplôme de conservateur d'Etat, Villeurbanne, Enssib, 2009.

## **Sites internet consultés :**

A.C.C.E.S., « Bibliographie des membres fondateurs », consulté le 10 juin 2018, acces-lirabebe.fr, consultable à l'adresse: <https://www.acces-lirabebe.fr/bibliographie-des-membres-fondateurs/#1524137201762-f43751e6-1433>

Actes Sud, « Illettré », consulté le 1er juin 2018, actes-sud.fr, <https://www.actes-sud.fr/catalogue/litterature/illettre>

ABF, « Groupe de travail Illettrisme », consulté le 15 février 2018, <https://www.abf.asso.fr/4/159/618/ABF/groupe-de-travail-illettrisme>

L'Agence du numérique, « Ensemble pour un numérique inclusif », consulté le 21 mai 2018, [agencedunumerique.gouv.fr](http://agencedunumerique.gouv.fr),  
<https://agencedunumerique.gouv.fr/wp-content/uploads/2016/10/DP-Numerique-inclusif.pdf>

ANLCI, « ANLCI vous donne des solutions pour agir face à l'illettrisme », consulté le 12 juin 2018, [illetterisme-solution.fr](http://illetterisme-solution.fr), <http://www.illetterisme-solutions.fr>

ANLCI, « Comment réussir l'inclusion numérique des personnes en situation d'illettrisme? », consulté le 12 juin 2018, consulté le 9 juin 2018, [illetterisme-solutions.fr](http://illetterisme-solutions.fr),  
<http://www.illetterisme-solutions.fr/thematiques/maitriser-le-numerique/comment-reussir-linclusion-numerique-des-personnes-en-situation-dillettrisme-2>

ANLCI, « Communiqué presse - l'Association des bibliothécaires de France (ABF) entre au comité consultatif de l'ANLCI », consulté le 17 mai 2018, [anlci.gouv.fr](http://anlci.gouv.fr),  
<http://www.anlci.gouv.fr/Actualites/Culture-societe/Communique-presse-l-Association-des-bibliothecaires-de-France-ABF-entre-au-comite-consultatif-de-l-ANLCI>

ANLCI, « Comprendre, repérer, agir face aux situations d'illettrisme. Les parcours de formation e-learning », consulté le 9 juin 2018, [anlci.com](http://anlci.com), <http://www.anlci-elearning.com/>

ANLCI, « De quoi parle-t-on. Les causes de l'illettrisme », consulté le 15 mai 2018, [anlci.gouv.fr](http://anlci.gouv.fr),  
<http://www.anlci.gouv.fr/Illettrisme/De-quoi-parle-t-on/Les-causes-de-l-illetterisme>

ANLCI, « Des centres de Ressources Illettrisme », consulté le 17 mai 2018, [anlci.gouv.fr](http://anlci.gouv.fr),  
<http://www.anlci.gouv.fr/L-ANLCI/Les-partenaires-federes-par-l-ANLCI/Un-vaste-reseau/Des-Centres-de-Ressources-Illettrisme>

ANLCI, « Les définitions », consulté le 15 mai 2018, [anlci.gouv.fr](http://anlci.gouv.fr),  
<http://www.anlci.gouv.fr/Illettrisme/De-quoi-parle-t-on/Les-definitions>

ANLCI, « Les journées nationales d'action contre l'illettrisme, c'est parti! », consulté le 17 mai 2018, [anlci.gouv.fr](http://anlci.gouv.fr),  
<http://www.anlci.gouv.fr/Actualites/Agir-ensemble-contre-l-illetterisme/Les-Journees-nationales-d-action-contre-l-illetterisme-c-est-parti>

ANLCI, « L'enquête Information et vie quotidienne », consulté le 15 mai 2018, [anlci.gouv.fr](http://anlci.gouv.fr),  
<http://www.anlci.gouv.fr/Illettrisme/Les-chiffres/Niveau-national/L-enquete-Information-et-Vie-Quotidienne>

ANLCI, « L'illettrisme, Grande cause nationale », consulté le 15 mai 2018, [anlci.gouv.fr](http://anlci.gouv.fr),  
<http://www.anlci.gouv.fr/Actualites/Culture-societe/L-illetterisme-Grande-cause-nationale-2013>

ANLCI, « Niveau régional, les chiffres », consulté le 15 mai 2018, [anlci.gouv.fr](http://anlci.gouv.fr),  
<http://www.anlci.gouv.fr/Illettrisme/Les-chiffres/Niveau-regional>

Bibliothèque départementale de la Dordogne, « Carte du réseau des bibliothèques », consulté le 3 mars 2018, [biblio.dordogne.fr](http://biblio.dordogne.fr),

<http://biblio.dordogne.fr/tous-public/vos-bibliotheques/carte-du-reseau-des-bibliotheques>

Bibliothèque départementale de la Gironde, « Trouvez les bibliothèques proches de chez vous en Gironde », consulté le 3 mars 2018, [biblio.gironde.fr](http://biblio.gironde.fr), [http://biblio.gironde.fr/index.php?option=com\\_wrapper&view=wrapper&Itemid=18](http://biblio.gironde.fr/index.php?option=com_wrapper&view=wrapper&Itemid=18)

Bibliothèque départementale d'Ille-et-Vilaine, « Journée professionnelle: Lecture publique, grande pauvreté : comment favoriser l'accès au livre ? 17 octobre 2008 », consulté le 11 juin 2018, [b2f-concept.net](http://adbdp.web03.b2f-concept.net), <http://adbdp.web03.b2f-concept.net/spip.php?article909>

CNFPT, « Trouver une formation », consulté le 11 juin 2018, [cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr), [http://www.cnfpt.fr/trouver-formation?mots\\_cles=illettrisme&dep=1381#](http://www.cnfpt.fr/trouver-formation?mots_cles=illettrisme&dep=1381#)

Crefor Haute-Normandie, « Prévention de l'illettrisme », consulté le 11 juin 2018, [illprevention.com](http://illprevention.com), <http://illprevention.canalblog.com>

FILL, « Lire ensemble avec les bébés », consulté le 13 juin 2018, [premierespaces.fr](http://premierespaces.fr), <http://fill-livrelecture.org/publication-lire-ensemble-avec-les-bebes/>

Lire et faire lire, « Home Lire et faire lire », consulté le 11 juin 2018, [lireetfairelire.org](http://lireetfairelire.org), <http://www.lireetfairelire.org>

La ligue de l'enseignement, « Accueil-La ligue de l'enseignement », consulté le 11 juin 2018, [laligue.org](http://laligue.org), <https://laligue.org/#link-culture>

Livre et lecture en Bretagne, « Un Espace Facile à lire bien identifié à Carnac », consulté le 12 juin 2018, <https://facilealirebretagne.wordpress.com/2018/03/01/un-espace-facile-a-lire-bien-identifie-a-carnac/>

Livre et lecture en Bretagne, « Le Facile à lire en Bretagne », consulté le 11 juin 2018, [facilealirebretagne.wordpress.com](https://facilealirebretagne.wordpress.com/), <https://facilealirebretagne.wordpress.com/>

Livre et lecture en Bretagne, « Livrets du kit Facile à lire », consulté le 12 juin 2018, [facilealirebretagne.wordpress.com](https://facilealirebretagne.wordpress.com). Le livret de 2013 est disponible à l'adresse: <https://facilealirebretagne.wordpress.com/le-kit-n1-2013/> et le livret de 2016 est disponible à l'adresse : <https://facilealirebretagne.wordpress.com/kit-n2-2016/>

Livre et lecture en Bretagne, « Mettre en place des espaces Faciles à lire », consulté le 12 juin 2018, [facilealirebretagne.wordpress.com](https://facilealirebretagne.wordpress.com), <https://facilealirebretagne.wordpress.com/mettre-en-place-des-espaces-fal/>

Livre et lecture en Bretagne, « Le logo Facile à lire », consulté le 12 juin 2018, [facilealirebretagne.wordpress.com, https://facilealirebretagne.wordpress.com/le-logo-facile-a-lire-bretagne/](https://facilealirebretagne.wordpress.com/le-logo-facile-a-lire-bretagne/)

Livre et lecture en Bretagne, « Critères de repérage du FAL», consulté le 12 juin 2018, [facilealirebretagne.wordpress.com, https://facilealirebretagne.wordpress.com/criteres-de-reperage-du-fal/](https://facilealirebretagne.wordpress.com/criteres-de-reperage-du-fal/)

Médiathèque départementale de l'Isère, « Une après-midi sur l'illettrisme », consulté le 8 juin 2018, [bdp38.fr, http://www.bdp38.fr/3623-une-apres-midi-sur-l-illettrisme.htm](http://www.bdp38.fr/3623-une-apres-midi-sur-l-illettrisme.htm)

Ministère de la Culture et de la Communication, « Premières Pages : Qu'est-ce que c'est? », consulté le 13 juin 2018, [premerespages.fr, http://www.premierespages.fr/editorial/55](http://www.premierespages.fr/)

Salon du livre et de la presse jeunesse (SLPJ+), « Des livres à soi: Portail du SLPJ+, consulté le 13 juin 2018, [slpjplus.fr, slpjplus.fr, http://slpjplus.fr/livres-a-soi/2017/09/28/des-livres-a-soi-a-aimer-et-partager-en-famille/](http://slpjplus.fr/)

Union Nationale des Associations familiales (UNAF), page d'accueil, consulté le 11 juin 2018, [una.fr; https://www.unaf.fr/](https://www.unaf.fr/)

Université de Lille 3, « Partenariats », consulté le 20 mai 2018, [univ-lille3.fr, https://www.univ-lille3.fr/medialille/partenariats/](https://www.univ-lille3.fr/medialille/partenariats/)

## ANNEXES

### ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE ADRESSÉ AUX BIBLIOTHÈQUES

QUESTIONS RÉPONSES 90

Rubrique 1 sur 5

## Questionnaire sur l'illettrisme

Enquête sur l'action des bibliothèques dans la lutte contre l'illettrisme

Nous vous remercions de consacrer quelques instants à la lecture de ce questionnaire, destiné à évaluer l'action des bibliothèques de lecture publique dans la lutte contre l'illettrisme en France.

**Adresse e-mail \***

Adresse e-mail valide

Ce formulaire collecte des adresses e-mail. [Modifier les paramètres](#)

Après la section 1 **Passer à la section suivante**

# 1. Mieux vous connaître

Description (facultative)

Quel est le nom de votre bibliothèque? \*

Réponse courte

---

Dans quelle ville vous situez-vous? \*

Réponse courte

---

Dans quel département vous situez vous? (numéro de département svp) \*

Réponse courte

---

Quel est le nombre d'habitants de votre commune? \*

Réponse courte

---

**Combien avez-vous d'inscrits? \***

Réponse courte

---

**Existe-t-il des initiatives de lutte contre l'illettrisme au niveau local \***

Réponse longue

---

**Avez-vous identifié les personnes en situation d'illettrisme dans votre bibliothèque? \***

Oui

Non

Autre...

Après la section 2 **Passer à la section suivante**



## 2. Vos actions en matière d'illettrisme

Si vous ne menez pas d'actions, reportez-vous à la rubrique 5 partie 4

Dans votre bibliothèque, menez-vous des actions pour combattre l'illettrisme? \*

Non

Oui

Si oui, lesquelles?

animations autour du livre et de la lecture

animations autour de l'écriture

un ou plusieurs membres de votre équipe est en charge des publics spécifiques comprenant les personnes en situat...

Autre...

Ces actions s'adressent-elles exclusivement aux personnes en situation d'illettrisme?

Oui

Non

### Si non, à quels autres publics?

Réponse longue

---

### Ces actions sont-elles menées en partenariat avec d'autres acteurs?

Non

Oui

### Si oui, quels acteurs?

Réponse longue

---

### Qui est à l'origine de ces actions?

un élu

la bibliothèque

un bibliothécaire

Autre...

### A votre avis, quelles actions simples pourraient-être proposées aux bibliothèques qui ne luttent pas encore contre l'illettrisme?

Réponse longue

---

### 3. Vos actions en matière d'illectronisme\*

\*illectronisme: il s'agit de l'équivalent de l'illettrisme dans le domaine du numérique. C'est un manque de connaissance pour l'utilisation des ressources électroniques qui s'exprime soit par la pratique et la manipulation de ces nouveaux outils, soit par des difficultés liées au contenu et à la vérification des informations véhiculées. (Elisabeth Noël).

Dans votre bibliothèque, proposez-vous des actions pour combattre l'illectronisme à destination des personnes en situation d'illettrisme?

Non

Oui

Si oui, lesquelles?

ateliers de formation en informatique

animations autour du numérique

médiation numérique avec la mise à disposition de modes d'emploi, de vidéos

Autre...

## 4. Vous ne menez pas d'action pour combattre l'illettrisme

Description (facultative)

Accepteriez-vous d'être sensibilisé(es) à la problématique de l'illettrisme si on vous proposait des actions simples à mener dans votre bibliothèque ?

Oui

Non

Si non, pourquoi?

Réponse longue

---

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de remplir ce questionnaire

Description (facultative)

## ANNEXE 2 : LISTES DES BIBLIOTHÈQUES AUXQUELLES LE QUESTIONNAIRE A ÉTÉ ENVOYÉ

### Département du Cher :

#### Communes des bibliothèques et adresse mail :

ACHERES [bibli.acheres@gmail.com](mailto:bibli.acheres@gmail.com) - ALLOGNY [abc.allogny@orange.fr](mailto:abc.allogny@orange.fr)  
ALLOUIS [allouis.bibliotheque@wanadoo.fr](mailto:allouis.bibliotheque@wanadoo.fr) - ANNOIX [mairie.annoix@wanadoo.fr](mailto:mairie.annoix@wanadoo.fr)  
ARCOMPS [arcomps@wanadoo.fr](mailto:arcomps@wanadoo.fr) - ARGENT-SUR-SAUDRE [bibliotheque-argent@orange.fr](mailto:bibliotheque-argent@orange.fr) AUBIGNY-SUR-NERE [biblio1@aubigny-sur-nere.fr](mailto:biblio1@aubigny-sur-nere.fr) - AVORD  
[bm.avord@wanadoo.fr](mailto:bm.avord@wanadoo.fr)  
BANNAY [bibliannay@gmail.com](mailto:bibliannay@gmail.com) - BANNEGON [mairie.bannegon@wanadoo.fr](mailto:mairie.bannegon@wanadoo.fr)  
BAUGY [biblio-balgycienne@wanadoo.fr](mailto:biblio-balgycienne@wanadoo.fr) - BEDDES [mairie.beddes18@orange.fr](mailto:mairie.beddes18@orange.fr)  
BEFFES [c.r.i@beffes.fr](mailto:c.r.i@beffes.fr) - BELLEVILLE-SUR-LOIRE [mediatheque@bellevillesurloire.fr](mailto:mediatheque@bellevillesurloire.fr)  
BENGY-SUR-CRAON [mairie.bengy@wanadoo.fr](mailto:mairie.bengy@wanadoo.fr) - BERRY-BOUY [mairie.berry-bouy@wanadoo.fr](mailto:mairie.berry-bouy@wanadoo.fr) BESSAIS-LE-FROMENTAL [mairie.bessais@wanadoo.fr](mailto:mairie.bessais@wanadoo.fr) -  
BLANCAFORT [adjoints-mairie@orange.fr](mailto:adjoints-mairie@orange.fr)  
BLET [bibliothequedeblet@orange.fr](mailto:bibliothequedeblet@orange.fr) - BOURGES [mediatheque@ville-bourges.fr](mailto:mediatheque@ville-bourges.fr)  
BRECY [mairie.brecy@wanadoo.fr](mailto:mairie.brecy@wanadoo.fr) - BRINON-SUR-SAUDRE  
[bibliotheque.18410brinon@orange.fr](mailto:bibliotheque.18410brinon@orange.fr) CHARENTON-DU-CHER [biblicharenton@hotmail.fr](mailto:biblicharenton@hotmail.fr) -  
CHAROST [mairiedecharost@orange.fr](mailto:mairiedecharost@orange.fr) CHATEAUMEILLANT  
[bibliotheque@chateameillant.fr](mailto:bibliotheque@chateameillant.fr) -  
CHATEAUNEUF-SUR-CHER [biblio.chateauneuf@wanadoo.fr](mailto:biblio.chateauneuf@wanadoo.fr) - CHAVANNES  
[mairiedechavannes@wanadoo.fr](mailto:mairiedechavannes@wanadoo.fr) CHERY [mairiechery@orange.fr](mailto:mairiechery@orange.fr) - CIVRAY  
[pole.civray@gmail.com](mailto:pole.civray@gmail.com) - CLEMONT [mairie-clemont@orange.fr](mailto:mairie-clemont@orange.fr) COLOMBIERS  
[mairie.colombiers@wanadoo.fr](mailto:mairie.colombiers@wanadoo.fr) - CONCRESSAULT [mairie.concressault@wanadoo.fr](mailto:mairie.concressault@wanadoo.fr)  
COUARGUES [mairie.couargues@wanadoo.fr](mailto:mairie.couargues@wanadoo.fr) - COUST [mairie.coust@orange.fr](mailto:mairie.coust@orange.fr)  
COUY [mairiedecouy@orange.fr](mailto:mairiedecouy@orange.fr) - CREZANCY-EN-SANCERRE  
[mairie.crezancyensancerre@wanadoo.fr](mailto:mairie.crezancyensancerre@wanadoo.fr) CUFFY [mairiedecuffy@wanadoo.fr](mailto:mairiedecuffy@wanadoo.fr) - CULAN  
[bibliotheque.de.culan@wanadoo.fr](mailto:bibliotheque.de.culan@wanadoo.fr)  
DAMPIERRE EN GRACAY [mairie-de-dampierre-en-gracay@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-dampierre-en-gracay@wanadoo.fr)  
DUN-SUR-AURON [bibliotheque.dun@wanadoo.fr](mailto:bibliotheque.dun@wanadoo.fr) - ETRECHY [mairie.etrechy@wanadoo.fr](mailto:mairie.etrechy@wanadoo.fr)  
FARGES-EN-SEPTAINE [bibli.farges@laposte.net](mailto:bibli.farges@laposte.net) - FOECY [multimedia-foecy@wanadoo.fr](mailto:multimedia-foecy@wanadoo.fr)  
FUSSY [biblio.fussy@wanadoo.fr](mailto:biblio.fussy@wanadoo.fr) - GARDEFORT [communedegardefort@orange.fr](mailto:communedegardefort@orange.fr)  
GENOUILLY [biblioge.18@orange.fr](mailto:biblioge.18@orange.fr) - GERMIGNY-L'EXEMPT  
[germigny.lexempt@wanadoo.fr](mailto:germigny.lexempt@wanadoo.fr)  
GRACAY [biblio6@wanadoo.fr](mailto:biblio6@wanadoo.fr) - HERRY [herry.bibliotheque@orange.fr](mailto:herry.bibliotheque@orange.fr)  
HUMBLIGNY [mairie.humbligny@wanadoo.fr](mailto:mairie.humbligny@wanadoo.fr) - IDS-SAINT-ROCH [mairie-ids-st-roch@wanadoo.fr](mailto:mairie-ids-st-roch@wanadoo.fr) INEUIL [mairie.ineuil@wanadoo.fr](mailto:mairie.ineuil@wanadoo.fr) - JARS [mairie.jars@wanadoo.fr](mailto:mairie.jars@wanadoo.fr)  
JOUET-SUR-L'AUBOIS [mairie.jouet@wanadoo.fr](mailto:mairie.jouet@wanadoo.fr) - JUSSY-CHAMPAGNE  
[mairiejussychampagne@wanadoo.fr](mailto:mairiejussychampagne@wanadoo.fr)  
LA CELLE [mairiedelacelle@orange.fr](mailto:mairiedelacelle@orange.fr) - LA CELLE-CONDE  
[mairie.lacelleconde@wanadoo.fr](mailto:mairie.lacelleconde@wanadoo.fr)  
LA CHAPELLE-HUGON [la-chapelle-hugon-mairie@wanadoo.fr](mailto:la-chapelle-hugon-mairie@wanadoo.fr)  
LA CHAPELLE-SAINT-URSIN [mediatheque18570@lachellesaintursin.fr](mailto:mediatheque18570@lachellesaintursin.fr)  
LA CHAPELOTTE [mairie.lachapelotte@wanadoo.fr](mailto:mairie.lachapelotte@wanadoo.fr)

LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS [biblio.municipale@wanadoo.fr](mailto:biblio.municipale@wanadoo.fr) - LAZENAY  
[mairie.lazenay@wanadoo.fr](mailto:mairie.lazenay@wanadoo.fr) LE CHATELET EN BERRY [bibliolechatelet@wanadoo.fr](mailto:bibliolechatelet@wanadoo.fr) - LE  
 NOYER [mairie.lenoyer@orange.fr](mailto:mairie.lenoyer@orange.fr)  
 LE SUBDRAY [espace.culture.et.multimedia@wanadoo.fr](mailto:espace.culture.et.multimedia@wanadoo.fr) - LES AIX-D'ANGILLON  
[mairie@lesaixdangillon.fr](mailto:mairie@lesaixdangillon.fr) LEVET [mairiedelevet@gmail.com](mailto:mairiedelevet@gmail.com) - LIGNIERES  
[bibliotheque.lignieres18160@orange.fr](mailto:bibliotheque.lignieres18160@orange.fr)  
 LOYE-SUR-ARNON [mairie.loyesurarnon@orange.fr](mailto:mairie.loyesurarnon@orange.fr) - LUNERY [biblio.lunery@wanadoo.fr](mailto:biblio.lunery@wanadoo.fr)  
 LURY-SUR-ARNON [bibli.lury@laposte.net](mailto:bibli.lury@laposte.net) -  
 MAREUIL-SUR-ARNON [communedemareuilsurarnon@orange.fr](mailto:communedemareuilsurarnon@orange.fr)  
 MARMAGNE [bibliotheque-marmagne18@orange.fr](mailto:bibliotheque-marmagne18@orange.fr) - MASSAY [biblio.massay@orange.fr](mailto:biblio.massay@orange.fr)  
 MEHUN-SUR-YEVRE [bibli-alain-fourmier@fr.oleane.com](mailto:bibli-alain-fourmier@fr.oleane.com) - MEILLANT  
[mairiemeillant@wanadoo.fr](mailto:mairiemeillant@wanadoo.fr) MENETOU-SALON [bibliotheque.menetou@orange.fr](mailto:bibliotheque.menetou@orange.fr)  
 MENETREOL-SOUS-SANCERRE [de-menetreol.mairie@wanadoo.fr](mailto:de-menetreol.mairie@wanadoo.fr)  
 MERY-ES-BOIS [biblio.meryesbois@orange.fr](mailto:biblio.meryesbois@orange.fr) - MORTHOMIERS [bibliotheque-morthomiers@orange.fr](mailto:bibliotheque-morthomiers@orange.fr)  
 MOULINS-SUR-YEVRE [biblio.moulinsuryevre@orange.fr](mailto:biblio.moulinsuryevre@orange.fr) -  
 NANCAY [mairiedenancay@wanadoo.fr](mailto:mairiedenancay@wanadoo.fr) NERONDES [bibliothequenerondes@orange.fr](mailto:bibliothequenerondes@orange.fr) -  
 NEUILLY-EN-SANCERRE [neuilly-en-sancerre@wanadoo.fr](mailto:neuilly-en-sancerre@wanadoo.fr) NEUVY-DEUX-CLOCHERS  
[bibli.neuwydeuxclochers@orange.fr](mailto:bibli.neuwydeuxclochers@orange.fr)  
 NEUVY-SUR-BARANGEON [mairie-neuwy-sur-barangeon@wanadoo.fr](mailto:mairie-neuwy-sur-barangeon@wanadoo.fr)  
 NOHANT EN GOUT [mairie.nohantengout@orange.fr](mailto:mairie.nohantengout@orange.fr) - NOZIERES  
[mairie.nozieres.18@free.fr](mailto:mairie.nozieres.18@free.fr)  
 ORVAL [bibliotheque-orval@wanadoo.fr](mailto:bibliotheque-orval@wanadoo.fr) - OUROUER-LES-BOURDELINS [ourouer-biblio@orange.fr](mailto:ourouer-biblio@orange.fr)  
 PIGNY [bibliothequepigny@wanadoo.fr](mailto:bibliothequepigny@wanadoo.fr) - PLAIMPIED-GIVAUDINS  
[bibliothequedeplaimpied@orange.fr](mailto:bibliothequedeplaimpied@orange.fr)  
 PLOU [communedeploeu@wanadoo.fr](mailto:communedeploeu@wanadoo.fr) - PREVERANGES [mairie.preveranges@wanadoo.fr](mailto:mairie.preveranges@wanadoo.fr)  
 PRIMELLES [mairie.primelles@orange.fr](mailto:mairie.primelles@orange.fr) - QUINCY [mairie.quincy@wanadoo.fr](mailto:mairie.quincy@wanadoo.fr)  
 REZAY [mairiederezay@orange.fr](mailto:mairiederezay@orange.fr) - RIANES [biblio.rians.cher@wanadoo.fr](mailto:biblio.rians.cher@wanadoo.fr)  
 SAINT-AMAND-MONTROND [bibliotheque@ville-saint-amand-montrond.fr](mailto:bibliotheque@ville-saint-amand-montrond.fr)  
 SAINT-AMBROIX [mairie-stambroixcher@wanadoo.fr](mailto:mairie-stambroixcher@wanadoo.fr) - SAINT-BOUIZE [mairie-st-bouize@wanadoo.fr](mailto:mairie-st-bouize@wanadoo.fr) SAINT-DOULCHARD [sylvie.poupon@mairie-saintdoulchard.fr](mailto:sylvie.poupon@mairie-saintdoulchard.fr) -  
 SAINT-ELOY-DE-GY [biblio.saint-eloy@orange.fr](mailto:biblio.saint-eloy@orange.fr) SAINTE-SOLANGE  
[bibliothequesaintesolange@orange.fr](mailto:bibliothequesaintesolange@orange.fr)  
 SAINTE-THORETTE [mairie.ste-thorette@wanadoo.fr](mailto:mairie.ste-thorette@wanadoo.fr)  
 SAINT-FLORENT-SUR-CHER [mediatheque-stflorent@orange.fr](mailto:mediatheque-stflorent@orange.fr)  
 SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE [mairie.stgeorgessurlapree@wanadoo.fr](mailto:mairie.stgeorgessurlapree@wanadoo.fr) SAINT-  
 GERMAIN-DES-BOIS [mairie.stgermaindesbois18@wanadoo.fr](mailto:mairie.stgermaindesbois18@wanadoo.fr)  
 SAINT-GERMAIN-DU-PUY [bibliotheque@saintgermaindupuy.fr](mailto:bibliotheque@saintgermaindupuy.fr)  
 SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY [bm.stmartindauxigny@orange.fr](mailto:bm.stmartindauxigny@orange.fr)  
 SAINT-MAUR [mairiestmaur18@wanadoo.fr](mailto:mairiestmaur18@wanadoo.fr) - SAINT-MICHEL-DE-VOLANGIS [bm-stmichel18@orange.fr](mailto:bm-stmichel18@orange.fr) SAINT-PALAIS [biblio.saintpalais@wanadoo.fr](mailto:biblio.saintpalais@wanadoo.fr)  
 SAINT-PIERRE-LES-ETIEUX [mairie-stpierrelesetieux@wanadoo.fr](mailto:mairie-stpierrelesetieux@wanadoo.fr)  
 SAINT-SATUR [bibliotheque.st.satur@gmail.com](mailto:bibliotheque.st.satur@gmail.com) - SAINT-SATURNIN  
[schwaabsylvie@orange.fr](mailto:schwaabsylvie@orange.fr) SANCERGUES [bm.sancergues@free.fr](mailto:bm.sancergues@free.fr) - SANCERRE  
[bibliotheque@ville-sancerre.fr](mailto:bibliotheque@ville-sancerre.fr)  
 SANCOINS [bibliotheque@cc3p.fr](mailto:bibliotheque@cc3p.fr) - SAULZAIS-LE-POTIER [mairiedesaulzais@wanadoo.fr](mailto:mairiedesaulzais@wanadoo.fr)  
 SAVIGNY-EN-SANCERRE [biblisavigny@orange.fr](mailto:biblisavigny@orange.fr) - SAVIGNY-EN-SEPTAINE  
[bmsavignyenseptaine@orange.fr](mailto:bmsavignyenseptaine@orange.fr) SENNECAY [mairie.sennecay@wanadoo.fr](mailto:mairie.sennecay@wanadoo.fr) - SOULANGIS  
[bibliotheque.soulangis.18168@orange.fr](mailto:bibliotheque.soulangis.18168@orange.fr) SOYE-EN-SEPTAINE [mairie-soye-en-](mailto:mairie-soye-en-)

[septaine@wanadoo.fr](mailto:septaine@wanadoo.fr) - SUBLIGNY [mairie.subligny@wanadoo.fr](mailto:mairie.subligny@wanadoo.fr) SURY-EN-VAUX  
[communedesuryenvaux@wanadoo.fr](mailto:communedesuryenvaux@wanadoo.fr) - SURY-PRES-LERE [biblisury@gmail.com](mailto:biblisury@gmail.com)  
THAUMIERS [cm.thaumiers@orange.fr](mailto:cm.thaumiers@orange.fr) - TOUCHAY [mairie.touchay@wanadoo.fr](mailto:mairie.touchay@wanadoo.fr)  
TROUY [bib-trouy@wanadoo.fr](mailto:bib-trouy@wanadoo.fr) - UZAY-LE-VENON [bibliotheque.uzay@orange.fr](mailto:bibliotheque.uzay@orange.fr)  
VAILLY-SUR-SAUDRE [vailly.bibliotheque@orange.fr](mailto:vailly.bibliotheque@orange.fr) - VALLENAY  
[mairie.vallenay@wanadoo.fr](mailto:mairie.vallenay@wanadoo.fr)  
VASSELAY [bibliotheque.vasselay@orange.fr](mailto:bibliotheque.vasselay@orange.fr) - VEAUGUES  
[bibliotheque.veaugues@orange.fr](mailto:bibliotheque.veaugues@orange.fr)  
VENESMES [mairie.venesmes@wanadoo.fr](mailto:mairie.venesmes@wanadoo.fr) - VESDUN [bibliotheque.vesdun@laposte.net](mailto:bibliotheque.vesdun@laposte.net)  
VIERZON [mediatheque@ville-vierzon.fr](mailto:mediatheque@ville-vierzon.fr) - VIGNOUX-SOUS-LES-AIX [bib.vignoux-aix@orange.fr](mailto:bib.vignoux-aix@orange.fr)  
VIGNOUX-SUR-BARANGEON [bibliotheque@vignoux.fr](mailto:bibliotheque@vignoux.fr) - VORLY  
[mairie.vorly@wanadoo.fr](mailto:mairie.vorly@wanadoo.fr)  
VORNAY [mairie.vornay@wanadoo.fr](mailto:mairie.vornay@wanadoo.fr) - VOUZERON [bibliotheque.vouzeron@orange.fr](mailto:bibliotheque.vouzeron@orange.fr)  
SAINT-GEORGES-SUR-MOULON [bibliostgeorges@wanadoo.fr](mailto:bibliostgeorges@wanadoo.fr)

### Département de la Creuse :

Bib Ahun [mairie.ahun@wanadoo.fr](mailto:mairie.ahun@wanadoo.fr)  
Bib Anzeme [biblio.anzeme@agglo-grandgueret.fr](mailto:biblio.anzeme@agglo-grandgueret.fr)  
Bib Ars [commune-d-ars@orange.fr](mailto:commune-d-ars@orange.fr)  
Bib Aubusson Felletin [mediatheque@creuse-grand-sud.fr](mailto:mediatheque@creuse-grand-sud.fr)  
Bib Auzances [bibliotheque.auzances@orange.fr](mailto:bibliotheque.auzances@orange.fr)  
Bib Azerables [mairie.azerables@wanadoo.fr](mailto:mairie.azerables@wanadoo.fr)  
Bib Benevent-L-Abbaye [bibliotheque.benevent@gmail.com](mailto:bibliotheque.benevent@gmail.com)  
Bib Betete [mairie.betete@wanadoo.fr](mailto:mairie.betete@wanadoo.fr)  
Bib Bonnat [bibliotheque.bonnat@.fr](mailto:bibliotheque.bonnat@.fr)  
Bib bordstgeorges [mairiebordsaintgeorwanadooges@orange.fr](mailto:mairiebordsaintgeorwanadooges@orange.fr)  
Bib Bosmoreau-Les-Mines [mairie.bosmoreau@orange.fr](mailto:mairie.bosmoreau@orange.fr)  
Bib Bourganeuf [bibliotheque@bourganeuf.fr](mailto:bibliotheque@bourganeuf.fr)  
Bib Boussac [bibliothequeboussac23@orange.fr](mailto:bibliothequeboussac23@orange.fr)  
Bib Bussieredunoise [biblio.bussieredunoise@agglo-grandgueret.fr](mailto:biblio.bussieredunoise@agglo-grandgueret.fr)  
Bib chambon - [mediathequechambon@creuseconfluence.com](mailto:mediathequechambon@creuseconfluence.com)  
Bib Champagnat [mairie-champagnat@wanadoo.fr](mailto:mairie-champagnat@wanadoo.fr)  
Bib Champsanglard [mairie.champsanglard@orange.fr](mailto:mairie.champsanglard@orange.fr)  
Bib chatelus le marcheix [alcm@wanadoo.fr](mailto:alcm@wanadoo.fr)  
Bib Chatelus malvaleix [bibliocm23@orange.fr](mailto:bibliocm23@orange.fr)  
Bib chenerailles [mairie.chenerailles@wanadoo.fr](mailto:mairie.chenerailles@wanadoo.fr)  
Bib Cheniers [biblio.cheniers@orange.fr](mailto:biblio.cheniers@orange.fr)  
Bib Clairavaux [mairie-clairavaux23@orange.fr](mailto:mairie-clairavaux23@orange.fr)  
Bib clugnat [bmclugnat@laposte.net](mailto:bmclugnat@laposte.net)  
Bib courtine (la) [mairiedelacourtine@orange.fr](mailto:mairiedelacourtine@orange.fr)  
Bib Cressat [mairie.cressat@orange.fr](mailto:mairie.cressat@orange.fr)  
Bib Crocq [bibliothequedecrocq@orange.fr](mailto:bibliothequedecrocq@orange.fr)  
Bib Crozant [mairie-crozant@wanadoo.fr](mailto:mairie-crozant@wanadoo.fr)  
Bib Domeyrot - [bibliothequemunicipale.domeyrot@creuseconfluence.com](mailto:bibliothequemunicipale.domeyrot@creuseconfluence.com)  
Bib Dontreix [mairie.dontreix@wanadoo.fr](mailto:mairie.dontreix@wanadoo.fr)  
Bib Donzeil [commune.donzeil@orange.fr](mailto:commune.donzeil@orange.fr)  
Bib Dun le palestel [bibliotheque-dunlepalestel@wanadoo.fr](mailto:bibliotheque-dunlepalestel@wanadoo.fr)  
Bib Evaux - Bibliothèque [mediathequeevaux@creuseconfluence.com](mailto:mediathequeevaux@creuseconfluence.com)

Bib Faux-La-Montagne bibliodefaux@gmail.com  
Bib Feniers mairie-feniers@ozone.net  
Bib Flayat mairie.flayat@orange.fr  
Bib Fleurat fleurat.mairie@wanadoo.fr  
Bib Fresselines fresselines-bibliotheque@orange.fr  
Bib Fursac bibliotheque.fursac@orange.fr  
Bib Genouillac (Media) mediatheque.genouillac@wanadoo.fr  
Bib Gentioux bibliotheque.gentioux@orange.fr  
Bib Gioux mairie-de-gioux@wanadoo.fr  
Bib Gouzou bmgouzou@gmail.com  
Bib grand Bourg bibli.a.carriat@orange.fr  
Bib Janailat mairiejanailat@wanadoo.fr  
Bib Jouillat mairie.jouillat@orange.fr  
BIB La chapelle taillefert biblio.lachapelletaillefert@agglo-grandgueret.fr  
Bib La souterraine bibliotheque.municipale23@wanadoo.fr  
Bib la villedieu bibliotheque.lavilledieu@creuse-grand-sud.fr  
Bib La Villeneuve mairie-la-villeneuve@orange.fr  
Bib La.Nouaille biblio.la.nouaille@orange.fr  
Bib Lavaveix-Les-Mines lavaveix-les-mines@wanadoo.fr  
Bib lepaud - Bibliothèque mediathequelepaud@creuseconfluence.com  
Bib Leyrat mairie.leyrat@idyle-telecom.com  
Bib Lizieres bmlizieres@orange.fr  
Bib lourdoueix st pierre biblsp@yahoo.fr  
Bib Lupersat bibliomairie2@wanadoo.fr  
Bib Magnat l'étrange mairie-magnat-letrange@wanadoo.fr  
Bib Marsac bibliothequedemarsac@outlook.fr  
Bib mazeirat mairie.mazeirat@wanadoo.fr  
Bib measnes bibliothequedemeasnes@gmail.com  
Bib Merinchal eco.merinchal@wanadoo.fr  
Bib Montaigut le blanc biblio.montaigutleblanc@agglo-grandgueret.fr  
Bib Mortroux hamp@wanadoo.fr  
Bib Mourioux bibliomouriouxvieilleville@gmail.com  
Bib Naillat mairie.naillat@gmail.com  
Bib Nouziers mairie.nouziers@orange.fr  
Bib Parsac Rimondeix mairie.parsac@orange.fr  
Bib Peyrabout mairie.peyrabout@wanadoo.fr  
Bib Peyrat la noniere mairie.peyrat@free.fr  
Bib Pionnat mairiedepionnat@orange.fr  
Bib Pontation communepontarion@wanadoo.fr  
Bib Poussanges mairie-poussanges23@orange.fr  
Bib reterre mairieretterre@wanadoo.fr  
Bib roches mairiederoches.23@wanadoo.fr  
Bib Royere mediatheque.royere@orange.fr  
Bib Saint Eloi biblio.sainteloi@agglo-grandgueret.fr  
Bib Saint fiel biblio.saintfiel@agglo-grandgueret.fr  
Bib Saint-Yrieix les Bois mairie-de-saint-yrieix-les-bois@wanadoo.fr  
Bib Sardent bibliotheque.sardent@orange.fr  
Bib soumans mairiedesoumans@orange.fr  
Bib st agnant de versillat bibliostagnant@orange.fr

Bib st bard saint-bard.mairie@wanadoo.fr  
Bib st Dizier leyrenne bibliosdl@orange.fr  
Bib St Hilaire Le Chateau mairie.sthilairechateau@orange.fr  
Bib St laurent biblio.saintlaurent@agglo-grandgueret.fr  
Bib ST LEGER BRIDEREIX bibliotheque.saintlegerbridereix@orange.fr  
Bib St Loup mairiestloup3@wanadoo.fr  
Bib st martial le mont martialleymarie@neuf.fr  
Bib st martin chateau stmartinchateau-mairie@wanadoo.fr  
Bib St Martin ste catherine mairiedutheil@wanadoo.fr  
Bib St medard la Rochette biblio.stmedard@orange.fr  
Bib st michel de veisse mairie.stmicheldeveisse@wanadoo.fr  
Bib St Moreil mairiestmoreil@orange.fr  
Bib St Pierre Bellevue mairie.saintpierrebelleuve@wanadoo.fr  
Bib St Pierre Cherignat mairiestpierrecherignat@orange.fr  
Bib st pierre le bost mairie.stpierrelebst@idyle-telecom.com  
Bib St priest.La feuille stpriest.lafeuille@laposte.net  
Bib St Sebastien commune-saint-sebastien@orange.fr  
Bib St Silvain Sous Toulx maire-saint-silvain@cc-quatreprovinces.fr  
Bib St Sulpice Le Champs Bibliotheque.stsulpiceleschamps@creuse-grand-sud.fr  
Bib St Sulpice Le Guereois biblio.saintsulpicelegueretois@agglo-grandgueret.fr  
Bib st sulpicele dunois - bib.stsulpiceledunois@orange.fr  
bib st vaury biblio.saintvaury@agglo-grandgueret.fr  
Bib St victor bibli.stvictor@orange.fr  
Bib St-Agnant-De-Versillat bibliostagnant@orange.fr  
Bib Ste Feyre biblio.saintefeyre@agglo-grandgueret.fr  
Bib St-Germain. Beaupre - Bibliotheque.saintgermainbeaupre@orange.fr  
Bib St-Maurice la Souterraine biblio.rgardet@yahoo.fr  
Bib toulx ste croix mairie.toulx-ste-croix@wanadoo.fr  
Bib Vallière bibliotheque.valliere@creuse-grand-sud.fr  
CRRF DE NOTH - bibliothèques (jeanfrancois.rebeix@fondationpartageetvie.org)  
jeanfrancois.rebeix@fondationpartageetvie.org

## Département du Gard

LA GRAND-COMBE- mediatheques.pgc@gmail.com  
SAINT-LAURENT-D'AIGOUZE- bibliotheque.saintlaurentdaigouze@terredecamargue.fr  
LEDIGNAN- bibliothequeledignan@mairie-ledignan.fr  
SAUVE- bibliotheque.municipale0399@orange.fr  
GRAU-DU-ROI -bibliotheque.legrauroi@terredecamargue.fr  
BARJAC-bibliotheque-barjac@orange.fr  
SAINT-JEAN-DE-MARUEJOLS- [bibliotheque-st-jean-maruejols@orange.fr](mailto:bibliotheque-st-jean-maruejols@orange.fr)  
SAINT-GENIES-DE-MALGOIRES-biblio-c-hugues@wanadoo.fr  
NIMES-bibliotheque.secretariat@ville-nimes.fr  
BAGARD-bibliotheque@ville-de-bagard.fr  
BEUCAIRE-bibliotheque@beaucaire.fr  
BESSEGES-bmbesseges@wanadoo.fr  
BOISSET-ET-GAUJAC-bmboisset@gmail.com  
CLARENSAC-[amis.bibliotheque.clarensac@wanadoo.fr](mailto:amis.bibliotheque.clarensac@wanadoo.fr)  
CONNAUX-bibliotheque@connaux.fr  
COURRY-[bibliocourry@gmail.com](mailto:bibliocourry@gmail.com)  
GAGNIERES-mairie.gagnieres@laposte.net

MONTFRIN-bibliotheque.montfrin@orange.fr  
PONT-SAINT-ESPRIT-bibliotheque@mairiepse.fr  
SAINT-BRES-bibliotheque.municipale@ville-saintbres.fr  
SAINT-GERVASY-a.saintgervasy@gmail.com  
SAINT-JEAN-DU-PIN-bib.stjeandupin@media.alesaglo.fr  
VERGEZE-bibliotheque@vergeze.fr  
SAINT-PAUL-LES-FONTS-bibliotheque@mairie-saintpaullesfonts.fr  
NIMES-[bibliotheque.jean-paulhan@ville-nimes.fr](mailto:bibliotheque.jean-paulhan@ville-nimes.fr)  
SAINT-PAULET-DE-CAISSON-biblio.mairie.stpaulet@wanadoo.fr  
TAVEL-bibliotheque.tavel@orange.fr  
DOMAZAN-mediatheque@domazan.fr  
NIMES-bibliotheque.serre-cavalier@ville-nimes.fr  
ALES-info@mediatheque.ville-ales.fr  
LA-GRAND-COMBE- mediatheques.pgc@gmail.com  
SAINT-JEAN-DU-GARD-mediatheque.andre.chamson@wanadoo.fr  
AIGUES-VIVES-mediatheque@aigues-vives.fr  
AIGUES-MORTES-[mediatheque.aiguesmortes@terredecamargue.fr](mailto:mediatheque.aiguesmortes@terredecamargue.fr)  
UZÈS-mediatheque.uzes@ccpaysduzes.fr  
MONTAREN-ET-SAINT-MEDIERS-bibliotheque.montaren@orange.fr  
SAINT-HIPPOLYTE-lecture-publique@piemont-cevenol.fr  
SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE-bibliotheque@saintquentinlapoterie.fr  
LE VIGAN-mediatheque@cc-paysviganais.fr  
BELVEZET-acledesarts.belvezet@gmail.com  
CENDRAS-mediatheques.pgc@gmail.com  
GENERAC-mediatheque@generac.fr  
SAZE-bibliotheque@mairiedesaze.com  
ANDUZE -mediathequeanduze@yahoo.fr  
BEAUVOISIN-mediatheque@beauvoisin.fr  
CALVISSON-mediatheque@calvisson.com  
CAVEIRAC-mediatheque@caveirac.fr  
LA CALMETTE-mediatheque@lacalmette.fr  
MANDUEL-mediatheque@manduel.fr  
ROUSSON-mediatheque@mairie-rousseau.com  
SAINT-CHRISTOL-mediatheque@mairie30380.fr  
SALINDRES-[mediatheque@ville-salindres.fr](mailto:mediatheque@ville-salindres.fr)  
SOMMIERES-mediatheque@sommieres.fr  
SAINT-GILLES-mediatheque@ville-saint-gilles.fr  
BELLEGARDE-mediatheque.bellegarde@gmail.com  
JONQUIERES-SAINT-VINCENT-mediatheque.legrandmas@orange.fr  
BAGNOLS-SUR-CEZE-mediatheque@bagnolssurceze.fr  
ROQUEMAURE-mediatheque@mairie-roquemaure.fr  
NIMES-mediatheque.marc-bernard@ville-nimes.fr  
VILLENEUVE-LES-AVIGNON-mediatheque@villeneuvelezavignon.com  
MARGUERITTES-[contact@mediatheque-marguerittes.fr](mailto:contact@mediatheque-marguerittes.fr)  
VAUVERT-mediatheque@vauvert.com  
GARONS-mediatheque@garons.fr

## Département de l'Hérault

BALARUC-LES-BAINS- bibliotheque.balaruc@agglopoie.fr  
AUMES-mediatheque@agglohm.net  
PINET-mediatheque.pinet@wanadoo.fr  
MARSEILLAN-mediat.marseillan@agglopoie.fr  
LE-CRES-bibliotheque.moliere@ville-lecres.eu  
SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS-bibliotheque@sangonis.fr  
SAINT-GENIES-DES-MOURGUES-[bibliotheque@stgenies.org](mailto:bibliotheque@stgenies.org)  
VILLEMAGNE-L'ARGENTIERE-mairie.villemagne@wanadoo.fr  
ABEILHAN-mairie.abeilhan@wanadoo.fr  
AZILLANET-mediatheque.azillanet@gmail.com  
OCTON-biblio.octon@orange.fr  
BOUJAN-SUR-LIBRON-mediatheque.boujan@wanadoo.fr  
CLARET-bibliotheque@claret.fr  
FONTES-mediathequefontes@orange.fr  
CARNON-bibliocarnon@mauguio-carnon.com  
LA-GRANDE-MOTTE-[bibliotheque@lagrandemotte.fr](mailto:bibliotheque@lagrandemotte.fr)  
LA-SALVETAT-SUR-AGOUT-bibliotheque-municipale@wanadoo.fr  
LUNEL-VIEL-bibliotheque.mairie.lunel-viel@orange.fr  
MARSILLARGUES-bib.marsillargues@paysdelunel.fr  
MEZE-bibliotheque@ville-meze.fr  
MONTARNAUD-bibliotheque@montarnaud.fr  
PALAVAS-LES-FLOTS-bibliotheque@palavaslesflots.com  
PRADES-LE-LEZ-bibliotheque.pll@orange.fr  
PUIMISSON-[bibliotheque-puimisson@orange.fr](mailto:bibliotheque-puimisson@orange.fr)  
RIOLS-bibliotheque.riols1@orange.fr  
SAINT-BRES-bibliotheque.municipale@ville-saintbres.fr  
SAINT-DRÉZÉRY-bibliotheque@saintdrezero.eu  
SAINT-PARGOIRE-bibliotheque\_st\_pargoire@orange.fr  
SAINT-PRIVAT-mairie.stprivat@lodevoisetlarzac.fr  
SERVIAN-bibliotheque@ville-servian.fr  
VALFLAUNES-bibliotheque@valflaunes.fr  
VENDARGUES-bibliotheque@vendargues.fr  
VIAS-[bibliotheque.vias@wanadoo.fr](mailto:bibliotheque.vias@wanadoo.fr)  
BOISSERON-bibliotheque.boisseron@wanadoo.fr  
LUNAS-lunas.bib@gmail.com  
THEZAN-LES-BEZIERS-media@mairiethezan.fr  
SAINT-GUILHEM-LE-DESERT-bibliotheque-stguilhem@orange.fr  
SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS-bibliotheque.stmathieu@orange.fr  
PAULHAN-bibliothequemunicipale.paulhan@orange.fr  
SUSSARGUES-biblio.sussargues@orange.fr  
SOUBES-[mediatheque.soubes@lodevoisetlarzac.fr](mailto:mediatheque.soubes@lodevoisetlarzac.fr)  
RESTINCLIERES-bm-restinclieres@cegetel.net  
CLERMONT-L'HERAULT-bibliotheque.municipale@ville-clermont-herault.fr  
JACOU-bibliotheque@ville-jacou.fr  
MONTFERRIER-SUR-LEZ-bmmontferrier@orange.fr  
MURVIEL-LES-BÉZIERS-mediatheque-murviel@orange.fr  
HEREPIAN-accueil@mairieherepian.fr  
MONTADY-mediatheque-montady@wanadoo.fr  
MEDIATHEQUE «LA GARE DE PIGNAN-[mediathequelagare@montpellier3m.fr](mailto:mediathequelagare@montpellier3m.fr)  
MONTBLANC-mediatheque-montblanc@hotmail.fr  
MONTPELLIER -secretariatdesmediatheques@montpellier3m.fr

MONTPELLIER -mediathequefellini@montpellier3m.fr  
LEZIGNAN-LA-CEBE-mediatheque@agglohm.net  
BEZIERS -mediatheque@beziers-mediterranee.fr  
SETE -mediatheque.malraux@agglopole.fr  
MONTAGNAC -mediatheque@agglohm.net  
NIZAS-mediatheque@agglohm.net  
PEZENAS- [mediatheque@agglohm.net](mailto:mediatheque@agglohm.net)  
SETE-mediatheque.mitterrand@agglopole.fr  
CAUX-mediatheque@agglohm.net  
FRONTIGNAN-mediatheque.frontignan@agglopole.fr  
POMEROLS-mediatheque@agglohm.net  
CASTRIES-mairiedecastries@castries.fr  
D'OLARGUES-mediatheque@cebenna.org  
PEROLS-s.droux@montpellier3m.fr  
MONTPELLIER-mediathequejjrousseau@montpellier3m.fr  
BEDARIEUX-mediatheque@bedarieux.fr  
LIGNAN-SUR-ORB-mediatheque@lignansurorb.fr  
SAINT-AUNES-mediatheque.staunes@orange.fr  
AZALAIS PORTIRAGNES-accueil.mediatheque@ville-portiragnes.fr  
COLOMBIERS-[mediatheque.colombiers@ladomitienne.com](mailto:mediatheque.colombiers@ladomitienne.com)  
COMBAILLAUX-mediatheque.combailaux@wanadoo.fr  
COURNONTERRAL-mediatheque@ville-cournonterral.fr  
GIGNAC-mediatheque@ville-gignac.com  
LATTES-mediatheque@ville-lattes.fr  
LAURENS-mediatheque.laurens34@orange.fr  
LE-CAYLAR-mediacylar@gmail.com  
LODEVE-mediatheque@lodeve.com  
LOUPIAN-[mediatheque.loupian@gmail.com](mailto:mediatheque.loupian@gmail.com)  
MAGALAS-mediatheque@ville-magalas.fr  
MARAUSSAN-mediatheque.maraussan@ladomitienne.com  
MAUREILHAN-mediatheque.maureilhan@ladomitienne.com  
NEZIGNAN-L'EVEQUE-bib-nezignan@voila.fr  
NISSAN-LEZ-ENSERUNE-mediatheque-nissan@orange.fr  
TEYRAN-mediatheque@ville-teyran.fr  
LE-BOUSQUET-D'ORB-mediatheque.lbo@wanadoo.fr  
MAUGUIO-bibliocarnon@mauguiocarnon.com  
CAZOULS-LES-BEZIERS-[mediatheque.cazouls@ladomitienne.com](mailto:mediatheque.cazouls@ladomitienne.com)  
BAILLARGUES-biblijeanmatte@ville-baillargues.fr  
LE-POUGET-bibliotheque-le-pouget@orange.fr  
SAINT-JEAN-DE-VEDAS-mediatheque@bm-stjeandevedas.fr  
SAINT-CHINIAN-mediathequejulesverne@orange.fr  
SAUSSINES-f.verjus@mairie-saussines.fr  
FLORENSAC-mediatheque@ville-florensac.fr  
LESPIGNAN-mediatheque@lespignan.fr  
MURVIEL-LES-MONTPELLIER-mediatheque-leomalet@murviel.fr  
FABREGUES-[mediatheque@fabregues.fr](mailto:mediatheque@fabregues.fr)  
VENDRES-mediatheque-vendres@wanadoo.fr  
GANGES-mediatheque@ganges.fr  
AGDE-maisondessavoirs@ville-agde.fr  
LES-MATELLES-mediatheque@mairiedesmatelles.fr  
CAPESTANG-mediatheque@ville-capestang.fr  
COURNONSEC-mediatheque@cournonsec.fr  
SERIGNAN-mediatheque@ville-serignan.fr

JUVIGNAC-[mediatheque@ville-juvignac.fr](mailto:mediatheque@ville-juvignac.fr)  
VILLENEUVE-LÈS-BEZIERS-[mediathequevilleneuvelesbeziers@orange.fr](mailto:mediathequevilleneuvelesbeziers@orange.fr)  
MONTPELLIER-[mediathequevictorhugo@montpellier3m.fr](mailto:mediathequevictorhugo@montpellier3m.fr)  
[MONTPELLIER-mediathequeshakespeare@montpellier3m.fr](mailto:MONTPELLIER-mediathequeshakespeare@montpellier3m.fr)

## Département des Pyrénées-Orientales

PALAU-DEL-VIDRE-[mediathequepalau@gmail.com](mailto:mediathequepalau@gmail.com)  
SAINT-PAUL DE FENOUILLET-[bibliotheque-stpaul@orange.fr](mailto:bibliotheque-stpaul@orange.fr)  
CABESTANY-[bibliotheque.cabestany@wanadoo.fr](mailto:bibliotheque.cabestany@wanadoo.fr)  
PERPIGNAN-[bibliotheque.barande@mairie-perpignan.com](mailto:bibliotheque.barande@mairie-perpignan.com)  
PERPIGNAN-[bibliotheque.nicolau@mairie-perpignan.com](mailto:bibliotheque.nicolau@mairie-perpignan.com)  
ALENYA-[bibliotheque@aleny.fr](mailto:bibliotheque@aleny.fr)  
[BOMPAS-bibliotheque@bompas.fr](mailto:BOMPAS-bibliotheque@bompas.fr)  
FONT-ROMEUE-ODEILLO-VIA-[bibliotheque-de-font-romeu@wanadoo.fr](mailto:bibliotheque-de-font-romeu@wanadoo.fr)  
LATOURE-DE-FRANCE-[bibliothequelatourdefrance@gmail.com](mailto:bibliothequelatourdefrance@gmail.com)  
LE BARCARES-[bibliotheque@portbarcares.com](mailto:bibliotheque@portbarcares.com)  
LE-SOLER-[mediatheque@lesoler.com](mailto:mediatheque@lesoler.com)  
MATEMALE-ot-matemale@wanadoo.fr  
MAURY-biblio-maury@orange.fr  
MONTECOT-montescotbib@gmail.com  
PASSA-[bibliothequepassa@orange.fr](mailto:bibliothequepassa@orange.fr)  
SAHORRE-[bibliothequesahorre@orange.fr](mailto:bibliothequesahorre@orange.fr)  
SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE-[biblio.stlaurent@wanadoo.fr](mailto:biblio.stlaurent@wanadoo.fr)  
SAINTE-MARIE-biblio@saintemarielamer.com  
SALSES-LE-CHATEAU-[mediatheque.salses@gmail.com](mailto:mediatheque.salses@gmail.com)  
THUIR-[bibliotheque-municipale.thuir@wanadoo.fr](mailto:bibliotheque-municipale.thuir@wanadoo.fr)  
PERPIGNAN-[bibliotheque.dormesson@mairie-perpignan.com](mailto:bibliotheque.dormesson@mairie-perpignan.com)  
PIA-[bibliotheque@pia.fr](mailto:bibliotheque@pia.fr)  
PERPIGNAN-[mediatheque-secretariat@mairie-perpignan.com](mailto:mediatheque-secretariat@mairie-perpignan.com)  
LAROQUE-DES-ALBERES-[mediathequelaroque@gmail.com](mailto:mediathequelaroque@gmail.com)  
ILLE-SUR-TÊT -[mediatheque.ille@roussillon-conflent.fr](mailto:mediatheque.ille@roussillon-conflent.fr)  
COLLIOURE-[mediathequecollioure@gmail.com](mailto:mediathequecollioure@gmail.com)  
PORT-VENDRES -[mediathequeportvendres@gmail.com](mailto:mediathequeportvendres@gmail.com)  
PRADES-[mediatheque@ccconflent.fr](mailto:mediatheque@ccconflent.fr)  
PRATS DE MOLLO-[mediatheque@haut-vallespir.fr](mailto:mediatheque@haut-vallespir.fr)  
SOREDE-[mediathequesorede@gmail.com](mailto:mediathequesorede@gmail.com)  
AMELIE-LES-BAINS-PALALDA-[mediatheque@haut-vallespir.fr](mailto:mediatheque@haut-vallespir.fr)  
SAINT-ANDRE-[mediathequestandre@gmail.com](mailto:mediathequestandre@gmail.com)  
ARGELES-SUR-MER-[mediathequeargeles@gmail.com](mailto:mediathequeargeles@gmail.com)  
ARLES-SUR-TECH-[mediatheque@haut-vallespir.fr](mailto:mediatheque@haut-vallespir.fr)  
ELNE-[mediathequeelne@gmail.com](mailto:mediathequeelne@gmail.com)  
MILLAS-[mediatheque.millas@roussillon-conflent.fr](mailto:mediatheque.millas@roussillon-conflent.fr)  
CANET-EN-ROUSSILLON-[biblio@canetenroussillon.fr](mailto:biblio@canetenroussillon.fr)  
TORREILLES-manon.caritg@torreilles.fr  
LE-BOULOU-[mediatheque@mairie-leboulou.fr](mailto:mediatheque@mairie-leboulou.fr)  
RIVESALTES-[mediatheque@rivesaltes.fr](mailto:mediatheque@rivesaltes.fr)  
SAINT-ESTEVE-[mediatheque@st-estev.com](mailto:mediatheque@st-estev.com)  
TOULOGES-[mediatheque.elmillenari@toulouges.fr](mailto:mediatheque.elmillenari@toulouges.fr)  
BAGES-claude.garcia@bages66.fr  
MEDIATHEQUE MUNICIPALE LUDOVIC MASSE (CERET)  
CERET-[mediatheque.ceret@gmail.com](mailto:mediatheque.ceret@gmail.com)  
SAINT-CYPRIEN-[mediatheque@mairie-saint-cyprien.com](mailto:mediatheque@mairie-saint-cyprien.com)

### **Département de la Gironde**

Nous avons utilisé l'annuaire en ligne de la Bibliothèque départementale de la Gironde pour contacter les bibliothèques<sup>151</sup>.

Aillas  
Ambarès Lagrave  
Ambès  
Andernos Les Bains  
Arcachon  
Arcins  
Arsac  
Artigues  
Arveyres  
Asques  
Audenge  
Auros  
Auros  
Bagas  
Balizac  
Baron  
Barsac  
Bassens  
Baurech  
Baurech  
Bayas  
Beautiran  
Bégadan  
Bégadan (réseau Cœur médoc)  
Bégadan"  
Bègles  
Belin Béliet  
Bernos-Beaulac  
Berson  
Beychac-et-Caillau  
Biganos  
Blanquefort  
Blasimon  
Blasimon  
Blaye  
Bordeaux  
Bouliac  
Bourg  
Brach  
Brannes  
Braud et Saint-Louis  
Bruges  
Budos

---

151 Bibliothèque départementale de la Gironde, « Trouvez les bibliothèques proches de chez vous en Gironde », consulté le 3 mars 2018, biblio.gironde.fr, [http://biblio.gironde.fr/index.php?option=com\\_wrapper&view=wrapper&Itemid=18](http://biblio.gironde.fr/index.php?option=com_wrapper&view=wrapper&Itemid=18)

Cabanac-et-Villagrains  
Cadaujac  
Cadillac en Fronsadais  
Cadillac-en-Fronsadais  
Camarsac  
Camblanes-et-Meynac  
Camblanes-et-Meynac  
Camps-sur-l'Isle  
Canéjan  
Cantenac  
Capian  
Captieux  
Carbon Blanc  
Carcan  
Carignan-de-Bordeaux  
Cars  
Cartelègue  
Castelnau-de-Médoc  
Castets  
Castets-et-Castillon  
Castillon la Bataille  
Castres-Gironde  
Caudrot  
Cazalis  
Cénac  
Cenon  
Cérons  
Cessac  
Cestas  
Cézac  
Cissac en Médoc  
Civrac  
Civrac-en-Médoc  
CivracSaint-Yzans de Médoc  
Coutras  
Créon  
Cubzac-les-Ponts  
Cudos d'Aillas  
Donnezac  
Étauliers  
Eysines  
Fargues  
Fargues  
Fargues-Saint-Hilaire  
Flaujagues  
Floirac  
Fontet  
Fontet  
Fronsac  
Fronsac  
Gabarnac  
Gaillan  
Gaillan-en-Médoc

Galgon  
Galgon  
Gauriac  
Génissac  
Gensac  
Gironde-sur-Dropt  
Gironde-sur-Dropt  
Gornac  
Gornac  
Gradignan  
Grayan-et-l'Hôpital  
Grignols  
Guillos  
Guitres  
Gujan  
Haux  
Hostens  
Illats  
Isle-Saint-Georges  
Izon  
La Brède  
La Lande-de-Fronsac  
La Réole  
La Sauve-Majeure  
Labarde  
Lacanau  
Lagorce  
Lalande de Fronsac  
Lalande de Pomerol  
Lamarque  
Langon  
Lanton  
Lapuyade  
Latresne  
Le Barp  
Le Bouscat  
Le Fieu  
Le Haillan  
Le Pian Médoc  
Le Porge  
Le Taillan Médoc  
Lège cap ferret  
Les Artigues de Lussac  
Les Billaux  
Les Églisottes-et-Chalaures  
Lesparre  
Lesparre  
Libourne  
Listrac  
Lormont  
Loupiac-de-La-Réole  
ludon  
Lugon

Lugon  
Lugos  
Marcheprime  
Margaux  
Martignac  
Martignas sur Jalles  
Mazères  
Mérignac  
Mios  
Monségur  
Morizès  
Naujan-et-Postiac  
Noillac  
Paillet  
Parempuyre  
Paillac  
Pellegrue  
Perissac  
Pessac  
Peujard  
Pézenas  
Pompignac  
Pondaurat  
Pugnac  
Pujols  
Quinsac  
Rauzan  
Reignac  
Rions  
Roailan  
Sadirac  
Saillans  
Saint Michel-de-Rieufret  
Saint André du Bois  
Saint Aubin de Lanquais  
Saint Aulaye  
Saint Ciers de Canesse  
Saint Estephe  
Saint Germain du Puch  
Saint Hilaire de La Noaille  
Saint Jubey  
Saint Mariens  
Saint Médard de Guizières  
Saint Médard d'Eyrans  
Saint Michel de Fronsac  
Saint Michel de Fronsac  
Saint Michel de Lapujade  
Saint Romain la Virvée  
Saint Sauveur du Médoc  
Saint Seurin de Cardoune  
Saint Seurin sur l'Isle  
Saint Sulpice de Faleyren  
Saint Vincent-le-Paluel

Saint Vivien de Monségu  
Saint-Antoine-de-Breuilh  
Saint-Astier  
Saint-Aubin de Médoc  
Saint-Caprais-de-Bordeaux  
Saint-Capraise-de-Lalinde  
Saint-Cernin-de-Labarde  
Saint-Christoly de Blaye  
Saint-Cibard  
Saint-Ciers-d'Abzac  
Saint-Cyprien  
Sainte Eulalie  
Sainte Foy la grande  
Sainte terre  
Saint-Estèphe  
Sainte-Trie  
Saint-Jory-de-Chalais  
Saint-Laurent-sur-Manoire  
Saint-Léon-sur-l'Isle  
Saint-Loubès  
Saint-Louis-de-Montferrand  
Saint-Macaire  
Saint-Maixant  
Saint-Martial-d'Artenset  
Saint-Martial-de-Nabirat  
Saint-Martial-de-Valette  
Saint-Méard-de-Drôme  
Saint-Médard en jalles  
Saint-Pardoux-la-Rivière  
Saint-Pierre-de-Mons  
Saint-Pierre-de-Mons  
Saint-Pierre-d'Eyraud  
Saint-Rabier  
Saint-Romain-et-Saint-Clément  
Saint-Savin  
Saint-Selve  
Saint-Symphorien  
Saint-Vincent de Paul  
Saint-Yzans de Médoc  
Salles  
Sarlat  
Saucats  
Saumos  
Sauveterre de Guyenne  
Savignac  
Sigoulès  
Siorac-Perigord  
Soussans  
St Vincent De Cosse  
Talence  
Toulenne  
Varaignes  
Vélines

Verac  
Vergt  
Verteillac  
Veyrines-de-Domme  
Vézac  
Villamblard  
Villefranche-de-Lonchat  
Villefranche-du-Périgord  
Villegouge  
Villenave-d'Ornon

### **Département de la Dordogne**

Nous avons utilisé l'annuaire en ligne de la Bibliothèque départementale de la Dordogne pour contacter les bibliothèques<sup>152</sup>.

Abjat-sur-Bandiât  
Agonac  
Ajat  
Angoisse  
Annesse-et-Beaulieu  
Antonne-et-Trigonant  
Archignac  
Audrix  
Augignac  
Auriac-du-Périgord  
La Bachellerie  
Badefols-sur-Dordogne  
Baneuil  
Bassillac  
Bayac  
Beaumont-du-Périgord  
Beauregard-de-Terrasson  
Beaumont  
Beaussac  
Belvès  
Bertric-Burée  
Biron  
La Boissière-d'Ans  
Bonneville-St-Avit-Fumadières  
Borreze  
Boulazac  
Bouniagues  
Bourdeilles  
Bouteilles-Saint-Sébastien  
Brantôme  
Breuilh  
Le Bugue  
Le Buisson-de-Cadouin  
Busserolles  
Bussière-Badil

---

152 Bibliothèque départementale de la Dordogne, « Carte du réseau des bibliothèques », consulté le 3 mars 2018, [biblio.dordogne.fr](http://biblio.dordogne.fr), <http://biblio.dordogne.fr/tous-public/vos-bibliotheques/carte-du-reseau-des-bibliotheques>

Calviac en Périgord  
Campagnac Les Quercy  
Carlux  
CarsacAillac  
Castelnaud-La-Chapelle  
Cause-de-Clérans  
Cazoules  
Communauté de communes : CC Périgord Vert Nontronnais  
CC Dordogne Eyraud Lidoire  
CC du Verteillacois  
CC Pays Champagnac en Périgord  
CC Pays de Jumilhac le Grand  
Celles  
Cenac  
Cendrieux  
Cercles  
Chalais  
Champcevinel  
Chancelade  
Chantérac  
Chapdeuil  
Creysse  
Couze-Saint-Front  
Le Coux-et-Bigaroque  
CoulounieixChamiers  
Cornille  
Château-l'Evêque  
La Chapelle-Gonaguet  
Douzillac  
Domme  
Les Eyzies-de-Tayac-Sireui  
Eyzerac  
Eyvirat  
Eymet  
Eygurande et Gardedeuilh  
Excideuil  
Etuars  
EgliseNeuveVergt  
EgliseNeuveIssac  
Gageac-et-Rouillac  
Gaugeac  
Genis  
Ginestet  
GonterieBoulouneix  
Gout-Rossignol  
Grand Brassac  
Grange Ans  
Grezes  
Grignols  
Grives  
Groléjac  
Hautefort  
Issigeac

Jaure  
Javerlhac  
Jayac  
JumilhacLeGrand  
La Force  
La Cassagne  
La Coquille  
Lacropte  
Ladornac  
Lalinde  
Lamonzie-Montastruc  
Lamonzie-Saint-Martin  
Lamothe-Montravel  
Lanouaille  
Lanquais  
Le Lardin-Saint-Lazare  
LeguilhacAuche  
Ligueux  
Limeuil  
Limeyrat  
Liorac-sur-Louyre  
Lisle  
Manaurie  
Manzac-sur-Vern  
Mareuil-sur-Belle  
Marquay  
Marsac-sur-l'Isle  
Marsaneix  
Maurens  
Mauzac-et-Grand-Castang  
Mayac  
Mènesplet  
Mensignac  
Mescoules  
Meyrals  
Miallet  
Milhac-d'Auberoche  
Milhac-de-Nontron  
Monbazillac  
Molières  
Monfaucon  
Monpazier  
Monsec  
Montagnac-la-Crempse  
Montagrier  
Montcaret  
Montignac  
Montpeyroux  
Montpon-Ménéstérol  
Montrem  
Mouleydier  
Moulin-Neuf  
Mussidan

Razac-sur-L'Isle  
Ribérac  
La Roche-Chalais  
La Roque-Gageac  
Rouffignac-de-Sigoules  
Rouffignac-Saint-Cernin-de-R  
Neuvic-sur-l'Isle  
nontron  
Parcoull  
Payzac  
Peyrignac  
Piegut-Pluviers  
Le Pizou  
Pomport  
Tammies  
Perigueux  
Terrasson  
Teyjat  
Thenon  
Thiviers  
Tocane-Saint-Apre  
La Tour-Blanche  
Trelissac  
Tremolat

## **ANNEXE 3 : ENTRETIENS RÉALISÉS EN MAI 2018 AVEC LES DIRECTEURS DE BIBLIOTHÈQUES DÉPARTEMENTALES**

### **Entretien avec Monsieur Jean-Rémi François coordinateur du groupe Illettrisme de l'ABF et Directeur de la Bibliothèque Départementale des Ardennes**

Très actif dans cette lutte il souligne l'importance des partenariats, de l'expertise de l'ANLCI et du CRI et de la sensibilisation des bibliothécaires. D'ailleurs une journée de sensibilisation sera proposée au travers d'une exposition en octobre. En outre, il a évoqué l'exemple intéressant des bibliothèques en Ecosse qui abordent cette problématique sur deux niveaux : le premier niveau permet d'accéder à un premier palier de savoirs de base. Le deuxième niveau vise à développer les capacités d'analyse et l'esprit critique.

Enfin, la Bibliothèque Départementale des Ardennes est lauréate, de l'appel à projets de la Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France (DGLFLF) *Action culturelle – Langue française*, avec un projet s'inscrivant dans le cadre de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme qui s'est traduit par l'organisation d'ateliers animés par des auteurs en direction de ce public.

### **Entretien avec Madame Viviane Olivier, Directrice de la Bibliothèque Départementale de la Creuse et membre du groupe Illettrisme de l'ABF**

La Bibliothèque départementale de la Creuse propose aux bibliothécaires du réseau une formation pour mettre en place des espaces facile à lire et les accompagne dans l'installation de ces espaces. Cette formation a également un caractère incitatif.

Elle accompagne également les actions portées par les services sociaux du Département et notamment l'action menée en lien avec l'association « Lever les freins linguistiques » dans le cadre de prêt d'ouvrages voire de composition de paniers personnalisés. En outre, elle essaie d'encourager les bibliothèques à accueillir les ateliers d'illettrisme et les apprenants.

Au titre de la prévention, elle est labellisée depuis 2013 par le ministère de la culture dans le cadre de l'opération « premières pages<sup>153</sup> ». Pour cela, un livre est offert à chaque bébé qui naît dans le département. Des actions sont également menées autour de la lecture jeunesse.

A la suite du nouveau découpage des régions, la région Nouvelle Aquitaine va constituer une nouvelle feuille de route, reprenant les plans de lutte contre l'illettrisme de l'Aquitaine et du Limousin, destinée à identifier les priorités d'action. La bibliothèque départementale fait partie des structures missionnées par la Région dans ce projet.

Une réflexion est menée actuellement avec Prisme Limousin<sup>154</sup> afin d'inciter les bibliothécaires du réseau à mener des actions contre l'illectronisme.

---

<sup>153</sup> Opération qui a pour but de sensibiliser les familles, notamment les plus fragiles et les plus éloignées du livre, à l'importance de la lecture, dès le plus jeune âge.

<sup>154</sup> Centre régional de Ressources.

Dans le cadre de l'inclusion numérique, la bibliothèque départementale de la Creuse projette de réaliser dans son département un état des lieux de bibliothèques en mesure d'accompagner les personnes dans leur démarche d'inclusion. Les chambres consulaires, la Région et d'autres structures sont associées à ce projet.

*Enfin, Mme Olivier souligne que : « La Bibliothèque départementale de la Creuse est aujourd'hui identifiée auprès des autres acteurs comme un partenaire luttant contre l'illettrisme ».*

### **Entretien avec Yann Aoustin, Directeur de la Médiathèque Départementale du Cher**

- La Médiathèque Départementale du Cher ne propose pas d'action ciblant spécifiquement ce public mais tend en cohérence avec les politiques du Département à favoriser la lecture auprès des personnes les plus démunies et les plus éloignées. Ainsi, des passerelles sont proposées entre les services de la MDC et les politiques sociales du Conseil départemental qui se traduisent entre-autres :
- Les ouvrages désherbés en bon état et non obsolètes sont rangés sur des rayonnages dans une pièce réservée à cet effet et mis à la disposition des différentes structures sociales du Conseil Départemental telles que les Maisons Départementales de l'Action Sociales, les foyers départementaux de l'enfance, les Centres de Protection Maternelle et Infantile... Ainsi chaque structure peut choisir pour ses usagers une cinquantaine de documents à chaque passage.
- des boîtes à livres sont installées dans les salles d'attente des structures sociales du Département.

Une réflexion est menée actuellement pour renforcer et élargir ce type d'actions.

### **Entretien avec Madame Catherine Lepeinteur, responsable de la mission Formation Animation à la Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine.**

L'illettrisme est un phénomène qui touche toutes les communes. Cette lutte contre l'illettrisme est donc une évidence pour la médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine.

La Bretagne est la région la moins touchée par l'illettrisme en France, excepté dans le Finistère. En effet, la moitié des anciens employés de l'entreprise Gad (fermée) sont en situation d'illettrisme.

Le projet « Facile à lire » et ses Kits créés par Françoise Sarnowski. Ils ont été conçus par un groupe de travail avec ATD Quart Monde. Un comité de lecture a notamment repéré les livres du Kit « Facile à lire ». Les cent documents proposés sont présentés dans des espaces spécifiques et sont des outils d'animation.

Il existe depuis 2016 un prix « Facile à lire ».

En 2014, Catherine Lepeinteur et Françoise Sarnowski ont formé plus de cent bibliothèques. Ainsi, soixante à soixante-dix journées ont été consacrées à des plans de formation. La

médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine fait aussi un travail d'accompagnement dans les projets de lutte contre l'illettrisme des bibliothèques de lecture publique.

De nombreux projets de lutte contre l'illettrisme en bibliothèques tombent dans l'oubli. Cela est dû au fait que les bibliothécaires ne sont pas accompagnés dans leur démarche. Les bibliothèques départementales doivent continuer d'accompagner les bibliothèques de lecture publiques.

Il s'agit d'un travail qui nécessite des partenariats avec des associations (ATD Quart Monde, Lire en prison par exemple).

Pour lutter contre l'illettrisme, il convient d'abord de s'occuper des collections des bibliothèques. Elles ont besoin de s'équiper. La médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine propose trois fonds test avec un espace. Ce sont trois espaces scénographiques, qui se veulent attractifs et cassent l'image d'un présentoir traditionnel en bibliothèque. Les documents présentés n'ont pas d'ordre ni de cotation. Le personnel de la bibliothèque départementale fait de la médiation autour de ces trois espaces. Dès l'entrée de la bibliothèque, ils sont visibles.

## **ANNEXE 4:ENTRETIEN AVEC MONSIEUR ERIK BROSSARD, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN (FLE, ANALPHABETISME, ILLETTRISME)**

### **Entretien réalisé le 16 novembre 2017 au sein de la bibliothèque universitaire de Perpignan**

Les associations de la région sont majoritairement ciblées sur l'alphabétisation. La CIMAD de Perpignan est très active concernant cette question.

Afin de se renseigner plus en profondeur sur la problématique de l'illettrisme, il faut se rapprocher des mairies et des inspections académiques. Malheureusement c'est rare d'obtenir un entretien téléphonique notamment pour aborder ces sujets-là.

Il y a une grande responsabilité de l'Education nationale mais on creuse peu à ce sujet. Il est primordial de se poser la question : Qu'est-ce que lire ?

Recherches en neurosciences : « L'enfant doit maîtriser le code pour résoudre des opérations de bas niveau ». Chez la personne illettrée le code est maîtrisé à peu près. Cela ne suffit pas donc la personne en question comprend peu le sens puis abandonne.

Pédagogie coopérative : Dans les années 50, Freinet et Oury avaient anticipé. C'est l'envie d'apprendre qui donne l'envie d'apprendre.

Aujourd'hui, dans certains collèges plus particulièrement il existe la pédagogie de contrat. Cette pédagogie consiste à attribuer la note de 20 à chacun des élèves dès le départ et de leur proposer des exercices à leur niveau puis d'autres de plus en plus difficiles : Je « signe le contrat » de réussir cet exercice.

Erick Brossard : « *L'illettrisme est un processus inabouti* »

C'est vraiment une question de politique. De plus, comment ce système éducatif français aussi contraignant n'a pas de réponse plus dynamique sur ce problème-là. Ce qui renvoie inévitablement à une autre question : « *Qu'est ce que l'on fait réellement pour faire réussir nos enfants?* ».

Il existe des formations à destination des professionnels mais ces dernières ne sont pas obligatoires. Il n'y a que très peu de participants.

### 3• La composition du collectif





Source: ANLCI, «L'illettrisme, grande cause nationale 2013, consulté le 20 mai 2018, [anlci.gouv.fr, http://www.anlci.gouv.fr/Actualites/Culture-societe/L-illettrisme-Grande-cause-nationale-2013](http://www.anlci.gouv.fr/Actualites/Culture-societe/L-illettrisme-Grande-cause-nationale-2013)



Association  
des Bibliothécaires  
de France

Source : Université de Lille 3, « Partenariats », consulté le 20 mai 2018, [univ-lille3.fr, https://www.univ-lille3.fr/medialille/partenariats/](https://www.univ-lille3.fr/medialille/partenariats/)

## **ANNEXE 6 : BIBLIOTHÈQUES COMPOSANT NOTRE PANEL D'EXPERTS**

Bibliothèque municipale de Dijon : [srat@ville-dijon.fr](mailto:srat@ville-dijon.fr)

Bibliothèque municipale de Grenoble : [annie.vuillermoz@bm-grenoble.fr](mailto:annie.vuillermoz@bm-grenoble.fr)

Bibliothèque Eaux-Clares Mistral à Grenoble : [christelle.flacher@bm-grenoble.fr](mailto:christelle.flacher@bm-grenoble.fr)  
Médiathèque

Médiathèque-Ludothèque de Saint-Jacut-Les-Pins : [mediatheque@st-jacut-les-pins.fr](mailto:mediatheque@st-jacut-les-pins.fr)

Médiathèque Jean-Pierre Melville à Paris: [philippe.munsch@paris.fr](mailto:philippe.munsch@paris.fr)

## **ANNEXE 7 : LISTE DES BIBLIOTHEQUES AYANT REPONDU AU QUESTIONNAIRE**

### **Cher (18) :**

Médiathèque d'Argent/Sauldre  
L'encre et la plume (Le Subdray)  
Médiathèque Municipale André Audebert de Sury-Pres-Lere  
L'Oiseau Lyre de Blancafort  
Bibliothèque de Graçay  
Bibliothèque Louis Aragon de Foëcy  
Bibliothèque de Baugy  
Bibliothèque Municipale Maurice Genevoix de Brinon Sur Sauldre  
Bibliothèque Municipale de Lignieres  
Médiathèque municipale de Vasselay  
Médiathèque de Saint-Doulchard  
Médiathèque municipale Paul Eluard de Vierzon

### **Creuse (23) :**

Bibliothèque de Marsac  
Bibliothèque communale de Saint Sulpice  
Bibliothèque de Gouzou  
Bibliothèque de La Villeneuve  
Bibliothèque de Crocq  
Bibliothèque Municipale de Sardent  
Bibliothèque municipale Saint Agnant de Versillat  
Bibliothèque de Toulx  
La Binhata (bibliothèque municipale de Faux-La-Montagne)  
Bibliothèque de Saint Bard  
Bibliothèque municipale de Le Donzeil  
Bibliothèque de Roches  
Bibliothèque de Saint Médard La Rochette  
Bibliothèque municipale de Mourioux-Vieilleville

### **Dordogne (24) :**

Bibliothèque municipale d'Annesse et Beaulieu  
Bibliothèque municipale de Belvès  
Bibliothèque d'Abjat-sur-Bandiât  
Bibliothèque de Hautefort  
Bibliothèque de Cazoulès  
Médiathèque de Bergerac  
Bibliothèque Municipale de La Roche-Chalais  
Bibliothèque de Lacropte  
Bibliothèque de Le Lardin Saint-Lazare  
Bibliothèque Jeanne d'Arc de Neuvic-sur l'Isle  
Bibliothèque de Vergt  
Bibliothèque de Jumilhac-le-Grand  
Bibliothèque de Maurens (24)

### **Gard (30) :**

Médiathèque Frédéric Mistral  
Médiathèque de Sommières  
Médiathèque de Beauvoisin

Médiathèque Gaston Doumergue d'Aigues-Vives  
Médiathèque Carpe Diem de Generac  
Réseau de médiathèques Le Grand Combien

**Gironde (33) :**

Médiathèque Jacques : Ellul de Pessac  
Bibliothèque de Haux  
Bibliothèque municipale de Blasimon  
Bibliothèque municipale de Saint-Maixant  
Bibliothèque restée inconnue : nous n'avons pas pu identifier cette bibliothèque faute d'éléments.  
Bibliothèque municipale de Pompignac  
Bibliothèque Saint Ciers d'Abzac  
Bibliothèque municipale de Cazalis  
Bibliothèque La Source au Bouscat  
Bibliothèque Jacques Rivière de Cenon  
Bibliothèque de La Réole  
La bibliothèque de Brach  
Réseau de lecture publique de la CDC Convergence Garonne (33 Podensac et alentours)  
Bibliothèque du Haillan  
Bibliothèque municipale de Castelnau-de-Médoc  
Bibliothèque municipale de Fargues Saint-Hilaire  
Médiathèque Favol de Carbon-Blanc  
Médiathèque Robert de Saint Macaire  
Médiathèque Jean Vautrin de Gradignan  
Bibliothèque municipale de Noaillan  
Bibliothèque Paul Daumer de Ludon Médoc  
Bibliothèque municipale d'Arcachon

**Hérault (34) :**

Médiathèque La Forge à Saussines  
Médiathèque municipale du Caylar  
Bibliothèque Marcel Pagnol à Restinclières  
Bibliothèque Municipale Haroun d'Octon  
Bibliothèque de Murviel les Béziers  
Médiathèque de Colombiers  
Bibliothèque Sussargues  
Médiathèque Malraux à Sète

**Pyrénées-Orientales (66) :**

Médiathèque Intercommunale Jean Ferrat du Haut Vallespir  
Médiathèque Georges Oliveres d'Argelès  
Médiathèque de Sorede  
Médiathèque Pierre Capeille de Le Boulou  
Médiathèque de Elne  
Médiathèque Josep Sebastia Pons à Palau del Vidre  
Médiathèque Elmillenari de Toulouges  
Médiathèque Municipale de Thuir  
Bibliothèque de Joan Pau Giné à Bages

## **ANNEXE 8 : BIBLIOTHÈQUES DE NOTRE ÉCHANTILLONNAGE PROPOSANT DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME**

L'encre et la plume	espace.culture.et.multimedia@wanadoo.fr
L'Oiseau Lyre	adjoints-mairie@orange.fr
Bibliothèque Municipale Maurice Genevoix	bibliotheque@ville-brinon.fr
Médiathèque de Vasselay	bibliotheque.vasselay@orange.fr
Médiathèque Saint Doulchard	sylvie.poupon@mairie-saintdoulchard.fr
Médiathèque municipale Paul Eluard	emilie.reix@ville-vierzon.fr
Bibliothèque de Saint Bard	saint-bard.mairie@orange.fr
Bibliothèque de Donzeil	commune.donzeil@orange.fr
bibliothèque municipale de Belvès	biblio.belves@wanadoo.fr
Bibliothèque municipale de Blasimon	bibliotheque@blasimon.fr
Bibliothèque de Saint-Maxant	biblio_saintmaixant@yahoo.fr
Bibliothèque municipale de Pompignac	bibliotheque@pompignac.fr
Médiathèque La Source	f.crapon@mairie-le-bouscat.fr
Médiathèque Jacques Rivière	mediatheque-jriviere@ville-cenon.fr
Médiathèque Jean Vautrin	mroudil@ville-gradignan.fr
Médiathèque municipale du Caylar	mediacaylar@gmail.com
Médiathèque de Colombiers	mediatheque@colombiers.com
Médiathèque de Malraux	mediatheque.malraux@agglopoie.fr

## Résumé

L'illettrisme est une notion qui a émergé il y a une quarantaine d'années. Parallèlement à cela, le rôle des bibliothèques a évolué vers le domaine du social. De ce constat, nous nous demandons comment et dans quelle mesure les bibliothèques participent à la lutte contre l'illettrisme et par extension contre l'illectronisme.

Notre objectif est de susciter une prise de conscience en démontrant que le nombre de bibliothèques déjà actives sur cette question pourrait s'étendre encore notamment en incitant ces dernières à s'impliquer par la proposition d'actions simples à mettre en place.

Ainsi, nous avons effectué un état des lieux, sollicité l'aide d'experts et enquêté dans les départements suivants : Cher, Creuse, Dordogne, Gard, Gironde, Hérault et Pyrénées-Orientales. Les résultats ont montré que 71 % des bibliothèques interrogées désirent être sensibilisées à cette problématique.

Nous constatons que les bibliothèques impliquées réussissent à surmonter les écueils tels que la difficulté à appréhender ce public, les contraintes budgétaires, les disparités territoriales et d'action à l'aide de partenariat, de formation et par la mutualisation de bonnes pratiques.

Pour une lutte efficace il est primordial de sensibiliser et de former les bibliothécaires qui à travers leur structure d'exercice sont majoritairement à l'origine des actions menées.

### Mots clés :

Bibliothèques et illettrisme ; Illettrisme et public difficile à identifier; Bibliothèques et Illectronisme ; Bibliothèques et actions simples contre l'illettrisme ; Prévention de l'illettrisme; Lutte contre l'illettrisme ; Bibliothèques et partenariats ; Littératie et littératie numérique

### Summary / abstract

The notion of illiteracy emerged about forty years ago. Over the last decades, moreover, public libraries have taken on increasing social responsibilities. In the light of these trends, this study examines how and to what extent public libraries participate in the fight against illiteracy and technical illiteracy ('illectronism').

The goal is to raise awareness by showing that the number of public libraries already committed to the fight against illiteracy could extend even further thanks to the implementation of simple measures.

The study presents an overview of practices in the following areas: Cher, Creuse, Dordogne, Gard, Gironde, Hérault and Pyrénées-Orientales. Data derives from experts and surveys. Results show that 71 % of surveyed libraries would welcome information and support about this issue.

The study further demonstrates that challenges such as the identification of illiterate people and their needs, budgetary constraints and geographical disparities can be overcome thanks to partnerships, training and sharing of good practices.

An efficient campaign against illiteracy must aim to provide information and training opportunities to librarians. The majority of ongoing initiatives have indeed been launched by librarians working in public institutions.

### Keywords:

Public libraries and illiteracy; Libraries and difficult to identify a group ; Public libraries and digital illiteracy ; Public libraries and simple actions against illiteracy ; Preventing Illiteracy ; Fighting illiteracy ; Public libraries and partnerships ; Literacy and digital literacy